

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du mardi 12 avril 2016**

**Bureau d'arrondissement  
800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01** Ouverture

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Ouverture de la séance

**10.02** Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Demande de dérogation mineure - Période d'intervention du public  
- Aucune demande.

**10.03** Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public  
- 777, boulevard Robert-Bourassa

**10.04** Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 12 avril 2016

**10.05** Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1162701003

Période de questions du public - prolongation

**10.06** Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Période de questions des membres du conseil

**10.07** Correspondance / Dépôt de documents

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Dépôt de documents par le secrétaire d'arrondissement

**10.08** Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1162701023

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 mars 2016

**10.09** Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1162701024

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 15 mars 2016

**10.10** Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1162701025

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 31 mars 2016

**10.11** Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs et du greffe* - 1162701026

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion extraordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 avril 2016

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.01 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1156893006

Renouveler, pour la période du 18 avril au 1<sup>er</sup> novembre 2016, le contrat avec 178001 Canada inc. Groupe Nicky pour l'entretien horticole et le maintien de la propreté de la place Émilie-Gamelin (appel d'offres public 15-14296 - 4 soumissionnaires)

District(s) : Saint-Jacques

### 20.02 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1163405002

Approuver les conventions avec différents organismes, du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) et accorder des contributions totalisant 225 611 \$

### 20.03 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1155986005

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2016, avec la Maison des jeunes Quinka-Buzz pour le programme Génération jeunesse volet Maison de jeunes et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 10 000 \$

District(s) : Sainte-Marie

### 20.04 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1165986002

Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec la Feejad, se terminant le 31 août 2016, pour du travail de milieu auprès des familles résidant aux Habitations Jeanne-Mance et accorder une contribution de 19 896 \$

District(s) : Saint-Jacques

### 20.05 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction des travaux publics - 1166890017

Approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2016, avec différents organismes pour la réalisation de projets d'aménagement de rues piétonnes pour l'été 2016 et accorder des contributions totalisant 104 384,45 \$

**20.06** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction des travaux publics - 1166890022

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique pour la réalisation de projets d'aménagement de rues piétonnes pour les étés 2016 à 2018 et accorder des contributions totalisant 94 258,31 \$

**20.07** Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1163105006

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 490 \$

**20.08** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1166255009

Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec la Société des arts technologiques dans le cadre de l'animation de la place de la Paix 2016 et accorder une contribution maximale de 73 000 \$

*District(s) :* Saint-Jacques

**20.09** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1162624001

Approuver les conventions avec sept organismes dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2016 et accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions totalisant 58 000 \$

**20.10** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1166937002

Accorder un contrat de 263 867,63 \$, pour une durée de 36 mois, à Sciage Montréal inc. pour le service de sciage de béton dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 16-15126 – 5 soumissionnaires)

**20.11** Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1166071002

Accorder un contrat de 36 mois de 782 435,46 \$ à 178001 Canada inc. Groupe Nicky pour services d'arrosage d'arbres, saillies, jardinières suspendues, paniers au sol et terre-plein ainsi que l'entretien de carrés d'arbres pour l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 782 435,46 \$ (appel d'offres public 16-15186 - 6 soumissionnaires)

**20.12** Appel d'offres sur invitation

CA Direction d'arrondissement - 1140890006

Autoriser une dépense additionnelle de 22 187,78 \$, taxes incluses, pour le contrat de services professionnels du projet de restauration des arches et de la pagode du Quartier chinois dans le cadre du contrat accordé à la firme Cardin Ramirez Julien architectes (CA14 240562) majorant ainsi le montant total du contrat à 99 999,99 \$

*District(s) :* Saint-Jacques

**20.13** Entente

CA Direction des travaux publics - 1166890021

Approuver la convention, du 19 mai au 15 septembre 2016, avec le Service de police de la Ville de Montréal pour l'embauche de deux cadets policiers pour une somme de 19 424 \$ d'une durée de vingt semaines, dans le cadre de la piétonnisation de la rue Saint-Paul et de la Place Jacques-Cartier et accorder un versement maximum de 19 424 \$

**20.14** Subvention - Contribution financière

CA Direction des travaux publics - 1164405001

Approuver la convention avec le Partenariat du Quartier des spectacles afin de compenser les frais d'occupation du domaine public de 2015, 2016 et 2017 à la place Émilie Gamelin pour le projet des Jardins Gamelin et accorder une contribution maximale de 67 539,42 \$

**20.15** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1161455006

Autoriser une affectation de surplus et approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2016, avec la Société de promotion et de diffusion des arts et de la culture, dans le cadre du Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014 - 2017, et accorder une contribution totale de 15 000 \$

*District(s) :* Saint-Jacques

**20.16** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1161455007

Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec Carrefour Jeunesse-Emploi Montréal Centre-Ville dans le cadre du projet Roulo-Boulo et accorder une contribution annuelle de 15 000 \$ pour les années 2016, 2017 et 2018 pour une contribution totale de 45 000 \$

**20.17** Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1166140002

Approuver la convention et accorder un contrat de 193 732,88 \$ avec CIMA+ pour la fourniture des services professionnels pour la surveillance des travaux de réfection routières de différentes rues du Vieux-Montréal - (appel d'offres public VMP-16-010 - un seul soumissionnaire)

*District(s) :* Saint-Jacques

**20.18** Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1160619003

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 21 700 \$

**20.19** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1161455008

Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec la Société de développement commercial Vieux-Montréal - Quartier historique dans le cadre du volet « Soutien financier aux initiatives des organismes » du Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014-2017 et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 135 000 \$ pour l'année 2016

*District(s) :* Saint-Jacques

## **30 – Administration et finances**

**30.01** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction des travaux publics - 1166890018

Réserver une somme de 125 000 \$ par année pendant trois ans, soit 2016, 2017 et 2018 pour un total de 375 000 \$ à partir des surplus libres de l'arrondissement pour la réalisation de divers projets de murales dans l'arrondissement de Ville-Marie

**30.02** Administration - Ratification / Décisions déléguées

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1162701022

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 29 février 2016

**30.03** Budget - Autorisation de dépense

CA Direction d'arrondissement - 1165204001

Autoriser une affectation de surplus de 400 000 \$ pour couvrir les coûts des assignations temporaires 2016-2017 ainsi qu'un montant de 75 000 \$ pour financer les coûts des formations et des actions communications « SST » en provenance des comptes de surplus « SST » de l'arrondissement de Ville-Marie

## 40 – Réglementation

**40.01** Urbanisme - Résolution d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1160607001

Adopter une résolution autorisant l'ajout de certains usages spécifiques aux étages du bâtiment situé au 7, boulevard René-Lévesque Ouest et au 1152, boulevard Saint-Laurent, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - Adoption

*District(s) :* Saint-Jacques

**40.02** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1146347071

Adopter une résolution autorisant la démolition d'une dépendance et la construction ainsi que l'occupation d'une nouvelle dépendance intégrant un poste de ventilation mécanique nécessaire au réseau du métro de Montréal à être située sur le lot 1 424 420, actuellement au 2355, boulevard De Maisonneuve Est (Chalet du parc Olivier-Robert et Poste de ventilation Fullum), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - Adoption

*District(s) :* Sainte-Marie

**40.03** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1167199004

Adopter une résolution autorisant la démolition d'un bâtiment résidentiel vacant et la construction ainsi que l'occupation d'un nouveau poste de ventilation mécanique nécessaire au réseau du métro de Montréal à être situé sur le lot 1 064 628 actuellement au 1423, rue Towers, et en tréfonds du lot 1 066 460, correspondant à l'emprise de la rue Towers (Poste de ventilation Saint-Mathieu), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - Adoption

*District(s) :* Peter-McGill

**40.04** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1162931002

Adopter une résolution autorisant la transformation, l'agrandissement et l'occupation des bâtiments portant les numéros 1564 à 1596, rue Saint-Denis, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - (Théâtre St-Denis) - 2<sup>e</sup> projet de résolution

*District(s) :* Saint-Jacques

**40.05** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1167199005

Adopter une résolution autorisant l'occupation d'une toiture aux fins d'un café-terrace accessoire à un débit de boissons alcooliques complémentaire extérieur d'un hôtel situé au 900, boulevard René-Lévesque Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Hôtel Fairmont Le Reine Elizabeth) - 2<sup>e</sup> projet de résolution

*District(s) :* Peter-McGill

**40.06** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1167199006

Adopter une résolution autorisant la modification de la résolution CA12 240355 pour permettre l'ajout de marquises surplombant les cafés-terrasses de 2 bâtiments municipaux, occupés à des fins commerciales, implantés sur le domaine public et situés aux 1425 et 1485, rue Jeanne-Mance, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Vitrines habitées) - 2<sup>e</sup> projet de résolution

*District(s) :* Saint-Jacques

**40.07** Règlement - Adoption

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1166347001

Adopter le Règlement modifiant la carte « Hauteurs et surhauteurs » et la carte « Densités et implantation » du Règlement d'urbanisme de Ville-Marie (01-282) afin de diminuer la hauteur et la densité maximales dans la zone 0177 - 2<sup>e</sup> projet de règlement

*District(s) :* Sainte-Marie



**40.08** Ordonnance - Domaine public

CA Direction des travaux publics - 1166890001

Désigner, comme étant une place publique, la portion de la rue Sainte-Catherine Est, entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Papineau, du lundi 2 mai 2016 au vendredi 30 septembre 2016, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation de cafés-terrasses et d'équipements d'embellissement sur la rue Amherst et édicter les ordonnances

**40.09** Ordonnance - Domaine public

CA Direction des travaux publics - 1166890004

Désigner, comme étant une place publique, l'avenue du Musée, entre la rue Sherbrooke Ouest et la place Ontario, du lundi 16 mai au lundi 31 octobre 2016, autoriser l'occupation du domaine public, permettre l'installation d'aires de repos et édicter les ordonnances

**40.10** Ordonnance - Domaine public

CA Direction des travaux publics - 1166890003

Désigner, comme étant une place publique, la place d'Youville entre la rue Saint-François-Xavier et la place Royale Est et la place Royale Ouest entre la rue de la Capitale et de la place D'Youville, du vendredi 13 mai au mardi 13 septembre 2016, autoriser l'occupation du domaine public, permettre l'installation d'un café-terrasse et édicter les ordonnances

**40.11** Ordonnance - Domaine public

CA Direction des travaux publics - 1166890007

Désigner, comme étant une place publique, la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue De Bleury et le boulevard Saint-Laurent et sur une portion entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique dans le secteur Place des Arts, du lundi 2 mai au jeudi 8 septembre 2016, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation de cafés-terrasses et édicter les ordonnances

**40.12** Ordonnance - Domaine public

CA Direction des travaux publics - 1166890002

Désigner, comme étant une place publique, la portion est de la rue Saint-Paul, entre la Place Jacques-Cartier et le boulevard Saint-Laurent, du 19 mai au 15 septembre 2016, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'exploitation de cafés-terrasses et édicter les ordonnances

**40.13** Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1160679007

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 2<sup>e</sup> partie, B)

**40.14** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1162931004

Adopter une résolution modifiant les résolutions CA14 240102 et CA14 240511 autorisant l'occupation et la construction d'un complexe immobilier mixte aux 1307, rue Sainte-Catherine et 1430 au 1440, rue de la Montagne (magasin Ogilvy, terrain de l'ancien Hôtel de la Montagne et le stationnement de surface adjacent), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 1<sup>er</sup> projet de résolution

*District(s) :* Peter-McGill

**40.15** Urbanisme - Résolution d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1162931005

Modifier la résolution CA13 240424 afin de porter à 42 mois le délai de réalisation des travaux de construction de la structure du 1<sup>er</sup> étage associée à la démolition d'un bâtiment situé au 1430, rue de la Montagne

*District(s) :* Peter-McGill

**40.16** Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1161204002

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2016, 3<sup>e</sup> partie C)

**40.17** Ordonnance - Domaine public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1166255005

Édicter une ordonnance autorisant le marquage sur le trottoir pour les sites de cuisine de rue

**40.18** Ordonnance - Domaine public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1166255010

Édicter une ordonnance modifiant l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin de modifier les paramètres des sites du Quartier de la santé et du Musée McCord

*District(s) :* Peter-McGill  
Saint-Jacques

**40.19** Ordonnance - Domaine public

CA Direction des travaux publics - 1166890006

Désigner, comme étant une place publique, la rue Victoria, entre la rue Sherbrooke Ouest et l'avenue Président-Kennedy, du mercredi 11 mai au mardi 11 octobre 2016, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation d'aires de repos et édicter les ordonnances

**40.20** Ordonnance - Domaine public

CA Direction des travaux publics - 1166890020

Édicter une ordonnance autorisant la vente de produits dérivés et de services en lien avec le bien-être ou les activités de promotion organisée par le Musée McCord avec ses partenaires ou ses fournisseurs, sur la rue Victoria du samedi 21 mai au dimanche 2 octobre 2016

**40.21** Urbanisme - Opération cadastrale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1166313001

Accepter le versement de 26 520 \$ relativement à des frais de parc situé sur le côté ouest de la rue L'Espérance, au sud de la rue de Rouen

*District(s) :* Sainte-Marie

**40.22** Ordonnance - Autre sujet

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1167199007

Édicter une ordonnance permettant d'installer et de maintenir, à des fins sociocommunautaires, une enseigne publicitaire temporaire de type « bannière » sur le bâtiment situé aux 1050-1094, rue Berri, à l'occasion d'une campagne de financement de l'organisme « La rue des femmes »

*District(s) :* Saint-Jacques

**40.23** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1163332002

Autoriser un café-terrasse avec vente de boissons alcooliques au 6<sup>e</sup> étage de l'Hôtel Sheraton au 1201 boulevard René-Lévesque Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) - 1<sup>er</sup> projet de résolution

*District(s) :* Peter-McGill

**40.24** Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1163105007

Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 3<sup>e</sup> partie, A) et édicter les ordonnances

**40.25** Urbanisme - Usage conditionnel

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1164869002

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'occupation d'un restaurant et d'un débit de boissons alcooliques aux 31<sup>e</sup> et 32<sup>e</sup> étages, de l'immeuble portant le numéro 777, boulevard Robert-Bourassa

*District(s) :* Saint-Jacques

**40.26** Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1165275001

Retirer treize espaces de stationnement tarifés sur les rues Beaudry, De La Visitation, Montcalm, Saint-Timothée et Wolfe afin de dégager des espaces permettant aux camions de pompier d'exécuter des manœuvres de virage à partir de Sainte-Catherine vers ces rues

*District(s) :* Saint-Jacques

**40.27** Ordonnance - Domaine public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1166255007

Édicter une ordonnance permettant la sollicitation et la distribution de matériel sur certains emplacements du domaine public dans le cadre du projet Roulo-Boulo en vertu de l'article 45 du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085)

**40.28** Ordonnance - Domaine public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1161455005

Autoriser l'occupation du domaine public et édicter l'ordonnance nécessaire pour permettre l'exploitation de 2 kiosques d'information touristique ambulants dans le Vieux-Montréal

*District(s) :* Saint-Jacques

**40.29** Règlement - Urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1164869001

Adopter une résolution autorisant l'agrandissement d'un usage dérogatoire « restaurant » au 2<sup>e</sup> étage et l'ajout de l'usage « salle de réception » au 2<sup>e</sup> étage de la même suite, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble situé au 139, rue Saint-Paul Ouest (Restaurant Scarlet) - 1<sup>er</sup> projet de résolution

*District(s) :* Saint-Jacques

**40.30** Ordonnance - Domaine public

CA Direction des travaux publics - 1166890019

Désigner, comme étant une place publique, la Place Jacques-Cartier, du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2016, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation d'aires de repos et édicter les ordonnances

**40.31** Règlement - Avis de motion

CA Direction des travaux publics - 1155288001

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016)

**40.32** Ordonnance - Domaine public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1166255008

Autoriser la fermeture de certaines rues et l'occupation du domaine public, et édicter les ordonnances nécessaires pour la tenue des promotions commerciales organisées par les Sociétés de développement commercial et diverses associations de commerçants au courant de l'année 2016

**40.33** Ordonnance - Domaine public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1166255006

Autoriser la fermeture d'une ruelle et l'occupation du domaine public, et édicter les ordonnances nécessaires à la tenue de l'événement Anachronik organisé par la Société de développement commercial du Quartier latin, du 5 au 7 mai 2016

*District(s) :* Saint-Jacques

**40.34** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1156347109

Refuser le projet particulier permettant l'agrandissement du pavillon Judith-Jasmin et approuvant le plan d'ensemble pour l'Université du Québec à Montréal (UQAM), dans les quadrilatères compris entre le boulevard De Maisonneuve, la rue Berri, le boulevard Dorchester, les rues Saint-Denis, Sainte-Catherine et Sanguinet (5007, modifié), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

## **60 – Information**

**60.01** Dépôt

CA Direction des travaux publics - 1166890023

Prendre acte du rapport des piétonnalisations 2015

## **70 – Autres sujets**

**70.01** Levée de la séance

CA Direction des services administratifs et du greffe

Levée de la séance



**Dossier # : 1162701003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Période de questions du public - prolongation et Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Dossier valise pour les résolutions de regroupements d'articles et la période de questions du public.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-01-05 15:14

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION****Dossier # :1162701003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Période de questions du public - prolongation et Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

**CONTENU****CONTEXTE**

Dossier valise pour les résolutions de regroupements d'articles et la période de questions du public.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**



---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jacinthe MEILLEUR  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-01-05

Domenico ZAMBITO  
Secrétaire d'arrondissement



**Dossier # : 1162701023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 mars 2016

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 mars 2016.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-04-04 14:23

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION****Dossier # :1162701023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 mars 2016

**CONTENU****CONTEXTE**

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 mars 2016

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jacinthe MEILLEUR  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-04-04

Domenico ZAMBITO  
Secrétaire d'arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Corinne ANDRIEU  
Directrice d'arrondissement adjointe



**Dossier # : 1162701024**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 15 mars 2016

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 15 mars 2016.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-04-06 14:03

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION****Dossier # :1162701024**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 15 mars 2016

**CONTENU****CONTEXTE**

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 15 mars 2016

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jacinthe MEILLEUR  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-04-06

Domenico ZAMBITO  
Secrétaire d'arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Corinne ANDRIEU  
Directrice d'arrondissement adjointe



**Dossier # : 1162701025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 31 mars 2016

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 31 mars 2016.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-04-08 10:44

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements



**IDENTIFICATION****Dossier # :1162701025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 31 mars 2016

**CONTENU****CONTEXTE**

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 31 mars 2016

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jacinthe MEILLEUR  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-04-08

Domenico ZAMBITO  
Secrétaire d'arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Corinne ANDRIEU  
Directrice d'arrondissement adjointe



**Dossier # : 1162701026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion extraordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 avril 2016

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion extraordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 avril 2016.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-04-08 10:43

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION****Dossier # :1162701026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion extraordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 avril 2016

**CONTENU****CONTEXTE**

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion extraordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 avril 2016

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jacinthe MEILLEUR  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-04-08

Domenico ZAMBITO  
Secrétaire d'arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Corinne ANDRIEU  
Directrice d'arrondissement adjointe



**Dossier # : 1156893006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Renouveler, pour la période du 18 avril au 1er novembre 2016, le contrat avec 178001 Canada inc. Groupe Nicky pour l'entretien horticole et le maintien de la propreté de la place Émilie-Gamelin (appel d'offres public 15-14296 - 4 soumissionnaires)

D'approuver la prolongation du contrat accordé à 178001 Canada inc / Groupe Nicky pour l'entretien horticole et le maintien de la propreté de la place Émilie Gamelin pour la période du 18 avril au 1er novembre 2016, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14296;

D'augmenter le montant du contrat de 77 187.91 \$ pour un montant maximal de 187 950.50 \$ (taxes incluses) incluant la prolongation;

D'affecter 70 482,85 \$ (net de ristournes) des surplus de l'Arrondissement pour financer cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2016-03-31 14:54

**Signataire :**

Marc LABELLE

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

**IDENTIFICATION****Dossier # :1156893006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Renouveler, pour la période du 18 avril au 1er novembre 2016, le contrat avec 178001 Canada inc. Groupe Nicky pour l'entretien horticole et le maintien de la propreté de la place Émilie-Gamelin (appel d'offres public 15-14296 - 4 soumissionnaires)

**CONTENU****CONTEXTE**

Le présent addenda a pour de se prévaloir de l'option de prolongation du contrat accordé à 178001 Canada inc / Groupe Nicky pour l'entretien horticole et le maintien de la propreté de la place Émilie Gamelin. La prolongation vise la période du 18 avril au 1er novembre 2016, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14296. Pour donner suite à cette prolongation, il y a lieu d'augmenter le montant du contrat de 77 187.91 \$ pour un montant maximal de 187 950.50 \$ (taxes incluses) et d'affecter 70 482,85 \$ (net de ristournes) des surplus de l'Arrondissement pour financer cette dépense.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Certificat du trésorier :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

José PIERRE  
Chef de division parcs

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156893006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de 110 762,59 \$ à 178001 Canada inc. / Groupe Nicky pour l'entretien horticole et le maintien de la propreté de la place Émilie Gamelin du 15 avril au 1er novembre 2015 et autoriser une dépense maximale de 110 762,59 \$ (appel d'offres public 15-14296 - 4 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le partenariat du Quartier des Spectacles propose un projet d'aménagement et d'animation des plus ambitieux pour la place Émilie-Gamelin pour la saison estivale 2015. L'objectif principal est de changer la perception quant à l'hospitalité des lieux, par voix de conséquence, améliorer l'attractivité de la place Émilie-Gamelin, permettre aux résidents, travailleurs, étudiants et habitués du centre-ville de se réappropriier les lieux et de positionner la place Émilie-Gamelin parmi les attraits touristiques montréalais.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution : CA15 240106

D'affecter une somme de 450 000\$ provenant des surplus de l'arrondissement afin de financer le projet d'amenagement et d'animation de la place Émilie-Gamelin.

**DESCRIPTION**

Un appel d'offres public 15-14296 a été émis le 11 mars 2015. L'ouverture a été faite le lundi, 30 mars 2015 à 14 h et il y a eu 4 soumissionnaires :

- 178001 Canada Inc / Groupe Nicky 110 762,59 \$
- Techniparc 141 958,70 \$
- Les paysagements Lumi-Vert.Iinc 229 451,47 \$
- Les entreprises Daniel Robert Inc 250 860,93 \$

**JUSTIFICATION**

La place Émilie-Gamelin est appelée à accueillir de plus en plus de festivals et d'animations programmés par le PQDS. L'expérience au Quartier des Spectacles nous a démontré qu'une présence quotidienne d'employés d'entretien, du levé au coucher du soleil est indispensable au maintien des lieux dans un état accueillant. Nous ne disposons pas suffisamment d'employés pour soutenir ce type d'entretien. Il est donc nécessaire de faire appel aux services d'une firme spécialisée.



## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un montant de 450 000 \$ a été affecté à partir des surplus de l'arrondissement.  
Un appel d'offres public (15-14296) a été lancé le 11 mars 2015. L'ouverture a été faite le 30 mars 2015 à 14 h et il y a eu 4 soumissionnaires :

<b>Firmes soumissionnaires</b>	<b>Total</b>
<b>178001 Canada Inc / Groupe Nicky</b>	110 762,59 \$
<b>Techniparc</b>	141 958,70 \$
<b>Les Entreprises Lumi-Vert Inc</b>	229 451,48 \$
<b>Les Entreprises Daniel Robert Inc</b>	250 860,93 \$
Estimation	160 670,66 \$
Coût moyen des soumissions reçues	183 258,42 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	39,56%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	140 098,34 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	55,85%
Écart entre l'estimation et la plus basse conforme (\$)	49 908,07
Écart entre l'estimation et la plus basse conforme (%)	31,06%

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres public et l'adjudication du contrat respectent la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal, incluant les clauses de prévention de la collusion et de la fraude

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Eddy DUTELLY)

Certificat du trésorier :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gloriose MUKANYARWAYA  
Secrétaire d'unité administrative

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-03-31

José PIERRE  
Chef de division parcs

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur

**Dossier # : 1163405002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les conventions avec différents organismes, du 1er avril 2016 au 31 mars 2017, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) et accorder des contributions totalisant 225 611 \$

D'approuver, pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017, les conventions avec 9 organismes;

D'accorder dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (MTESS-Ville 2013-2017), les contributions suivantes à 9 organismes :

- 25 000 \$ à Action Centre-Ville;
- 30 761 \$ au Carrefour des ressources en interculturel (CRIC);
- 30 000 \$ au Centre communautaire de loisirs Ste-Catherine d'Alexandrie;
- 20 000 \$ au Centre de pédiatrie sociale Centre-sud;
- 25 000 \$ au Centre récréatif Poupart;
- 33 000 \$ au Comité logement Ville-Marie;
- 16 850 \$ à Innovation-jeunes
- 25 000 \$ à Rencontres-cuisines
- 20 000 \$ à Sentier Urbain

D'imputer cette dépense totale de 225 611 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2016-03-31 14:55

**Signataire :**

Marc LABELLE

\_\_\_\_\_  
Directeur

Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163405002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les conventions avec différents organismes, du 1er avril 2016 au 31 mars 2017, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) et accorder des contributions totalisant 225 611 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2013, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signaient la 6e entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et ce, dans le cadre des Alliances pour la solidarité. Le Ministère avait alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015) soit 9 M\$ par année. En 2015, la Ville prolongeait l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2015) auprès du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) de 9 M\$ pour une année.

En décembre 2015, la Ville convenait d'une entente de principe avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) portant sur la modification de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013- 2016). Le projet d'entente Ville-MTESS, d'une durée d'une année est doté d'un budget de 9 M\$ et prendra fin le 31 mars 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

N/A

**JUSTIFICATION**

Les projets qui font l'objet de ce sommaire décisionnel sont tous reconduits pour une deuxième année et sont conformes au cadre de référence de l'arrondissement de Ville-Marie concernant l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité Ville-MTESS 2013-2017. Le Service de la diversité sociale et des sports certifie aussi que les projets déposés dans ce sommaire décisionnel sont conformes à cette entente.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

AF – Général – Agglomération / Crédits associés à des revenus dédiés / Contrat de ville **VMA** / Développement social / Contribution à d'autres organismes / Autres organismes / **Projets 736, 737, 1031, 1032, 1975 à 1979** identifiés dans le tableau ci-dessous :  
**Entente MESS-Ville**

Organisme	Titre du projet	Montant recommandé	Soutien financier MTESS p/r au projet global en %	N° du projet
<b>Action Centre-ville</b>	De la sécurité alimentaire à l'implication citoyenne	25 000 \$	100 %	1975
<b>Carrefour des ressources en interculturel (CRIC)</b>	Femmes relais interculturel	30 761 \$	39%	737
<b>Centre communautaire de loisirs Ste-Catherine d'Alexandrie</b>	Femmes en action	30 000 \$	67 %	736
<b>Centre de pédiatrie sociale Centre-sud</b>	Tous ensemble pour moi	20 000 \$	15 %	1976
<b>Centre récréatif Poupart</b>	Passeport santé	25 000 \$	53 %	1032
<b>Comité logement Ville-Marie</b>	Habiter Ville-Marie	33 000 \$	82 %	1031
<b>Innovation-jeunes</b>	Mon jardin ma ville	16 850 \$	69 %	1977
<b>Rencontres-cuisines</b>	Récoltes solidaires	25 000 \$	38 %	1978
<b>Sentier urbain</b>	Des potagers en santé pour une collectivité engagée	20 000 \$	56 %	1979

Ces contributions financières totalisant **225 611 \$** demeurent non récurrentes. Ces dépenses sont entièrement assumées par l'agglomération parce qu'elles concernent la lutte à la pauvreté, une compétence d'agglomération, en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale).

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit: << Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale >>.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le financement de ces projets permet l'amélioration des conditions de vie des personnes vulnérables de l'arrondissement de Ville-Marie.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe B des conventions.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement et de la Direction de la diversité sociale.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Mustapha TRARI, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Mustapha TRARI, 23 mars 2016

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie GAUTHIER  
Conseillère en développement communautaire

#### **ENDOSSÉ PAR**

Dominique ARCHAMBAULT  
Directrice

Le : 2016-03-23

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Dominique ARCHAMBAULT  
Directrice





**Dossier # : 1155986005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2016, avec la Maison des jeunes Quinka-Buzz pour le programme Génération jeunesse volet Maison de jeunes et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 10 000 \$

D'approuver la convention, pour l'année 2016, avec la Maison des jeunes Quinka-Buzz dans le cadre du programme Génération jeunesse volet Maison des jeunes;  
D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 10 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2016-04-01 13:39

**Signataire :**

Marc LABELLE

\_\_\_\_\_  
Directeur

Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155986005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2016, avec la Maison des jeunes Quinka-Buzz pour le programme Génération jeunesse volet Maison de jeunes et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 10 000 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Maison des jeunes Quinka-Buzz a pour mission de permettre aux jeunes de prendre eux-mêmes en charge leur temps de loisirs. Des animateurs qualifiés sont sur place, afin de les soutenir dans le développement de leur plein potentiel et de leur sens des responsabilités, tout en favorisant chez eux l'apprentissage de la démocratie par la prise de décision en concertation. Les animateurs accompagnent les jeunes dans la réalisation de projets et d'activités qui les intéressent.

Le présent dossier vise à renouveler la convention avec la Maison des jeunes Quinka-Buzz et accorder une contribution de 10 000 \$ pour le développement de leur offre de service dans le secteur Sainte-Marie.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

La Maison des jeunes Quinka-Buzz offre gratuitement aux jeunes de 11 à 17 ans un local ouvert du mardi au vendredi où ils peuvent participer à des activités libres ou encadrées : arts, cuisine, jeux de société, etc.

En raison d'une baisse marquée de ses fréquentations depuis quelques années, la convention habituelle de trois ans est passée à une convention d'une durée d'un an. Au renouvellement de la convention 2015, l'organisme a rédigé un plan d'action en collaboration avec l'arrondissement de Ville-Marie où plusieurs actions probantes et indicateurs de résultat y étaient inscrits visant d'une part à augmenter les fréquentations de la Maison des jeunes et sa visibilité dans le quartier, et d'autre part à renforcer les liens de partenariat entre l'organisme et l'arrondissement. Malgré les efforts et initiatives de l'organisme, les fréquentations n'ont pas augmenté.

Pour cette raison, nous appuyons un renouvellement de convention en lien avec le projet pilote « À la découverte de mon quartier » (dossier 1155377006), orchestré par le Centre récréatif Poupart qui sera assurément bénéfique pour Quinka-Buzz. Ce dernier devra favoriser l'accueil et la mise en place d'activités culturelles, sportives et de loisirs en étroite

collaboration avec le Centre récréatif Poupart. Cette mise en commun des ressources aura une influence positive sur les fréquentations quotidiennes de la Maison des jeunes et de sa réputation dans le quartier.

Par la signature de cette convention, l'arrondissement accorde une contribution financière à l'organisme dans le programme suivant :

**Programme génération jeunesse** permettant la programmation d'activités sociales, culturelles, physiques et sportives qui favorisent le développement d'adolescents actifs, autonomes et responsables.

## **JUSTIFICATION**

En plus de soutenir l'offre de service de l'organisme et le développement d'une programmation enrichie, en partenariat avec d'autres organismes jeunesse, la contribution financière favorisera un plus grand rayonnement de l'organisme dans le quartier en continuité avec sa mission.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir fichier en pièce jointe pour les aspects financiers relatifs au dossier décisionnel.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Permettre aux jeunes du quartier d'avoir accès à un lieu dynamique avec une offre d'activités diversifiées et de qualités. Renforcer les liens entre les organismes jeunesse du territoire et augmentation des fréquentations.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'annexe E incluse dans la convention stipule que l'organisme doit mettre en évidence la participation de l'arrondissement dans ses documents promotionnels en lien avec le projet. La programmation de la Maison des jeunes Quinka-Buzz sera diffusée, par le biais du répertoire des activités de loisirs de l'arrondissement distribué porte-à-porte. L'organisme produit également ses propres feuillets promotionnels.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Application et suivi de la convention par l'agent de développement en partenariat avec l'organisme.

Versement de la contribution financière.

Évaluation de l'offre de service.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mathieu DUBOIS  
Agent de développement

**ENDOSSÉ PAR**

Josée POIRIER  
Chef de division

Le : 2016-03-31

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Maryse BOUCHARD  
C/d cult.biblio.& dev.social\_arr.<60m



**Dossier # : 1165986002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec la Feejad, se terminant le 31 août 2016, pour du travail de milieu auprès des familles résidant aux Habitations Jeanne-Mance et accorder une contribution de 19 896 \$

D'approuver la convention, se terminant le 31 août 2016, avec l'organisme Famille pour l'Entraide et l'Éducation des Jeunes et Adultes (FEEJAD);

D'accorder, à cette fin, une contribution non récurrente de 19 896 \$;

D'affecter un montant de 19 896 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2016-04-01 13:38

**Signataire :**

Marc LABELLE

\_\_\_\_\_  
Directeur

Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165986002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec la Feejad, se terminant le 31 août 2016, pour du travail de milieu auprès des familles résidant aux Habitations Jeanne-Mance et accorder une contribution de 19 896 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le territoire des Habitations Jeanne-Mance est le milieu de vie de nombreuses familles aux origines ethnoculturelles très diverses dont certaines communautés très complexes et démunies. Selon les données les plus récentes, 205 familles y vivent, dont 93% sont d'origine immigrante et presque 40% de cette tranche proviennent du Bengladesh. Les organismes communautaires œuvrant sur ce territoire tiennent compte de cette réalité multiculturelle dans leur intervention. Ceci implique le plus souvent, la nécessité d'établir un lien de confiance avec l'ensemble des membres d'une famille afin de les inviter à participer à diverses activités et à s'ouvrir à la communauté. C'est avec cette approche systémique que le travail de mobilisation citoyenne de l'organisme FEEJAD s'effectue auprès de ces familles.

Le présent dossier vise à apporter un soutien au projet "Familles des Habitations Jeanne-Mance en action!" de la FEEJAD et accorder une contribution ponctuel de de 19 896 \$ pour le développement de leur offre de service dans le secteur Sainte-Marie.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

La FEEJAD oeuvre depuis 2005 auprès des familles d'origines culturelles diverses des Habitations Jeanne-Mance (HJM), dont plusieurs sont isolées. La mobilisation citoyenne des familles des HJM, particulièrement auprès des jeunes filles et leurs mères permet, entre autres, l'accompagnement de ces familles vers les ressources du quartier, la participation a des activités diverses et de briser l'isolement.

Le projet "Familles des Habitations Jeanne-Mance en action!" vise à renforcer la mobilisation déjà entamée auprès des familles par des rencontres et échanges à domicile ainsi que dans les locaux de l'organisme en lien avec la participation citoyenne, à accompagner les jeunes et les familles en termes de prévention et de promotion de la santé globale et de favoriser l'inclusion des jeunes filles du milieu, en plus de faciliter la médiation entre les différentes communautés.

La contribution de l'arrondissement permettra à l'organisme de solliciter d'autres bailleurs de fonds afin de compléter son budget.

**JUSTIFICATION**

Soutenir et consolider l'inclusion des résidents issus de communautés culturelles diverses vivant au sein des Habitations Jeanne-Mance.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir fichier en pièce jointe pour les aspects financiers relatifs au dossier décisionnel.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La contribution de l'arrondissement permet la poursuite des activités liées au travail de milieu et pourra servir de levier pour le financement du projet auprès de d'autres bailleurs de fonds.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'annexe E incluse dans la convention stipule que l'organisme doit mettre en évidence la participation de l'arrondissement dans ses documents promotionnels en lien avec le projet.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Application et suivi de la convention par l'agent de développement en partenariat avec l'organisme.

Versement de la contribution financière.

Rencontres de suivis.

Évaluation de l'offre de service.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mathieu DUBOIS  
Agent de développement

**ENDOSSÉ PAR**

Josée POIRIER  
Chef de division

Le : 2016-03-31

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Maryse BOUCHARD  
C/d cult.biblio.& dev.social\_arr.<60m

**Dossier # : 1166890017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2016, avec différents organismes pour la réalisation de projets d'aménagement de rues piétonnes pour l'été 2016 et accorder des contributions totalisant 104 384,45 \$

D'approuver les conventions, pour l'été 2016, avec le Partenariat du Quartier des spectacles, le Musée McCord, le Musée des Beaux-Arts et le Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal (Pointe-à-Callière) et pour la réalisation de projets d'aménagement de rues piétonnes ;

D'accorder à cette fin, les contributions suivantes :

- 24 384,45 \$ pour la Partenariat du Quartier des spectacles;
- 25 000 \$ au Musée des Beaux-Arts;
- 20 000 \$ au Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal;
- 35 000 \$ au Musée McCord;

D'imputer cette dépense totale de 104 384,45 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-04-04 10:51

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166890017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2016, avec différents organismes pour la réalisation de projets d'aménagement de rues piétonnes pour l'été 2016 et accorder des contributions totalisant 104 384,45 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À la suite d'un projet-pilote effectué en 2007, l'arrondissement de Ville-Marie a instauré son premier projet de piétonnisation sur la rue Sainte-catherine Est dans le Village en 2008. Depuis d'autres projets semblables ont été mis en place dans différents secteurs de l'arrondissement :

La place d'Youville dans le Vieux-Montréal;

Les rues Sainte-Catherine Ouest (Quartier des spectacles), Victoria et McTavish ainsi que l'avenue du Musée dans le centre-ville.

Dans le but de contribuer à la mise en valeur et l'animation de certaines de ces rues piétonnes, l'arrondissement de Ville-Marie offre un soutien financier aux organismes qui prennent en charge son animation ou son aménagement, soit le Musée des Beaux-Arts pour l'avenue du Musée, le Musée McCord pour la rue Victoria , le Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal (Pointe-à-Callière) pour la place D'Youville et le partenariat du Quartier des Spectacles pour les rues Sainte-Catherine Ouest secteur Place-des-Arts.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

À sa séance du 15 mars 2016, le conseil d'arrondissement a réduit de 150 000 \$ par année, pour les années 2016, 2017 et 2018, le montant prévu pour les dépenses reliées à la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine - Village (1154206005 - addenda CA16 240130)

À sa séance du 8 juin 2015, le conseil d'arrondissement a approuvé la réservation d'une somme de 1 500 000 \$ à partir des surplus libres de l'arrondissement qui sera répartie sur les années 2016, 2017 et 2018 pour la tenue des piétonnisations (1154206005 - CA15 240303)

À sa séance du 14 avril 2015, le conseil d'arrondissement a approuvé les conventions, se terminant le 31 décembre 2015, avec différents organismes pour la réalisation de projets d'aménagement de rues piétonnes pour l'été 2015 et a accordé des contributions totalisant 248 000 \$ (1156890017 - Résolution CA15 240137).

À sa séance du 8 avril 2014, le conseil d'arrondissement a autorisé une affectation de surplus de 241 500 \$ afin de financer les projets de piétonnisation des rues Sainte-Catherine Est (Village), Sainte-Catherine Ouest (Place des Arts), Saint-Paul, Victoria,

McTavish, l'avenue du Musée et la place D'Youville. (1146255003 - Résolution CA14 240144).

À sa séance du 11 mars 2014, le conseil d'arrondissement a autorisé une affectation de surplus de 425 000 \$ afin de financer les projets de piétonnisation des rues Sainte-Catherine Est (Village), Sainte-Catherine Ouest (Place des Arts), Saint-Paul, Victoria, McTavish, l'avenue du Musée et la place D'Youville. (Résolution CA14 240093).

## **DESCRIPTION**

A ce moment, quatre projets de rues piétonnisées recevront un soutien financier de la direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie pour la réalisation d'aménagements apportant un caractère distinctifs à ces portions de rue ou pour la sécurité de ces rues piétonnes.

### **Le Musée des Beaux-Arts - 25 000 \$**

Le Musée des Beaux-Arts de Montréal désire à nouveau piétonniser la section de l'avenue du Musée, entre la rue Sherbrooke et la place Ontario, du lundi 16 mai au lundi 31 octobre 2016. Cette année, l'avenue sera habillée d'une oeuvre éphémère de motifs sur rue, où le concept "**Piste de danse**" évolue pour s'inspirer de l'exposition principale en cours. Telle une coulée d'or, l'Avenue de Musée sera recouverte d'un dallage d'éléments en forme de pas rappelant un gigantesque tapis de danse à ciel ouvert. En lien avec l'exposition-vedette POMPEII, présentée jusqu'au 5 septembre 2016, et pour laquelle une fréquentation de plus de 300 000 visiteurs est attendue, l'installation **Piste de danse** propose un parcours qui convie le public à une activité interactive sur une immense mosaïque dorée. Cet aménagement dynamisera de nouveau l'espace public et profitera en plus d'une visibilité importante.

### **Le Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal (Pointe-à-Callière) - 20 000 \$**

Le Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal (Pointe-à-Callière) souhaite fermer la place D'Youville Est, entre la rues Saint-François-Xavier et la place Royale Est, ainsi que la rue place Royale Ouest, entre la rue de la Capitale et la place D'Youville, du vendredi 13 mai au mardi 13 septembre 2016. Afin de rendre l'espace accueillant et festif, du mobilier urbain et des aménagements floraux seront installés, et de la musique thématique rappelant l'exposition en cours "Pirates ou corsaires?", sera diffusée à l'heure du lunch les jeudis et dimanches. Une programmation culturelle s'adressant aux familles accompagnera la piétonnisation tout l'été. En collaboration avec l'arrondissement Ville-Marie, 4 vélos musicaux qui joueront des airs à 4 composantes lorsque les gens actionneront les vélos en pédalant, seront installés.

### **Le Musée McCord - 35 000 \$**

Pour une cinquième année, le Musée McCord piétonnisera la rue Victoria, entre la rue Sherbrooke et l'avenue Président-Kennedy, du mercredi 13 mai au lundi 5 octobre 2015. Le projet de piétonnisation "Forêt urbaine" permet au Musée d'y tenir plusieurs activités culturelles ayant pour thème global de "Bien-être", contribuant ainsi à l'animation de ce secteur du centre-ville. La Forêt urbaine 2016 innovera avec quelques nouveautés tels que séances de yoga matinal en début de journée et un ajout de structure de repos en pneumatique. Un piano ainsi que du mobilier urbain créatif seront mis à la dispositions des visiteurs.

### **Partenariat du Quartier des spectacles - 24 384.45 \$**

Dans le cadre de la piétonnisation 2016, le Partenariat du Quartier des spectacles voit à l'animation de la rue piétonne par la programmation d'activités culturelles. Entre le 2 mai au 9 septembre 2016, la rue Sainte-Catherine, entre les rues Bleury et Saint-Laurent, devient une place publique propice à la tenue d'activité d'animation de rue. Afin de garantir la sécurité des piétons et de favoriser la fluidité de la circulation, le Partenariat du Quartier des spectacles a recours aux services de signaleurs.

## **JUSTIFICATION**

La piétonnisation de l'avenue du Musée permet de faire le lien entre deux pavillons d'exposition du Musée des Beaux-Arts. Elle s'inscrit comme un complément aux aménagements déjà réalisés par le musée de part et d'autre de l'artère. Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises, à l'effet que le Musée des Beaux-Arts recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ont été faites le 16 mars 2016. De plus, les validations requises à l'effet que le Musée des Beaux-Arts ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics RENA ont été faites le 30 mars 2016.

Le Musée McCord consent beaucoup d'efforts pour valoriser son environnement. La piétonnisation de la rue Victoria crée un espace public pour le Montréalais et les touristes et devient un lieu de détente et de découvertes. Le Musée McCord souhaite ainsi contribuer au dynamisme de la vie urbaine et culturelle à Montréal. Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises, à l'effet que le Musée McCord recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ont été faites le 16 mars 2016. De plus, les validations requises à l'effet que le Musée McCord ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics RENA ont été faites le 30 mars 2016.

La fermeture de la place D'Youville permet de créer un espace sécuritaire de déambulation, annonçant l'utilisation qu'on pourrait faire de la place D'Youville lorsque son aménagement sera complété. La place devrait insuffler un dynamisme nouveau dans le secteur et ainsi pouvoir attirer de nouveaux commerçants à venir s'installer en périphérie de la place. La piétonnisation permet de redonner au citoyen l'utilisation de cet espace et de faire prendre conscience de la valeur patrimoniale de cet environnement d'une grande qualité architecturale. Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises, à l'effet que le Musée Pointe-à-Callière recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ont été faites le 16 mars 2016. De plus, les validations requises à l'effet que le Musée Pointe-à-Callière ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics RENA ont été faites le 30 mars 2016.

Pendant la période estivale, le Quartier des spectacles est réputé par ses différents festivals et activités. Cette année encore, en collaboration avec le Partenariat du Quartier des spectacles, l'arrondissement de Ville-Marie vise le développement du Quartier des spectacles comme milieu urbain de qualité. La mise en valeur de ce secteur passe, entre autres, par une programmation d'activités principalement culturelles, ludiques et gratuites, réalisées à l'extérieur dans les lieux publics municipaux. Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises, à

l'effet que le Partenariat du Quartier des spectacles recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ont été faites le 16 mars 2016.

De plus, les validations requises à l'effet que le Partenariat du Quartier des spectacles ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics RENA ont été faites le 30 mars 2016.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Tel que mentionné dans l'addenda du GDD 1154206005 - CA15 240303, les crédits nécessaires à l'octroi de ces conventions proviennent d'une affectation de surplus de 1 050 000 \$ qui a été adopté par le conseil d'arrondissement lors de la séance du 8 juin 2015. Ce montant sera reparti pour les années 2016, 2017, 2018, soit 350 000\$ par année.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ces contributions ont pour but de soutenir la mise en oeuvre de projets structurants et d'actions contribuant au développement commercial de l'arrondissement de Ville-Marie et de l'amélioration de la qualité de vie des résidents et des visiteurs.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Driss EZZAHHER, Ville-Marie

Lecture :

Driss EZZAHER, 1er avril 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lalao RANDRIANARIVELO  
agent(e) de bureau

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-03-23

Marie-Ève BOIVIN  
Chef de division - Voirie

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1166890022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique pour la réalisation de projets d'aménagement de rues piétonnes pour les étés 2016 à 2018 et accorder des contributions totalisant 94 258,31 \$

D'approuver la convention, pour les étés 2016, 2017, 2018 avec la Société de Développement Commerciale du Vieux-Montréal - Quartier historique pour la réalisation de projets d'aménagement de la rue piétonne;

D'accorder à cette fin, les contributions suivantes:

- Un montant de 44 258,31 \$ pour l'année 2016;
- Un montant de 25 000 \$ en 2017;
- Un montant de 25 000\$ en 2018;

D'imputer cette dépense totale de 94 258,31\$ \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-04-04 10:49

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166890022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique pour la réalisation de projets d'aménagement de rues piétonnes pour les étés 2016 à 2018 et accorder des contributions totalisant 94 258,31 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À la suite d'un projet-pilote effectué en 2007, l'arrondissement de Ville-Marie a instauré son premier projet de piétonnisation sur la rue Sainte-catherine Est dans le Village en 2008. Depuis d'autres projets semblables ont été mis en place dans différents secteurs de l'arrondissement :

- Les rues Saint-Paul Est et la place d'Youville dans le Vieux-Montréal;
- Les rues Sainte-Catherine Ouest (Quartier des spectacles), Victoria et McTavish ainsi que l'avenue du Musée dans le centre-ville.

Dans le but de contribuer à la mise en valeur et l'animation de certaines de ces rues piétonnes, l'arrondissement de Ville-Marie offre un soutien financier à la SDC du Vieux-Montréal qui prend en charge son animation ou son aménagement.

Pour la même raison, l'arrondissement de Ville-Marie offre un soutien financier aux organismes tels que le Musée des Beaux-Arts pour l'avenue du Musée, le Musée McCord pour la rue Victoria , le Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal (Pointe-à-Callière) pour la place D'Youville et le partenariat du Quartier des Spectacles pour les rues Sainte-Catherine Ouest secteur Place-des-Arts.Ce dossier fait référence au GDD 1166890017

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

À sa séance du 15 mars 2016, le conseil d'arrondissement a réduit de 150 000 \$ par année, pour les années 2016, 2017 et 2018, le montant prévu pour les dépenses reliées à la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine - Village (1154206005 - addenda CA16 240130)

À sa séance du 8 juin 2015, le conseil d'arrondissement a approuvé la réservation d'une somme de 1 500 000 \$ à partir des surplus libres de l'arrondissement qui sera répartie sur les années 2016, 2017 et 2018 pour la tenue des piétonnalisations (1154206005 - CA15 240303)

À sa séance du 14 avril 2015, le conseil d'arrondissement a approuvé les conventions, se terminant le 31 décembre 2015, avec différents organismes pour la réalisation de projets

d'aménagement de rues piétonnes pour l'été 2015 et a accordé des contributions totalisant 248 000 \$ (1156890017 - Résolution CA15 240137).

## **DESCRIPTION**

### **La Société de Développement Commerciale du Vieux-Montréal - Quartier historique: 94 258,31 \$**

La Société de Développement Commerciale du Vieux-Montréal - Quartier historique (SDC), l'Association des résidants du Vieux-Montréal et l'arrondissement de Ville-Marie ont accepté encore cette année, de piétonniser la rue Saint-Paul. La rue Saint-Paul sera donc piétonnisée entre la Place Jacques-Cartier et le boulevard Saint-Laurent pour la période du 19 mai au 15 septembre 2016.

Avec le succès obtenu des dernières années, l'arrondissement de Ville-Marie accepte de financer l'achat des bacs à fleurs pour embellir les lieux ainsi que la location du terrain Pigeon Hole. Le but de cette mesure est de permettre aux visiteurs de profiter au maximum de ce quartier historique du Vieux-Montréal et rendre le domaine public accessible à tous les piétons et visiteurs.

Achats des bacs à fleurs: 19 258,31 \$

Considérant que la direction des travaux publics est préoccupée par les zones non aménagées ce qui pourraient inciter les gens sans domicile fixe à y prendre place, il a été convenu avec la Société de Développement Commerciale du Vieux-Montréal - Quartier historique de conclure une entente de location sur trois ans avec le propriétaire du terrain id: 5477973 LOT: 1180792 (Entreprise: 9196-5335 Québec inc. propriété de Monsieur Jacques Robitaille). La direction des travaux publics versera un montant de 25 000 \$ annuellement pour les années 2016 - 2017 - 2018 à la Société de Développement Commerciale du Vieux-Montréal - Quartier historique qui prendra charge de l'aménagement du terrain ainsi que de l'entretien de ce dernier. L'endroit sera paisible pour le lunch, la lecture, le repos et quelques terrains de pétanque animeront les lieux dès le mois d'avril.

Location du terrain Pigeon Hole: 25 000 \$ / an = 75 000 \$ / 3 ans. (2016-2017-2018)

## **JUSTIFICATION**

En collaboration avec la Société de Développement Commerciale du Vieux-Montréal - Quartier historique et l'Association des résidants du Vieux-Montréal, l'arrondissement de Ville-Marie désire piétonniser, pour une septième année, la rue Saint-Paul Est, entre la Place Jacques-Cartier et le boulevard Saint-Laurent, du jeudi 19 mai 2016 à 8 h au jeudi 15 septembre 2016 à 7 h. Quotidiennement la rue Saint-Paul devient piétonnière à partir de 11 h le soir jusqu'à 5 h du matin, la rue est rouverte à la circulation.

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises, à l'effet que la Société de Développement Commerciale du Vieux-Montréal - Quartier historique recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ont été faites le 16 mars 2016.

De plus, les validations requises à l'effet que la Société de Développement Commerciale du Vieux-Montréal - Quartier historique ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics RENA ont été faites le 30 mars 2016.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**



Tel que mentionné dans l'addenda du GDD 1154206005 - CA15 240303, les crédits nécessaires à l'octroi de ces conventions proviennent d'une affectation de surplus de 1 050 000 \$ qui a été adopté par le conseil d'arrondissement lors de la séance du 8 juin 2015. Ce montant sera reparti pour les années 2016, 2017, 2018, soit 350 000\$ par année.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ces contributions ont pour but de soutenir la mise en oeuvre de projets structurants et d'actions contribuant au développement commercial de l'arrondissement de Ville-Marie et de l'amélioration de la qualité de vie des résidents et des visiteurs.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Driss EZZACHER, Ville-Marie

Lecture :

Driss EZZACHER, 1er avril 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lalao RANDRIANARIVELO

**ENDOSSÉ PAR**

Marie-Ève BOIVIN

Le : 2016-03-31

agent(e) de bureau

Chef de division - Voirie

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1163105006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 490 \$

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 200 \$ à Espace Libre, de 40 \$ à l'Écomusée du fier monde, et de 250 \$ à MU, pour une contribution totale de 490 \$;  
D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-04-04 14:27

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163105006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 490 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Ville-Marie souhaite contribuer concrètement au soutien d'organismes œuvrant localement et offrant des services à la communauté.

Le théâtre Espace Libre est un lieu phare d'un théâtre contemporain qui, depuis plus de 35 ans, explore de nouvelles avenues artistiques.

MU est un organisme à but non lucratif, dont la mission est de promouvoir et soutenir l'art public dans la région métropolitaine de Montréal, par le biais d'un projet à caractère artistique et social, soit la réalisation de murales ancrées dans la communauté locale.

L'Écomusée du fier monde développe une pratique muséale axée sur l'éducation populaire et met en place des projets participatifs, en étroite collaboration avec la population, les institutions et les organismes du quartier. De plus, il s'implique dans les réflexions qui concernent le développement présent et futur de son milieu.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
<b>200 \$</b>	<b>Espace Libre</b> / Soirée-bénéfice - 2 mai 2016 1945, rue Fullum Montréal (QC) H2K 3N3
<b>250 \$</b>	<b>MU</b> / Soirée-bénéfice - 12 mai 2016 275, boul. de Maisonneuve Est, #2 Montréal (QC) H2X 1J6
<b>40 \$</b>	<b>Écomusée du fier monde</b> / Encan bénéfice - 10 mai 2016 2050, rue Amherst Montréal (Qc) H2L 3L8

## **JUSTIFICATION**

Assurer un support concret à des organismes communautaires œuvrant localement et offrant des services à la communauté.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane M ROY  
Secrétaire de direction

#### **ENDOSSÉ PAR**

Maryse BOUCHARD  
C/d cult.biblio.& dev.social\_arr.<60m

Le : 2016-03-29

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Dominique ARCHAMBAULT  
Directrice



**Dossier # : 1166255009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec la Société des arts technologiques dans le cadre de l'animation de la place de la Paix 2016 et accorder une contribution maximale de 73 000 \$

D'approuver la convention avec la Société des arts technologiques pour le projet de l'Animation de la place de la Paix 2016 ;

D'accorder à cette fin une contribution maximale de 73 000 \$ ;

D'affecter un montant de 73 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-04-04 14:24

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1166255009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec la Société des arts technologiques dans le cadre de l'animation de la place de la Paix 2016 et accorder une contribution maximale de 73 000 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Ville-Marie a reçu une demande de soutien financiers de la Société des arts technologiques (SAT), pour son projet annuel d'animation de la place de la Paix.

Depuis 2006, la SAT a entrepris d'animer la place de la Paix afin de susciter l'interaction communautaire, d'améliorer le sentiment de sécurité et contribuer à améliorer la qualité de vie des citoyens et des commerçants riverains. Avec les années, cette animation est devenue le rendez-vous hebdomadaire pour ses projections de films en plein air, en collaboration avec des festivals cinématographiques ayant lieu dans Ville-Marie, tels les Rencontres internationales du documentaire (RIDM), le Festival du nouveau cinéma (FNC), le Festival international des films sur l'art (FIFA), etc .

Le montant de la demande de financement est plus important cette année, puisque le projecteur qui était jusqu'ici utilisé pour la projection extérieure a atteint sa durée de vie utile et doit être remplacé. Lorsque le projet a été lancé il y a dix ans, l'arrondissement de Ville-Marie avait offert un financement pour que la SAT puisse se munir d'un projecteur et d'un écran pour faire les projections. L'été dernier la SAT avait pu fournir gratuitement un projecteur pour le parc, mais le projecteur en question n'est plus disponible. C'est pourquoi la SAT demande une subvention spéciale de la part de l'arrondissement afin d'acquérir un nouveau projecteur qui servira, à tout le moins, pour les 5 prochaines années.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 240150 - 14 avril 2015 - Autoriser une affectation de surplus, approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2015, avec la Société des Arts Technologiques et la Société de promotion et de diffusion des arts et de la culture, et accorder une contribution totale de 50 000 \$ pour la réalisation de leurs événements ;  
 CA14 240148 - 8 avril 2014 - Approuver les conventions avec la Société des arts technologiques et la Société d'investissement Sainte-Marie dans le cadre d'un soutien financier hors programme, une contribution totale de 35 000 \$.

**DESCRIPTION**



Depuis dix ans, la SAT développe une programmation riche et diversifiée à la place de la Paix, en vue d'animer l'espace public aux abords du boulevard Saint-Laurent et contribuer à promouvoir la cohabitation pacifique entre les résidents, la population transitoire, les personnes à risque, les commerçants, les travailleurs et les touristes. Durant les mardis du 14 juin au 13 septembre, les citoyens pourront assister à 13 projections de films en plein air, reliés à des thématiques variées et spécialisées. Aux fil des années, la SAT a su s'allier à des partenaires représentant les festivals cinématographiques qui présentent, chacun leur tour au cours de la saison, les films projetés à la place de la Paix.

Avec la légalisation de la planche à roulettes dans ce parc depuis l'an passé, la SAT invite les planchistes à venir exécuter leurs prouesses durant la journée, juste avant les projections de film, permettant ainsi d'animer la place toute la journée.

Enfin, pour compléter la programmation, l'Orchestre de la francophonie sera invitée à venir donner une prestation à la place de la Paix. Une projection architecturale lumineuse sur l'Hôtel Zéro 1 sera aussi créée pour l'ensemble des événements. Cette création permet au public d'admirer une animation visuelle colorée qui vient éclairer le parc.

La recommandation pour le montant à octroyer pour l'édition 2016 de l'animation de la place de la Paix est de 73 000 \$, soit 35 000 \$ pour l'animation et la stratégie de communications rattachée, et 38 000 \$ pour l'achat d'un nouveau projecteur (voir soumission en p.j.).

## **JUSTIFICATION**

La programmation de la place de la Paix permet de contribuer à l'amélioration du sentiment d'appartenance et de sécurité dans le quartier, permettant d'améliorer la qualité de vie des citoyens et des commerçants riverains. L'aide financière de l'arrondissement viendra en appui à la réalisation de ce projet structurant pour le boulevard Saint-Laurent.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Affecter un montant de 73 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s.o.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'attribution de ces subventions fera l'objet d'un communiqué émanant de la Division des communications. Les conventions font mention de la visibilité que l'organisme devra donner à l'arrondissement dans le cadre des projets faisant l'objet d'un soutien financier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le versement de l'aide financière se fera selon les modalités de la convention.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gabrielle LECLERC-ANDRÉ  
Commissaire au développement économique

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-04-01

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marc LABELLE  
Directeur



**Dossier # : 1162624001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les conventions avec sept organismes dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2016 et accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions totalisant 58 000 \$

D'approuver les conventions avec 7 organismes dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2016;

D'accorder, à cette fin, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 18 000 \$ à la Pépinière et Collaborateurs;
- 10 000 \$ au Musée McCord d'histoire canadienne;
- 8 000 \$ au Musée du Château Ramezay;
- 7 500 \$ au Foyer pour femmes autochtones de Montréal;
- 5 000 \$ aux Productions feux sacrés (Les);
- 5 000 \$ à Sentier urbain;
- 4 500 \$ à Lilith & Cie;

D'imputer cette dépense de 58 000 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-04-05 14:30

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1162624001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les conventions avec sept organismes dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2016 et accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions totalisant 58 000 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Ville-Marie a mis en place en 2003 un programme de soutien financier pour soutenir les initiatives, les projets et les événements culturels des organismes culturels sans but lucratif qui concourent au développement culturel de l'arrondissement. Ce programme s'articule depuis 2008 en deux volets : Interventions dans l'espace public (Volet I) et Soutien à des projets structurants (Volet II).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1152840011 / CA15 240218 (12 mai 2015) : Approuver les conventions avec 24 organismes dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2015 et accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions totalisant 166 040 \$  
1142840013 / CA14 240328 (10 juin 2014) : Approuver les conventions avec 6 organismes dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2014, volet II Projets structurants, et accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions totalisant 66 625 \$;

1142840009 / CA14 240242 (7 mai 2014) : Approuver les conventions avec 23 organismes dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2014 et accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions totalisant 187 275 \$.

**DESCRIPTION**

**Le programme s'adresse aux organismes qui :**

- exercer une activité culturelle professionnelle régulière dans le secteur des arts de la scène, des arts visuels, des métiers d'art, de la muséologie, des arts médiatiques, des communications, de la littérature, de l'édition, de la production audiovisuelle et du patrimoine;
- les organismes communautaires qui présentent un projet doivent être associés à un organisme culturel ou à des artistes professionnels, ou comporter des activités ou une programmation culturelle professionnelle;

## **Le volet 1 - Interventions dans l'espace public** vise les objectifs suivants :

### Objectif général

- Soutenir des initiatives, des projets et des événements culturels professionnels, ponctuels et d'une durée limitée, qui permettent d'animer un secteur et qui s'adressent principalement aux résidants avoisinants et à la population locale.

### Objectifs spécifiques

Parmi l'ensemble de projets soumis, seront privilégiés :

1. Les projets d'animation urbaine (toutes disciplines confondues) qui se déroulent :
  - au square Cabot;
  - au parc des Faubourgs et dans le périmètre délimité par les rues Parthenais à l'ouest, la voie ferrée du CP à l'est, la rue Sherbrooke au nord et le fleuve au sud;
2. Les expériences culturelles participatives dans lesquelles les gens sont invités à interagir, à se manifester, à faire partie du spectacle;
3. Les projets qui se déroulent en dehors de la période estivale, soit entre les mois de septembre et mai;
4. Les projets d'exposition en plein air ou d'intervention temporaire en art public.

### Ne sont pas admissibles :

- Les activités extérieures présentées sur le domaine public ou privé impliquant une tarification pour le public;
- Les projets qui se déroulent à l'intérieur du périmètre du Quartier des spectacles;
- Les foires, marchés, salons, galas, concours, colloques et congrès, activités de financement;
- Les projets déjà soutenus dans le cadre d'un autre programme de l'arrondissement de Ville-Marie.

## **Le volet II - Soutien à des projets structurants** s'adresse à :

- des projets de développement culturel structurants pour l'arrondissement;
- un organisme ou des organismes culturels promoteurs de projets de développement d'infrastructures culturelles ou des clientèles locales.

## **JUSTIFICATION**

L'arrondissement de Ville-Marie a fait du développement culturel une de ses priorités d'action; le Programme de soutien financier vise à reconnaître publiquement et soutenir concrètement les événements qui concourent au développement culturel de l'arrondissement. Le soutien financier apporté par l'arrondissement de Ville-Marie (depuis 2002) a donc permis à ces organismes de se consolider et de devenir des acteurs importants dans le domaine du développement culturel. Il est impératif, non seulement de préserver les acquis, mais de continuer à soutenir financièrement le fonctionnement de ces organismes afin qu'ils poursuivent leurs actions auprès de la communauté.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution devra être versée conformément aux dispositions de la convention signée entre les parties.

<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Titre du projet</b>	<b>Aide accordée</b>	<b>Volet</b>
Pépinière et collaborateurs	Village au Pied-du-Courant	18 000 \$	2

Musée McCord d'histoire canadienne	En vacances !	10 000 \$	1
Musée du Château Ramezay – Société d'archéologie et de numismatique de Montréal	Intervention en art public sur la place De La Dauversière – Métis-sur-Montréal – Carbone	8 000 \$	1
Foyer pour femmes autochtones de Montréal	Journée nationale des autochtones 2016	7 500 \$	1
Productions feux sacrés (Les)	Rendez-vous des arts métissés 4 <sup>e</sup> édition	5 000 \$	1
Sentier urbain	Programmation culturelle du Circuit jardins	5 000 \$	1
Lilith & Cie	Entre	4 500 \$	1

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ces projets augmenteront l'offre de service culturel, renforceront le caractère culturel de Montréal et de l'arrondissement de Ville-Marie, en plus d'accroître les retombées économiques et d'améliorer la qualité de vie des résidents et des travailleurs culturels du quartier.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les organismes doivent mentionner que le projet a bénéficié du soutien financier de l'arrondissement de Ville-Marie dans tous les documents promotionnels relatifs audit projet.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Cette participation financière sera remise aux organismes selon les modalités de décaissement prévues dans les protocoles signés par les parties et joints en annexe.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane M ROY  
Secrétaire de direction

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-03-30

Maryse BOUCHARD  
C/d cult.biblio.& dev.social\_arr.<60m

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Dominique ARCHAMBAULT  
Directrice

**Dossier # : 1166937002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de 263 867,63 \$, pour une durée de 36 mois, à Sciage Montréal inc. pour le service de sciage de béton dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 16- 15126 - 5 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense maximale de 263 867,63 \$ pour le service de sciage de béton, là où requis, dans l'arrondissement de Ville Marie (appel d'offres public 16-15126 - 5 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat de 263 867,63 \$, à Sciage Montréal inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de trois (3) ans, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 263 867,63 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-04-05 14:29

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements



**IDENTIFICATION** **Dossier # :1166937002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de 263 867,63 \$, pour une durée de 36 mois, à Sciage Montréal inc. pour le service de sciage de béton dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 16-15126 - 5 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La direction des travaux publics utilise régulièrement les services d'entrepreneurs pour faire scier la structure de la chaussée (enrobé bitumineux et béton), soit avant le début des travaux, si les travaux ne sont pas urgent, soit suite aux travaux de réparation lorsque ceux-ci ont dû être effectué en mode urgent.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sans objet

**DESCRIPTION**

L'appel d'offre public numéro 16-15126  
 L'objectif de l'appel d'offre est de mettre à la disposition de l'Arrondissement Ville-Marie un service de sciage de béton et d'asphalte.

L'historique de consommation nous montre que l'arrondissement utilise environ 900 heures par année pour faire scier la structure de la chaussée.

- 490 heures pour les mois d'avril à novembre inclusivement du lundi au vendredi
- 210 heures pour les mois d'avril à novembre inclusivement le samedi et le dimanche
- 140 heures en condition hivernale, pour les mois de décembre à mars inclusivement du lundi au vendredi
- 60 heures en condition hivernale, pour les mois de décembre à mars inclusivement le samedi et dimanche

**JUSTIFICATION**

Sur un nombre de neuf (9) preneurs de cahier des charges, cinq (5) entrepreneurs ont déposé une soumission. L'analyse des prix soumis relève que quatre (4) sont inférieurs à notre estimation et qu'un prix est légèrement supérieur à notre estimation.

Le soumissionnaire le plus bas est inférieur à notre estimation de 148 490,21\$, soit 36%. La raison est que le plus bas soumissionnaire a décidé de mettre un prix unique à 85\$ de l'heure peu importe la période dans l'année et peu importe que les travaux ait lieu la semaine ou la fin de semaine.

Notre estimation était basé sur les taux horaire (matériel roulant) en vigueur lors de la préparation de l'appel d'offres.

No	Articles	Quantité	Coût unitaire	Total
1	Service de sciage de béton avec opérateur, avril à novembre inc. lundi au vendredi	1470	112,00 \$	164 640,00 \$
2	Service de sciage de béton avec opérateur, avril à novembre inc. samedi et dimanche	630	145,00 \$	91 350,00 \$
3	Service de sciage de béton avec opérateur, en condition hivernale décembre à mars inc. Lundi au vendredi	420	157,00 \$	65 940,00 \$
4	Service de sciage de béton avec opérateur, en condition hivernale décembre à mars inc. samedi et dimanche	180	204,00 \$	36 720,00 \$
<b>Total</b>				<b>358 650,00 \$</b>
TPS				17 932,50 \$
TVQ				35 775,34 \$
<b>TOTAL</b>				<b>4 12 357,84 \$</b>

La période hivernale pour le matériel roulant est du 1er novembre au 31mars

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Taxes	Total
1. Sciage Montréal Inc.	229 500,00 \$	34 367,63 \$	263 867,63 \$
2. 2632-2990 Québec Inc - Siforex	253 692,00 \$	37 990,38 \$	291 682,38 \$
3. Groupe Endeavour Inc.	286 500,00 \$	42 903,38 \$	329 403,38 \$
4. Les Constructions Cordella Canada Ltée (non conforme, pas autorisation AMF)	311 496,00 \$	46 646,53 \$	358 142,53 \$
5. Construction Larotex Inc.	415 440,00 \$	62 212,14 \$	477 652,14 \$

Dernière estimation réalisée	358 650,00 \$	53 707,84 \$	412 357,84 \$
------------------------------	---------------	--------------	---------------

Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			340 651,38 \$
---	--	--	---------------

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			29%
--	--	--	-----

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			213 784,51 \$
---	--	--	---------------

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			81%
---	--	--	-----

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			(148 490,21 \$)
---	--	--	-----------------

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-36%
--	--	--	------

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			27 814,75 \$
---	--	--	--------------

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			11%
---	--	--	-----

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour une période de 36 mois, avril 2016 à avril 2019, l'arrondissement Ville-Marie prévoit utiliser 2700 heures de sciage de béton et d'asphalte. Soit environ 900 heures pour chaque période de 12 mois. Un montant de 263 867,63\$ taxes incluses est alloué pour réaliser le sciage.

Ce montant sera entièrement assumée par l'arrondissement et cette dépense sera imputer conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

#### DÉVELOPPEMENT DURABLE

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

#### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

#### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de l'utilisation d'un entrepreneur unique pour le sciage vers la fin du mois d'avril et abandon du matériel roulant pour le sciage de béton et d'enrobé bitumineux.  
Fin du présent contrat prévu en avril 2019.

#### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Il est à noter que conformément aux règlements en vigueur, le cahier des charges de ce contrat a fait mention de manière explicite à l'ensemble des soumissionnaires des clauses administratives en prévention de la collusion et de la fraude afin de favoriser la transparence.

#### VALIDATION

##### Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Alexandre MUNIZ)

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jonathan LABONTÉ  
ingenieur(e)

**ENDOSSÉ PAR**

Alain DUFRESNE  
Chef de division Voirie

Le : 2016-03-24

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1166071002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de 36 mois de 782 435,46 \$ à 178001 Canada inc. Groupe Nicky pour services d'arrosage d'arbres, saillies, jardinières suspendues, paniers au sol et terre-plein ainsi que l'entretien de carrés d'arbres pour l'arrondissement de Ville- Marie et autoriser une dépense maximale de 782 435,46 \$. (appel d'offres public 16-15186 - 6 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense de 782 435,46 \$, taxes incluses, pour services d'arrosage d'arbres, saillies, jardinières suspendues, paniers au sol et terre-plein + entretien de carrés d'arbres pour l'arrondissement de Ville-Marie. (appel d'offres public 16-15186 - 6 soumissionnaires).

D'accorder, à cette fin, un contrat à la firme 178001 Canada inc. Groupe Nicky, plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 782 435,46 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-04-06 16:06

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1166071002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de 36 mois de 782 435,46 \$ à 178001 Canada inc. Groupe Nicky pour services d'arrosage d'arbres, saillies, jardinières suspendues, paniers au sol et terre-plein ainsi que l'entretien de carrés d'arbres pour l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 782 435,46 \$. (appel d'offres public 16-15186 - 6 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans un souci d'optimisation de ses ressources, la division des parcs et de l'horticulture de l'Arrondissement de Ville-Marie prend l'orientation d'affecter ses cols bleus à des activités à valeur ajoutée. À cet effet, il a été décidé de donner à contrat un volume important de travail attrayant à l'arrosage de végétaux et à l'entretien de carrés d'arbres.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

L'arrosage est essentiel afin d'assurer la sauvegarde de l'ensemble de nos plantations lors de canicule. Durant la période comprise entre le début de mai et la fin de septembre de chacune des quatre années prévues, le contrat comprend l'arrosage de:

- 800 paniers fleuris
- 400 jardinières suspendues
- 360 m2 de plates-bandes situées autour de stationnement urbains
- 170 m2 de saillies vertes sur les rues St-Marc et St-Mathieu
- 408 arbres dans le district Peter-McGill
- 211 arbres dans le district St-Jacques

Le contrat prévoit aussi le nettoyage, le désherbage et l'installation de paillis pour 3950 fosses d'arbres.

**JUSTIFICATION**

L'appel d'offres 16-15186 a été publié dans le journal Le Devoir et dans le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 14 mars 2016. L'ouverture de la soumission a eu lieu le 30 mars 2016. Le présent sommaire vise l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Les résultats de lancement de l'appel d'offres 16-15186 sont présentés ci-dessous :

Les 8 firmes suivantes se sont procurées les documents :

- Les entreprises Daniel Robert inc.,

- Boulay Déneigement inc. / 9036 6626 Québec inc.,
- 178001 Canada inc. / Groupe Nicky,
- LV Construction,
- P.N.G. Projets d'aménagement inc.
- Paysagiste ARF,
- Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) lte.,
- Ramcor Construction inc.

Les 6 firmes suivantes ont présenté des soumissions :

- Les entreprises Daniel Robert inc.,
- Boulay Déneigement inc. / 9036 6626 Québec inc.,
- 178001 Canada inc. / Groupe Nicky,
- P.N.G. Projets d'aménagement inc.
- Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) lte.,
- Ramcor Construction inc.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes, les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels internes et le montant de l'octroi :

Firmes soumissionnaires et firmes indépendantes	Prix	Contingences	Total
1 - 178001 Canada inc. / Groupe Nicky	782 435,46 \$		782 435,46 \$
2 - Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) lte.	1 610 646,06 \$		1 610 646,06 \$
3 - Les entreprises Daniel Robert inc.	1 979 375,92 \$		1 979 375,92 \$
4 - Ramcor Construction inc.	1 992 506,69 \$		1 992 506,69 \$
5 - Boulay Déneigement inc. / 9036 6626 Québec inc.	2 903 875,67 \$		2 903 875,67 \$
6 - P.N.G. Projets d'aménagement inc.	3 116 925,21 \$		3 116 925,21 \$
Estimé interne	1 494 675,00 \$		1 494 675,00 \$
<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>			<b>2 064 294,17 \$</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>			<b>164%</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>			<b>2 334 489,75 \$</b>
			<b>298%</b>
<b>Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme</b>			<b>712 239,54 \$</b>
			<b>91%</b>

Nous recommandons l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit 178001 Canada inc. / Groupe Nicky au montant de 782 435,46 \$, taxes incluses pour une période de trois (3) ans (2016-2019).

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les fonds pour assumer les coûts des travaux proviendront des imputations budgétaires spécifiées dans l'intervention des services administratifs concernant le présent dossier.

**- VOIR TABLEAU ASPECT FINANCIER EN PIÈCE JOINTE**

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Nos végétaux mieux entretenus et donc plus vigoureux contribueront davantage à l'augmentation de la canopée montréalaise, à l'amélioration de la qualité de l'air et à la réduction des îlots de chaleur.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'arrosage des jeunes arbres situés dans nos milieux urbains, souvent très arides, assure leur survie tout en prévenant les effets des canicules. Les plantes vivaces et fleurs annuelles ont un très grand besoin en eau. L'arrosage assure la survie, la vitalité et ainsi la beauté des aménagements floraux. Le nettoyage et contrôle des mauvaises herbes dans les fosses d'arbres permet d'augmenter le niveau de propreté de nos rues.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Arrosage et entretien: saisons 2016, 2017, 2018.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme aux critères d'octroi des contrats de la Charte de la Ville de Montréal (L.Q.,2000, c.56) et de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.,c. C-19).  
Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Alexandre MUNIZ)

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Benoit LEPAGE  
Agent(e) technique en horticulture et arboriculture

#### **ENDOSSÉ PAR**

José PIERRE  
Chef de division parcs

Le : 2016-04-05

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur





**Dossier # : 1140890006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Division des grands projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 22 187,78 \$, taxes incluses, pour le contrat de services professionnels du projet de restauration des arches et de la pagode du Quartier chinois dans le cadre du contrat accordé à la firme Cardin Ramirez Julien architectes (CA14 240562) majorant ainsi le montant total du contrat à 99 999,99 \$

D'autoriser une dépense additionnelle de 22 187,78 \$, taxes incluses, pour le contrat de services professionnels pour le projet de restauration des arches et de la pagode du Quartier chinois dans le cadre du contrat accordé à la firme Cardin Ramirez Julien architectes (Résolution CA14 240562) majorant ainsi le montant total du contrat de 77 812,21 \$ à 99 999,99 \$, taxes incluses;  
D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-04-06 16:04

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1140890006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Division des grands projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 22 187,78 \$, taxes incluses, pour le contrat de services professionnels du projet de restauration des arches et de la pagode du Quartier chinois dans le cadre du contrat accordé à la firme Cardin Ramirez Julien architectes (CA14 240562) majorant ainsi le montant total du contrat à 99 999,99 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du projet de restauration des quatre arches et de la pagode du Quartier chinois, l'arrondissement de Ville-Marie accordait, le 14 octobre 2014 à la suite d'un appel d'offres sur invitation, le contrat de services professionnels de 70 738,37 \$, taxes incluses, à la firme Cardin Ramirez Julien architectes pour la réalisation des plans et devis et la surveillance du projet de restauration des quatre arches du Quartier chinois et de la pagode de la place Sun-Yat-Sen.

Dans le cadre du présent projet, étant donné que le coût réel des travaux de construction est supérieur au coût estimé des travaux et que la période de chantier sera plus longue que prévue, une révision à la hausse des honoraires professionnels doit être accordé aux professionnels de ce projet (voir pièce jointe).

Un montant additionnel est nécessaire afin de pouvoir compléter la majoration du contrat de services professionnels, lequel représente une dépense additionnelle de 19 297,92 \$, avant taxes, pour un total de 22 187,78 \$, incluant les taxes 2016.

Tel qu'indiqué au tableau suivant, le contrat initial accordé en 2014 à la firme Cardin Ramirez Julien architectes est de 70 738,37 \$, taxes incluses. Ce montant inclut une provision pour les travaux contingents de 7 073,84 \$, taxes incluses. Le montant des honoraires professionnels en fonction du coût réel des travaux de construction est augmenté de 22 187,78 \$, taxes incluses. Le montant total du contrat, incluant toutes les contingences, sera donc augmenté à 99 999,99 \$, taxes incluses. La dépense additionnelle à autoriser est de 22 187,78 \$, incluant les taxes de 2016.

	<b>Services de bases</b>	<b>Honoraires professionnels (taxes incluses)</b>
<b>1</b>	<b>Soumission originale</b>	70 738,37 \$
<b>2</b>	<b>Contingences originales (10%)</b>	7 073,84 \$

<b>3</b>	<b>Total – Dépense d'origine autorisée (1+ 2)</b>	77 812,21 \$
<b>4</b>	<b>Contingences additionnelles</b>	
	coût pour ajuster les honoraires	22 187,78 \$
<b>5</b>	<b>Total – Contrat majoré (3 + 4)</b>	99 999,99 \$
<b>6</b>	<b>Total – Dépense additionnelle à autoriser (ligne 4)</b>	<b>22 187,78 \$</b>

Le coût réel des travaux (1 516 000 \$) dévoilé lors du dépôt de la soumission de St-Denis Thompson ainsi que la période de chantier revue à la hausse (210 jours plutôt que 120 jours) justifie un relèvement des honoraires pour les services professionnels en architecture. Les honoraires professionnels prévus initialement pour couvrir la période de surveillance des travaux ne sont pas suffisants pour assurer un service professionnel de qualité. Le relèvement des honoraires représente deux fois les sommes prévus initialement.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certificat du trésorier :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jacques P TREMBLAY)

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Raynald MACHER-POITRAS  
Ingenieur

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1140890006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Division des grands projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels de 70 738,37 \$ à Cardin Ramirez Julien architectes et Geniex inc. pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de restauration des quatre arches et de la pagode dans le Quartier chinois et autoriser une dépense maximale de 84 886,05 \$ (appel d'offres sur invitation VMI-14-030 - 3 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de son projet de réaménagement du Quartier chinois, le Bureau de projets du centre-ville de l'arrondissement de Ville-Marie désire retenir les services professionnels d'une équipe multi-disciplinaire composée principalement d'un consultant en architecture pour la phase de réalisation des plans et devis et de surveillance du projet de restauration des quatre arches du Quartier chinois et de la pagode de la place Sun-Yat-Sen. L'équipe d'architectes sera appuyée par des ingénieurs civils et de toute autre expertise nécessaire à la réalisation du mandat. Ces travaux consistent principalement à restaurer la toiture et les éléments ornementaux des arches et de la pagode afin de réactualiser les structures, revitaliser leur image et les sécuriser.

Il est à noter qu'un rapport d'expertise sur les quatre arches et la pagode a été réalisé par la firme Breault & Gosselin à l'été 2014 afin de mettre en lumière les causes de détérioration des structures et d'apporter des pistes de solutions pour la restauration (se référer à la pièce jointe : Programme sommaire des travaux).

Le projet global du Quartier chinois a été identifié par l'arrondissement de Ville-Marie parmi cinq projets structurants à réaliser en priorité. Ces cinq projets sont inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) depuis 2011.

Étapes déjà autorisées (projet de réaménagement du Quartier chinois)

	Coût	Date de début	Date de fin
<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration des documents contractuels</li> </ul>	330 300,19 \$ (incluant les taxes et contingences)	décembre 2013	avril 2014
<ul style="list-style-type: none"> <li>Appel d'offres pour la réalisation des travaux de réaménagement du Quartier chinois</li> </ul>	5 893 781,76 \$ (incluant les taxes et contingences)	avril 2014	juin 2015

## Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"><li>Rétention de services professionnels pour l'élaboration des documents contractuels</li></ul>	octobre 2014	juillet 2015

## Étapes à venir ultérieurement

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"><li>Réalisation des travaux de restauration des arches et de la pagode</li></ul>	avril 2015	juillet 2015

L'appel d'offres sur invitation a été lancé le 8 septembre 2014. Après quinze (15) jours alloués pour la période de soumission, le dépôt des offres a été fait le 23 septembre 2014 à 11 h 30. Le processus d'appel d'offres a été assumé par le Bureau de projets du Centre-Ville.

Trois (3) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres :

- Addenda n°1 (émis le 10 septembre 2014) : précisions apportées sur la mission des professionnels;
- Addenda n°2 (émis le 12 septembre 2014) : précisions apportées sur le contenu administratif de l'appel d'offres;
- Addenda n°3 (émis le 18 septembre 2014) : précisions apportées sur la mission des professionnels.

L'émission de ces addenda n'a eu aucun impact sur le dépôt des soumissions et sur l'estimation des coûts des services professionnels émis au début du processus d'appel d'offres.

Le délai prévu pour la validité des soumissions est de cent-vingt (120) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**CA14 240149 - 8 avril 2014** : Accorder un contrat de 5 402 633,28 \$ à Les Entreprises de construction Ventec inc. pour les travaux d'aménagement de la rue De La Gauchetière dans le Quartier chinois, et autoriser une dépense maximale de 5 893 781,76 \$ (appel d'offres public VMP-14-003 - 4 soumissionnaires)

**CA13 240672 - 10 décembre 2013** : Autoriser une dépense maximale de 330 300,19 \$ pour l'aménagement de la rue De La Gauchetière dans le Quartier chinois (appel d'offres public VMP-13-030 - 8 soumissionnaires); Accorder, à cette fin, un contrat de services professionnels à Les Services exp inc., plus bas soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage, soit au prix total approximatif de 275 250,15 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier des charges; Imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**CE13 1627 - 16 octobre 2013** : Autoriser le virement budgétaire de 4 347 000 \$ du projet Quartier chinois - aménagement du domaine public (40163) du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) - Direction de l'urbanisme et du développement économique

vers l'arrondissement de Ville-Marie; Autoriser un virement budgétaire de 2 850 000 \$ du Service des finances vers l'arrondissement de Ville-Marie pour le projet du Quartier chinois; Approuver le principe voulant que l'arrondissement de Ville-Marie s'engage à retourner au SMVT les budgets non utilisés dans le projet du Quartier chinois afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

## DESCRIPTION

Le présent dossier vise à retenir les services professionnels des firmes Cardin Ramirez Julien architectes et Geniex inc. en vue de réaliser les travaux de restauration des quatre arches du Quartier chinois et la pagode de la place Sun-Yat-Sen.

La valeur maximale du contrat est de 77 812,21 \$ et les services seront rémunérés selon la méthode forfaitaire. Aucun pourcentage de contingences n'était inscrit aux documents d'appel d'offres.

Le mandat des firmes comprendra, entre autres, la prestation de services en architecture et en ingénierie, pour chacune des étapes de conception (préliminaire, dossier définitif et appel d'offres) et de construction du projet (chantier et période de garantie).

## JUSTIFICATION

Le processus d'appel d'offres sur invitation a été suivi et les documents contractuels ont été envoyés à six (6) firmes d'architecture c'est-à-dire à:

- Affleck de la Riva architectes
- Cardin Ramirez Julien architectes
- Rubin et Rotman associés
- Beaupré Michaud et associés, architectes
- DMA architectes
- MDA architectes

Les offres reçues ont été présentées conformément aux politiques, règlements et encadrements administratifs prévoyant une évaluation en deux étapes à partir des documents fournis, et ce, dans deux enveloppes scellées. Les trois offres de service reçues ont été analysées en première étape (Évaluation de la conformité et qualification de l'offre de services professionnels sans les honoraires - enveloppe no 1) et ont tous obtenu le pointage minimal requis afin d'être admissible à la deuxième étape du processus (Évaluation de l'offre de services professionnels incluant les honoraires - enveloppe no 2).

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Montant forfaitaire incluant taxes	Contingence (10%) incluant taxes	Total
Cardin Ramirez Julien architectes	71,00	17,11	70 738,37 \$	7 073,84 \$	77 812,21 \$
MDA architectes	78,00	16,76	76 381,00 \$	7 638,10 \$	84 019,10 \$
Affleck de la Riva	82,33	16,54	80 022,60 \$	8 002,26 \$	88 024,86 \$
Dernière estimation réalisée			88 530,75 \$	8 853,08 \$	97 383,83 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) ( <i>l'adjudicataire - estimation</i> )					-19 571,62 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ( <i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i> ) x 100					-20,10 %

Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 <sup>ème</sup> meilleure note finale – adjudicataire)	6 206,89 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 <sup>ème</sup> meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100	7,98 %

Le prix du plus bas soumissionnaire est de 20,10 % (19 571,62 \$) plus bas que l'estimation faite par le Bureau de projets du centre-ville qui était de 97 383,83 \$ (incluant les taxes et les contingences). Cet écart s'explique par le fait que l'estimation était basée sur les dernières offres reçues pour des services professionnels identiques et des projets de même nature et ampleur. Cet estimé a été établi sur un pourcentage d'honoraire de 11,5 % de la valeur des travaux (se référer à la pièce jointe : Estimation des coûts). L'offre déposée équivaut à 9,2 % de la valeur des travaux pour l'ensemble des disciplines.

Après l'analyse des offres reçues par le comité de sélection, celui-ci recommande de retenir l'offre de services de Cardin Ramirez Julien architectes puisque la firme a obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis et connus de tous les soumissionnaires.

Cardin Ramirez Julien architectes et Geniex inc. ne sont pas inscrits sur la liste des personnes non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle. Ces entreprises ne sont pas inscrites au RENA et ne doivent pas obtenir d'attestation provenant de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Ces vérifications ont été faites par les responsables à la Direction des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens de l'arrondissement de Ville-Marie.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant maximal des honoraires prévus au contrat est de 77 812,21 \$ (taxes incluses). Ce montant comprend le prix forfaitaire de 70 738,37 \$ (taxes incluses) et un budget de contingence de 7 073,84 \$ (taxes incluses). Un budget de dépenses incidentes de 7 073,84 \$ (taxes incluses) est demandé pour des dépenses générales et pour permettre l'engagement de divers consultants qui seront requis en parallèle du contrat principal. Le montant à autoriser est de 84 886,05 \$ (se référer à la pièce jointe : Tableau de calcul des coûts).

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les professionnels auront le mandat de concevoir le projet conforme aux directives de la politique de développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce contrat doit être octroyé dans les meilleurs délais afin que le processus de conception des plans et devis débute dès cet automne. Les travaux à venir contribueront à améliorer la sécurité du public et à revitaliser l'image d'importants symboles du Quartier chinois.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les modalités de ce projet seront communiquées via le plan de communication du projet de réaménagement du Quartier chinois qui est déjà mis en oeuvre, et ce, jusqu'à la fin des travaux.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

<b>Activités</b>	<b>Échéance prévue</b>
Élaboration des documents contractuels	octobre à décembre 2014
Appel d'offres - entrepreneur	janvier à février 2015
Octroi du contrat - entrepreneur	février à mars 2015
Activité de chantier	avril à juillet 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Domenico ZAMBITO)

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Odette NTAKARUTIMANA)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Raynald MACHER-POITRAS  
Ingénieur préposé à la planification

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-09-25

Louis-François MONET  
Chef de division





**Dossier # : 1166890021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention, du 19 mai au 15 septembre 2016, avec le Service de police de la Ville de Montréal pour l'embauche de deux cadets policiers pour une somme de 19 424 \$ d'une durée de vingt semaines, dans le cadre de la piétonnisation de la rue Saint-Paul et de la Place Jacques-Cartier et accorder un versement maximum de 19 424 \$

D'approuver la convention, du 19 mai au 15 septembre 2016, avec le Service de police de la Ville de Montréal pour l'embauche de deux cadets policiers dans le cadre de la piétonnisation de la rue Saint-Paul et de la Place Jacques-Cartier;

D'accorder, à cette fin, un versement maximum de 19 424 \$ ;

D'autoriser une dépense de 19 424 \$, à même les surplus réservés à la piétonnisation pour l'embauche de deux cadets de la police;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-04-06 16:05

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166890021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention, du 19 mai au 15 septembre 2016, avec le Service de police de la Ville de Montréal pour l'embauche de deux cadets policiers pour une somme de 19 424 \$ d'une durée de vingt semaines, dans le cadre de la piétonnisation de la rue Saint-Paul et de la Place Jacques-Cartier et accorder un versement maximum de 19 424 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Encore cette année, l'arrondissement de Ville-Marie souhaite réitérer l'expérience de piétonnisation par la fermeture de la rue Saint-Paul, entre la Place Jacques-Cartier et la rue Saint-Laurent, du 19 mai au 15 septembre 2016. L'arrondissement bénéficiera du service de 2 cadets policiers attirés exclusivement à la piétonnisation. Les coûts reliés à l'embauche de deux cadets seront assumés en part égale entre l'arrondissement de Ville-Marie, le SPVM et la Société de Développement Commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique.

Dans le but de rendre la rue Saint-Paul ainsi que la Place Jacques-Cartier plus sécuritaire et de faire respecter la réglementation, l'arrondissement de Ville-Marie a conclu une entente à l'effet que la totalité de la facture reliée à l'embauche de cadets soit divisée en trois. La partie assumée par le SPVM est évaluée à 20 000 \$ et l'autre 2/3 de la facture sera payée moitié/moitié par l'arrondissement de Ville-Marie et la SDC du Vieux-Montréal - Quartier historique représentant un montant maximum de 20 000 \$ pour l'arrondissement.

A cet effet, une convention a été préparée représentant les frais du 1/3 des coûts reliés à l'embauche de cadets pour l'arrondissement de Ville-Marie soit un montant approximatif de 19 424 \$.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Les 2 cadets policiers effectueront leur travail en patrouillant à pied la zone piétonne et assureront le contrôle des livraisons sur la rue Saint-Paul du lundi au vendredi de 5h à 11h sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie. L'horaire sera réparti sur 7 jours semaine, entre 5 h et minuit. Les plages horaires pourront être modifiées au besoin, après entente écrite entre l'arrondissement et le poste de quartier concerné.

Les tâches des cadets policiers porteront entre autres sur les points suivants :

- Assurer une visibilité afin d'accroître le sentiment de sécurité pour les citoyens et commerçants fréquentant la rue Saint-Paul entre la place Jacques-Cartier et la rue Saint-Laurent.
- Contrôler les accès pour les livraisons sur Saint-Paul entre la place Jacques-Cartier et la rue Saint-Laurent entre 5h et 11h du lundi au vendredi.
- Développer l'aspect communautaire dans leurs interventions; effectuer des contacts avec les citoyens, informations et références.
- Aider, le cas échéant, les personnes à mobilité réduite.
- Promouvoir et favoriser la prévention sous diverses formes.
- Sensibiliser toute personne au respect de la réglementation dans les parcs et les espaces publics.
- Toute autre tâche prévue à l'annexe J de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Montréal.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les dépenses seront imputées selon les interventions financières au présent dossier.

Le SPVM nous soumettra la liste des cadets ainsi que les heures travaillées à chaque période de deux semaines permettant un suivi de la dépense. Le SPVM soumettra sa facture totale à la fin de la période de piétonnisation.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Driss EZZAHER, Ville-Marie

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lalao RANDRIANARIVELO  
agent(e) de bureau

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-04-01

Marie-Ève BOIVIN  
Chef de division - Voirie

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1164405001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention avec le Partenariat du Quartier des spectacles afin de compenser les frais d'occupation du domaine public de 2015, 2016 et 2017 à la place Émilie Gamelin pour le projet des Jardins Gamelin et accorder une contribution maximale de 67 539,42 \$

D'approuver la convention avec le Partenariat du Quartier des spectacles de 2015, 2016 et 2017 à la place Émilie Gamelin pour le projet des Jardins Gamelin.

D'accorder, à cette fin, et à même les surplus déjà affectés , une contribution de 67 539,42 \$ ;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-04-06 16:04

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164405001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention avec le Partenariat du Quartier des spectacles afin de compenser les frais d'occupation du domaine public de 2015, 2016 et 2017 à la place Émilie Gamelin pour le projet des Jardins Gamelin et accorder une contribution maximale de 67 539,42 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le partenariat du Quartier des spectacle en collaboration avec l'arrondissement de Ville-Marie a mené l'année dernière le projet Les Jardins Gamelin qui avait comme principaux objectifs la réappropriation de la place par les Montréalais et le positionnement de cette place à titre d'attrait touristique de la métropole. Dans le cadre de ce projet, le partenariat a confié à une organisation privée la gestion du restaurant la terrasse des Jardins Gamelin.

Cette terrasse se distingue largement d'un resto-terrasse habituellement rattaché à un établissement commercial. Le partenaire restaurateur joue un rôle de premier plan dans la réappropriation de la place. Il participe ainsi à l'animation des Jardins Gamelin et joue favorablement sur la perception de sécurité qui se dégage de la place, mais ce genre d'opération ne génère pas le niveau de revenu qu'exigerait normalement un opérateur commercial pour le maintenir.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Accorder une contribution financière au Partenariat du Quartier des spectacles afin de compenser les frais reliés au coût des permis d'occupation du domaine public de 17 539.42\$ en 2015 et jusqu'à concurrence d'un maximum de 25 000.00\$ par année pour 2016 et 2017 pour la terrasse des Jardins Gamelin.

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir document en pièce jointe.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie WAGNER  
Chef de section - Soutien général

**ENDOSSÉ PAR**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur

Le : 2016-04-05



**Dossier # : 1161455006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de surplus et approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2016, avec la Société de promotion et de diffusion des arts et de la culture, dans le cadre du Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014 - 2017, et accorder une contribution totale de 15 000 \$

D'approuver la convention avec la Société de promotion et de diffusion des arts inc. pour l'appuyer dans la réalisation de son projet et initiative soumis en vertu du Volet "Soutien financier aux initiatives des organismes" du Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014 - 2017;  
D'accorder, à cette fin, une contribution de 15 000 \$;

D'affecter un montant de 15 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-04-06 15:45

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1161455006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de surplus et approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2016, avec la Société de promotion et de diffusion des arts et de la culture, dans le cadre du Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014 - 2017, et accorder une contribution totale de 15 000 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Ville-Marie constitue un levier économique majeur pour la grande région métropolitaine de Montréal. Soucieux de poursuivre la mise en place des conditions de réussite et de succès des différents acteurs économiques et commerciaux, l'arrondissement de Ville-Marie a adopté le Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014 - 2017. Le Volet "Soutien aux initiatives des organismes" de ce nouveau programme permet aux Sociétés de développement commercial, regroupements de commerçants ou autres OBNL de soumettre des initiatives ou projets pouvant avoir un impact sur le développement économique et commercial.

Le Volet " Soutien aux initiatives des organismes " du « Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014 - 2017 » est destiné aux Sociétés de développement commercial (SDC), aux regroupements de gens d'affaires et aux autres OBNL développant des initiatives ou des projets ayant un impact significatif sur l'activité commerciale au sein de l'arrondissement. Pour les organismes autres que les SDC, la contribution maximale est de 35 % des coûts admissibles d'un projet jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 35 000 \$. Elle couvre tout type de dépenses jugées pertinentes, en accord avec les objectifs du programme.

Le projet de la Société des Arts Technologiques, ainsi que celui de la Société de promotion et de diffusion des arts inc, sont jugés admissibles au versement d'une contribution financière.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CA13 240670 : 10 décembre 2013 - Le conseil d'arrondissement approuve le programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014 - 2017 ;

Résolution CA14 240146 : 8 avril 2014 - Le conseil d'arrondissement approuve la convention avec la Société de promotion et de diffusion des arts et de la culture inc. dans le

cadre du volet « Soutien financier aux initiatives des organismes » du Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014-2017 et accorde, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 15 000 \$ ;

## **DESCRIPTION**

Le projet suivant a été jugé admissible au Volet "Soutien financier aux initiatives des organismes" du programme et recevra le montant de subvention indiqué :

**Société de promotion et de diffusion des arts inc. *Mtl en Arts, 16e édition* : 15 000 \$**

L'événement Mtl en Arts, anciennement Festival international de Montréal en Arts, tiendra sa 17e édition du 29 juin au 3 juillet 2016 sur la rue Sainte-Catherine Est, entre les rues Saint-Hubert et Papineau. Ce festival met en lumière près de 160 artistes professionnels et émergents, qui ont la possibilité de vendre leurs oeuvres sur la rue Sainte-Catherine. Par l'achalandage qu'il génère, l'événement a un apport important pour l'activité commerciale des commerçants du Village.

## **JUSTIFICATION**

L'aide financière de l'arrondissement viendra en appui à la réalisation de projets pouvant avoir un impact significatif sur le développement commercial de plusieurs secteurs de l'arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il est recommandé d'accorder un soutien financier de 15 000 \$ à la Société de promotion et de diffusion des arts pour le festival 2016 dont le budget total est de 180 200 \$.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S.O.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette contribution soutiendra la mise en oeuvre d'un projet structurant contribuant au développement commercial de l'arrondissement ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de vie des résidents.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'attribution de ces subventions fera l'objet d'un communiqué émanant de la Division des communications. Les conventions font mention de la visibilité que l'organisme devra donner à l'arrondissement dans le cadre des projets faisant l'objet d'un soutien financier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le versement de l'aide financière se fera selon les modalités du programme et de la convention.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain H CÔTÉ  
Commissaire

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-04-04

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marc LABELLE  
Directeur



**Dossier # : 1161455007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec Carrefour Jeunesse-Emploi Montréal Centre-Ville dans le cadre du projet Roulo-Boulo et accorder une contribution annuelle de 15 000 \$ pour les années 2016, 2017 et 2018 pour une contribution totale de 45 000 \$

D'approuver la convention se terminant le 31 décembre 2018 avec le Carrefour Jeunesse-Emploi Montréal Centre-Ville dans le cadre du projet Roulo-Boulo pour l'appuyer dans la réalisation de son projet;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- pour 2016 - 15 000 \$
- pour 2017 - 15 000 \$
- pour 2018 - 15 000 \$

D'affecter un montant de 45 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de ces dépenses;

D'imputer cette dépense totale conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-04-06 16:18

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1161455007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec Carrefour Jeunesse-Emploi Montréal Centre-Ville dans le cadre du projet Roulo-Boulo et accorder une contribution annuelle de 15 000 \$ pour les années 2016, 2017 et 2018 pour une contribution totale de 45 000 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Fort du succès remporté en 2015, le Carrefour jeunesse-emploi Montréal - Centre-ville revient avec son projet Roulo-Boulot en 2016. À l'été 2015, le Carrefour jeunesse-emploi de Montréal avait rejoint 2 230 jeunes de cette façon dont 272 ont profité des services de maillages en emploi. En créant un point de rencontre mobile permettant de tisser des liens entre ces derniers et les entreprises du secteur, le projet permet ainsi de rejoindre des centaines de jeunes qui n'ont pas tendance à venir chercher des services par eux-même, Cette année, l'objectif est de conseiller 4 000 jeunes, offrir 400 maillages en emploi et contribuer à sortir carrément 60 jeunes de la précarité.

Comme l'an dernier, un camion sera présent dans les rues de l'arrondissement dans certains sites précis au cours de l'été. Les activités proprement dites du projet auprès des jeunes commenceront le 24 juin pour se terminer le 8 octobre 2016. Ces activités seront précédées d'une phase préparatoire qui auront lieu d'avril au 24 juin 2016 (travaux structurels dans le bus, modifications, design et adaptation du véhicule, embauche et formation des animateurs, ajustements techniques, finalisation des ententes et obtention des permis).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 240338 - 8 juin 2015 : Autoriser la distribution et la sollicitation de matériel sur le domaine public

**DESCRIPTION**

Les tenanciers du kiosque mobile inciteront les jeunes de 16 à 35 ans à venir à l'intérieur du camion et distribueront également du matériel éducatif. Les services offerts iront d'un service de mise à jour des CV à des offres d'emploi avec entrevues.

En 2016, le camion exercera ses activités sur les sites suivants:

- la rue Amherst, entre Sherbrooke et Ontario
- la rue Sainte-Catherine Ouest, au coin de McGill College
- au métro Guy-Concordia

- au métro St-Laurent
- au métro Beaudry
- à la forêt urbaine du musée McCord
- à la place Pasteur

Le dossier décisionnel 1166255007 recommande d'édicter une ordonnance permettant la sollicitation et la distribution de matériel à ces emplacements en vertu de l'article 45 du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085)

## **JUSTIFICATION**

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est d'avis que cette subvention peut être accordée en raison des éléments suivants :

- Ce projet bénéficie du soutien financier de la Ville de Montréal, grâce à l'aide du gouvernement du Québec accordée dans le cadre de l'Entente Montréal 2025, administrée par le secrétariat de la région Métropolitaine.
- Il constitue une opportunité pour les jeunes d'accéder à l'emploi, et pour les employeurs de Ville-Marie d'embaucher de la main-d'oeuvre.
- La présence du camion aura également pour effet de contribuer à l'animation du domaine public.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant de la subvention s'élève à 15 000 \$.  
Le numéro de fournisseur est : F366642

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet contribue à la relève en encourageant les jeunes à la recherche d'emplois

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'objectif de 2016 est de conseiller 4 000 jeunes, offrir 400 maillages en emploi et contribuer à sortir carrément 60 jeunes de la précarité.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un lancement médiatique est prévu dans la Forêt urbaine du Musée McCord le 1er juin.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S.O.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain H CÔTÉ  
Commissaire

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-04-04

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marc LABELLE  
Directeur



**Dossier # : 1166140002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Approuver la convention et accorder un contrat de 193 732,88 \$ avec CIMA+ pour la fourniture des services professionnels pour la surveillance des travaux de réfection routières de différentes rues du Vieux-Montréal (appel d'offres public VMP-16-010 - un seul soumissionnaire)

D'autoriser une dépense maximale de 193 732,88 \$, comprenant les frais de contingence, le cas échéant, pour la fourniture des services professionnels en ingénierie, pour la surveillance des travaux de réfection routière de différentes rues du Vieux-Montréal - Appel d'offres public VMP-16-010 - un seul soumissionnaire;

D'accorder le contrat à CIMA+, seul soumissionnaire conforme ayant obtenu le pointage, au prix et aux conditions de sa soumission, soit au prix total approximatif de 193 732,88 \$, taxes incluses et approuver la convention des services professionnels de CIMA+;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-04-07 15:25

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166140002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Approuver la convention et accorder un contrat de 193 732,88 \$ avec CIMA+ pour la fourniture des services professionnels pour la surveillance des travaux de réfection routières de différentes rues du Vieux-Montréal (appel d'offres public VMP-16-010 - un seul soumissionnaire)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la célébration du 375ème anniversaire de de la création de la Ville de Montréal, l'arrondissement de Ville-Marie désire retenir les services d'une firme d'experts-conseils pour les services professionnels d'inspection, de relevés complémentaires de terrain et de surveillance des travaux du contrat «Réfection routière de différentes rues du Vieux-Montréal» désigné ci-après par « Contrat VMP-16-006 » et a procédé à un appel d'offres public pour ces services professionnels.

Le projet consiste en la réalisation des travaux de réfection routière, à savoir les travaux de planage de chaussée, de pose de nouveaux revêtements bitumineux et de reconstruction des trottoirs en agrégats exposés et bordures de granit là où c'est endommagé dans les rues du Vieux-Montréal. Ces réalisations permettront d'améliorer l'état du réseau des rues de l'arrondissement historique et d'assurer son maintien à un niveau acceptable pour les années ultérieures, notamment pendant la saison touristique.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 240118 - 15 mars 2016 - Accorder un contrat de 3 518 136,12 \$ à Demix Construction inc. pour les travaux de réfection routière sur différentes rues du Vieux-Montréal et autoriser une dépense maximale de 3 663 136,12 \$ (appel d'offres public VMP-16-006 - 11 soumissionnaires)

**DESCRIPTION**

Sans s'y limiter, le mandat consiste principalement à réaliser les activités suivantes:

- inspections sur le terrain;
- vérification des quantités prévues;
- validation des listes de points;
- surveillance des travaux sur le terrain;

- suivi des déficiences pendant la durée de la garantie.

Le contrat de la firme se terminera à la fin de la garantie des travaux de l'entrepreneur.

L'appel d'offres public, VMP-16-010, pour les services professionnels a été lancé le 3 mars 2016 par le biais du SÉAO (Système Électronique d'Appels d'Offres. L'ouverture de la seule soumission reçue a eu lieu le 21 mars 2016 à 11 heures.

Il y a eu dix preneurs de cahiers de charges. Toutefois, nous avons reçu une seule soumission dans le délai prescrit, à savoir CIMA+. Les autres preneurs de charge n'ont pas justifié leur décision de ne pas déposer de soumission.

Le comité de sélection s'est tenu le 22 mars 2016 et la proposition de CIMA+ s'est qualifiée en fonction des critères d'évaluation du prix de sa soumission qui s'élève à 193 732,88 \$.

## JUSTIFICATION

L'offre reçue a été présentée conformément aux politiques, règlements et encadrements administratifs prévoyant une évaluation en deux étapes à partir des documents fournis, et ce, dans deux enveloppes scellées. L'offre de service reçue a été analysée en première étape (Évaluation de la conformité et qualification de l'offre de services professionnels sans les honoraires - enveloppe no 1) et a obtenu le pointage minimal requis, afin d'être admissible à la deuxième étape du processus (Évaluation de l'offre de services professionnels incluant les honoraires - enveloppe no 2).

Après l'analyse de l'offre reçue de CIMA+ par le comité de sélection, celui-ci recommande de la retenir puisque la firme a obtenu le pointage final en fonction des critères de sélection préétablis et connus de tous les soumissionnaires.

Firme soumissionnaire	Total
CIMA+	193 732,88 \$
Dernière estimation réalisée	225 120,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>((la plus basse conforme - estimation))</i>	(31 387,12) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	-14%

Le prix du soumissionnaire est de 14 % inférieur à l'estimation faite par le Bureau de projets du centre-ville (incluant les taxes et les contingences). Cet écart s'explique par le fait que l'estimation était basée sur les dernières offres reçues pour des services professionnels identiques et des projets de même nature et ampleur.

La firme CIMA+ n'est pas inscrite sur la liste des personnes non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle et n'est pas inscrite au RENA .

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 193 732,88 \$ taxes et contingences inclus soit un coût net de 176 903,94 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, sera financé par le Service des Infrastructures, de la Voirie et des Transports (SIVT).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si le contrat n'est pas octroyé au conseil d'arrondissement du 12 avril 2016, les travaux seront retardés car la Division de Bureau de projets centre-Ville ne dispose pas des ressources nécessaires pour effectuer le suivi et la surveillance en résidence des travaux de réfection routière des rues du Vieux-Montréal et doit se procurer les services professionnels ainsi nécessaires pour assurer la surveillance.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Non applicable

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le calendrier des travaux est le suivant :

Début travaux du contrat mai 2016  
Fin des travaux du contrat octobre 2016

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses particulières en prévision de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Philippe LEMIRE, Ville-Marie

Lecture :

Philippe LEMIRE, 24 mars 2016  
Jean CARRIER, 24 mars 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Yasmina ABDELHAK  
Ingenieur(e)

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-03-24

Louis-François MONET  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1160619003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 21 700 \$

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 1 000 \$ à Fondation MAP;
- 5 000 \$ au Regroupement québécois de la danse (RQP);
- 500 \$ à Espace Libre;
- 500 \$ au Carrefour de ressources en interculturel;
- 5 000 \$ à l'Association des galeries d'art contemporain;
- 1 500 \$ à Le Drapeau de la Famille;
- 1 000 \$ à l'Association des amis du parc Médéric-Martin;
- 1 200 \$ au Comité Hajaca;
- 2 500 \$ à l'Association du Village Shaugnessy Village Association ;
- 1 500 \$ à Tradau Inc.;
- 500 \$ au Jardin communautaire Centre-Sud;
- 1 000 \$ à Les Oeuvres de St-Jacques;
- 500 \$ à Tangente.

D'imputer cette dépense totale de 21 700 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-04-07 15:24

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1160619003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 21 700 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les élus-es de l'arrondissement de Ville-Marie souhaitent contribuer financièrement auprès des organismes suivants.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE (CABINET DU MAIRE): 10 100 \$**

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
<b>500 \$ *</b>	Madame Valérie Larouche Fondation MAP 2015, rue Fullum Montréal (QC) H2K 3N5 Téléphone : 514-282-1882 * Événement bénéfice annuel dans le cadre du 15 <sup>ième</sup> anniversaire au profit de la Fondation Mères avec pouvoir qui aura lieu le 19 mai 2016.
<b>5 000 \$</b>	Madame Judith Lessard-Bérubé Regroupement québécois de la danse (RQD) 440-3680, rue Jeanne-Mance Montréal (QC) H2X 2K5 Téléphone : 514-849-4003 * Événement Québec Danse qui aura lieu du 25 avril au 1 <sup>er</sup> mai 2016.
<b>250 \$ *</b>	Monsieur Denys Caron Espace Libre 1945, rue Fullum Montréal (QC) H2K 3N3 Téléphone : 514-521-3288

**\* Événement : Soirée bénéfice de l'organisme qui aura lieu le 2 mai 2016.**

**ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE (CABINET DU MAIRE) / suite: 10 100 \$**

<b>Montant</b>	<b>Nom de l'organisme et coordonnées</b>
<b>2 500 \$ *</b>	Madame Christine Blais Association des galeries d'art contemporain 318-372, rue Sainte-Catherine Ouest Montréal (QC) H3B 1A2 Téléphone: 514-798-5010 <b>* Événement : Foire d'art contemporaine Papier qui se tiendra au Hangar 16, du 22 au 24 avril 2016.</b>
<b>500 \$ *</b>	Monsieur Laurent McCutcheon Association des amis du parc Médéric-Martin 2297, avenue Gascon Montréal (QC) H2K 2W4 Téléphone : 514-522-7614 <b>* Fonctionnement de l'organisme.</b>
<b>600 \$ *</b>	Monsieur Sylvain Labrecque Comité Hajaca 104-1900, avenue Papineau Montréal (QC) H2K 4J1 Téléphone : 514-903-6798 <b>* Plusieurs événements de l'organisme en 2016.</b>
<b>500 \$ *</b>	Monsieur Charles Lacas Les Œuvres de St-Jacques 1280, rue Berri Montréal (QC) H2L 4S6 Téléphone : 514-845-8278 <b>* Projet : Organisation du souper-spaghetti qui aura lieu le 14 mai 2016.</b>
<b>250 \$ *</b>	Monsieur Stéphane Labbé Tangente 505-460, rue Sainte-Catherine Ouest Montréal (QC) H3B 1A7 Téléphone : 514-525-7575, poste 233 <b>* Événement : 100<sup>e</sup> anniversaire de Tangente</b>

**DISTRICT DE SAINTE-MARIE: 4 350 \$**

<b>Montant</b>	<b>Nom de l'organisme et coordonnées</b>
<b>500 \$ *</b>	Madame Valérie Larouche Fondation MAP 2015, rue Fullum

250 \$ *	<p>Montréal (QC) H2K 3N5  Téléphone : 514-282-1882  * <b>Événement bénéfique annuel dans le cadre du 15<sup>ième</sup> anniversaire au profit de la Fondation Mères avec pouvoir qui aura lieu le 19 mai 2016.</b></p>
	<p>Monsieur Denys Caron  Espace Libre  1945, rue Fullum  Montréal (QC) H2K 3N3  Téléphone : 514-521-3288  * <b>Événement : Soirée bénéfique de l'organisme qui aura lieu le 2 mai 2016.</b></p>

**DISTRICT DE SAINTE-MARIE / suite: 4 350 \$**

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
500 \$	<p>Madame Veronica Islas  Carrefour de ressources en interculturel  1851, rue Dufresne (app. 1)  Montréal (QC) H2K 3K4  Téléphone : 514-525-2778  * <b>Événement : Exposition du projet Créative Jonction sous la forme d'un cocktail 5 à 7 dans le cadre du 15<sup>ième</sup> anniversaire du CRIC, qui aura lieu le 16 juin 2016.</b></p>
1 500 \$	<p>Monsieur Yvan Bombardier  Le drapeau de la Famille  1749, rue Dufresne  Téléphone : 514-526-0737  * <b>Plusieurs événements de l'organisme en 2016.</b></p>
500 \$ *	<p>Monsieur Laurent McCutcheon  Association des amis du parc Médéric-Martin  2297, avenue Gascon  Montréal (QC) H2K 2W4  Téléphone : 514-522-7614  * <b>Fonctionnement de l'organisme.</b></p>
600 \$ *	<p>Monsieur Sylvain Labrecque  Comité Hajaca  104-1900, avenue Papineau  Montréal (QC) H2K 4J1  Téléphone : 514-903-6798  * <b>Plusieurs événements de l'organisme en 2016.</b></p>
500 \$	<p>.Madame Nathalie Germain  Jardin communautaire Centre-Sud  4602, avenue de Lorimier  Montréal (QC) H2H 2B5</p>



Téléphone : 514-524-3739  
\* **Fonctionnement de l'organisme.**

**DISTRICT DE SAINT-JACQUES: 3 250 \$**

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
2 500 \$ *	Madame Christine Blais Association des galeries d'art contemporain 318-372, rue Sainte-Catherine Ouest Montréal (QC) H3B 1A2 Téléphone: 514-798-5010 <b>* Événement : Foire d'art contemporaine Papier qui se tiendra au Hangar 16, du 22 au 24 avril 2016.</b>
500 \$ *	Monsieur Charles Lacas Les Œuvres de St-Jacques 1280, rue Berri Montréal (QC) H2L 4S6 Téléphone : 514-845-8278 <b>* Projet : Organisation du souper-spaghetti qui aura lieu le 14 mai 2016.</b>

**DISTRICT DE SAINT-JACQUES / suite: 3 250 \$**

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
250 \$ *	Monsieur Stéphane Labbé Tangente 505-460, rue Sainte-Catherine Ouest Montréal (QC) H3B 1A7 Téléphone : 514-525-7575, poste 233 <b>* Événement : 100<sup>e</sup> anniversaire de Tangente</b>

**DISTRICT DE PETER-MCGILL: 4 000 \$**

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
2 500 \$	Madame Claire Adamson Association du Village Shaughnessy 1812, rue Baile Montréal (QC) H3H 1P4 Téléphone : 514-935-1608 <b>* Projet : Permettre à l'organisme d'améliorer la qualité de vie dans le district dans le cadre de ses activités annuelles.</b>
1 500 \$	Monsieur Vincent Prager Tradau Inc. 3900-1, Place Ville-Marie Montréal (QC) H3B 4M7

Téléphone : 514-673-7431

\* **Projet : Activités sociales annuelles de l'organisme**

## JUSTIFICATION

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les contributions suivantes sont réparties entre le budget du maire et celui des districts de l'arrondissement:

Nom de l'organisme	Budget du maire	Sainte-Marie	Saint-Jacques	Peter Mc-Gill
Fondation MAP: 1 000 \$	500 \$	500 \$		
Espace Libre: 500 \$	250 \$	250 \$		
Association des galeries d'art contemporain: 5 000 \$	2 500 \$		2 500 \$	
Association des amis du parc Médéric-Martin: 1 000 \$	500 \$	500 \$		
Comité HaJaCa: 1 200 \$	600 \$	600 \$		
Les Oeuvres de St-Jacques: 1 000 \$	500 \$		500 \$	
Tangente: 500 \$	250 \$		250 \$	
<b>TOTAL:</b>	<b>5 100 \$</b>	<b>1 850 \$</b>	<b>3 250 \$</b>	<b>0 \$</b>

Voici la répartition totale du montant de 21 700 \$:

Budget du maire	Sainte-Marie	Saint-Jacques	Peter Mc-Gill
10 100 \$	4 350 \$	3 250 \$	4 000 \$

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ginette OUMET  
Chargée de secrétariat

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-04-05

Corinne ANDRIEU  
Directrice d'arrondissement adjointe



**Dossier # : 1161455008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec la Société de développement commercial Vieux-Montréal – Quartier historique dans le cadre du volet « Soutien financier aux initiatives des organismes » du Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014-2017 et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 135 000 \$ pour l'année 2016

D'approuver la convention se terminant le 31 décembre 2016 avec la Société de développement commercial Vieux-Montréal – Quartier historique pour l'appuyer dans la réalisation de son projet;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 135 000 \$ :

D'affecter un montant de 135 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense totale conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-04-08 13:02

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1161455008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec la Société de développement commercial Vieux-Montréal – Quartier historique dans le cadre du volet « Soutien financier aux initiatives des organismes » du Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014-2017 et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 135 000 \$ pour l'année 2016

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Ville-Marie constitue un levier économique majeur pour la grande région métropolitaine de Montréal. Soucieux de poursuivre la mise en place des conditions de réussite et de succès des différents acteurs économiques et commerciaux, l'arrondissement de Ville-Marie a adopté le Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014 - 2017. Le Volet "Soutien aux initiatives des organismes" de ce programme permet aux Sociétés de développement commercial, Regroupements de commerçants ou autres OBNL de soumettre des initiatives ou projets pouvant avoir un impact sur le développement économique et commercial. Le Volet "Soutien aux initiatives des organismes" du « Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014 - 2017 » est destiné aux Sociétés de développement commercial, aux regroupements de gens d'affaires et aux autres OBNL développant des initiatives ou des projets ayant un impact significatif sur l'activité commerciale au sein de l'arrondissement. Pour les Sociétés de développement commercial, la contribution maximale de la subvention est de 50 % des coûts admissibles d'un projet, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 50 000 \$. Elle couvre tout type de dépenses jugées pertinentes, en accord avec les objectifs du programme.

La SDC Vieux-Montréal - Quartier historique a soumis un plan d'action 2015 détaillé renfermant plusieurs initiatives et projets admissibles au programme.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CA13 240670 - 10 décembre 2013 - Approuver le programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014 - 2017.
- CA15 240091 - 14 avril 2015 - Approuver la convention avec la Société de développement commercial Vieux-Montréal – Quartier historique dans le cadre du volet « Soutien financier aux initiatives des organismes » du Programme de soutien financier au développement économique et commercial 2014 - 2017 et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 140 000 \$ pour l'année 2015.

## **DESCRIPTION**

**Les projets suivants ont été jugés admissibles au Volet "Soutien financier aux initiatives des organismes" du programme et recevront le montant de subvention indiqué :**

**Société de développement commercial Vieux-Montréal - Quartier historique: Plan d'action 2016 : 135 000 \$**

La Société de développement commercial du Vieux-Montréal a soumis son Plan d'action 2016 pour lequel l'arrondissement verse une contribution globale qui couvre l'ensemble des projets admissibles que la SDC veut réaliser. Ces projets sont les suivants :

- 3 projets de commercialisation artériels 2016: 45 000 \$ :

Projet # 1 : Le Vieux-Montréal célèbre le Grand Prix ! 3e édition: Saint-Paul Ouest;

Projet # 2 : Le Vieux-Montréal célèbre le Grand Prix ! 3e édition: Saint-Paul Est;

Projet # 3 : Vivre McGill.

- Embellissement du Vieux-Montréal : 80 000 \$: aménagements paysagers et entretien saisonnier sur les rues Saint-Paul, McGill, Notre-Dame, Saint-Jacques, Wellington, de même que le secteur piétonnier du Musée Pointe-à-Callière, ainsi que l'installation de décorations lumineuses.
- Colloque Avenir du Vieux-Montréal 2016, 3e édition : 10 000\$: événement dédié à la question du développement futur du Vieux-Montréal. Le colloque se tiendra à l'automne au Centre Phi et la thématique abordée tracera les festivités et les legs du 375e de la Ville de Montréal.

## **JUSTIFICATION**

L'aide financière de l'arrondissement viendra en appui à la réalisation d'un plan d'action pouvant avoir un impact significatif sur le développement commercial de plusieurs secteurs de l'arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs et du greffe.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S.O.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ces contributions soutiendront la mise en oeuvre de projets structurants contribuant au développement commercial de l'arrondissement ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de vie des résidants.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'attribution de cette subvention fera l'objet d'une mention dans les Faits saillants du conseil. La convention inclut les modalités d'utilisation du logo dans le cadre des projets faisant l'objet d'un soutien financier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le versement de l'aide financière se fera selon les modalités du programme et de la convention.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Johanne C BEAULIEU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain H CÔTÉ  
Commissaire

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-04-05

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique



**Dossier # : 1166890018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Réserver une somme de 125 000 \$ par année pendant trois ans, soit 2016, 2017 et 2018 pour un total de 375 000 \$ à partir des surplus libres de l'arrondissement pour la réalisation de divers projets de murales dans l'arrondissement de Ville-Marie

De réserver une somme de 125 000 \$ par année pendant trois ans, soit 2016, 2017 et 2018 pour un total de 375 000 \$ à partir des surplus libres de l'arrondissement pour la réalisation de projets de murales;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-04-05 14:29

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166890018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Réserver une somme de 125 000 \$ par année pendant trois ans, soit 2016, 2017 et 2018 pour un total de 375 000 \$ à partir des surplus libres de l'arrondissement pour la réalisation de divers projets de murales dans l'arrondissement de Ville-Marie

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Ville-Marie investit dans son programme de lutte aux graffitis et en fait un dossier prioritaire. Depuis plusieurs années, la direction des travaux publics a mis en place divers projets de murales pour contrer le fléau du graffiti et ainsi redonner un sentiment de sécurité et du même coup améliorer le paysage de certains secteurs.

Cette année, la direction des travaux publics joint ses efforts à ceux de la ville centre en participant au programme conjoint d'art mural.

Le nouveau Programme d'art mural vise la réalisation de murales extérieures visibles, créatives et liées à leur contexte. Ce programme d'art mural est doté d'un budget annuel de 725 000 \$ pour des projets réalisés sur l'ensemble du territoire montréalais. Dans le cadre de ce programme des services centraux, 250 000 \$ seront réservés pour des projets dans l'arrondissement Ville-Marie, dont 125 000 \$ seront fournis par les services centraux et 125 000 \$ par l'arrondissement de Ville-Marie.

L'arrondissement de Ville-Marie planifie déjà que ce programme se fera sur une période de 3 ans à 125 000 \$ par année, soit 2016, 2017 et 2018 totalisant la somme de 375 000 \$.

Les objectifs principaux du programme sont les suivants :

- Enrichir le patrimoine artistique public
- Soutenir et mettre en valeur la création artistique
- Prévenir le vandalisme, notamment l'apparition de graffitis
- Faciliter l'accès à l'art dans l'ensemble des quartiers montréalais
- Favoriser une plus grande mobilisation des citoyens, entreprises et organismes dans l'amélioration de leur milieu de vie
- Augmenter les sentiments de fierté et d'appartenance à la Ville.

Les projets déposés dans l'arrondissement de Ville-Marie, peu importe le volet, pourront être financés jusqu'à 100% des coûts, soit 50 % par l'arrondissement et 50% par les

services centraux.

L'arrondissement de Ville-Marie fera partie du jury de sélection de tous les projets.

Considérant que les interventions requises auprès des propriétaires peuvent s'avérer parfois laborieuses et nous limiter dans la période de réalisation, la direction des travaux publics travaillera sur un échantillonnage plus grand s'assurant ainsi la réalisation concrète d'un nombre de projets annuels.

Tous les projets des organismes qui auront été sélectionnés feront l'objet d'un dossier décisionnel faisant état des sommes qui seront allouées par projet.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CA15 240133-1156890010 du 14 avril 2015: Autoriser une affectation de surplus de 65 000 \$, approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2015, avec Murale Urbaine pour la réalisation de projets de murales et accorder une contribution de 65 000 \$  
Résolution CA14 240319 - 1144206018 du 10 juin 2014 : Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, pour l'année 2014, avec Murale Urbaine pour la réalisation de projets de murales et accorder une contribution de 125 000 \$.  
Résolution CA13 240226 du 7 mai 2013 pour la réalisation de projets de murales et l'octroi d'une contribution au montant de 50 000 \$.  
Résolution CA12 240461 du 14 août 2012 pour la réalisation de projets de murales et l'octroi d'une contribution au montant de 126 000 \$.

## **DESCRIPTION**

## **JUSTIFICATION**

Les projets de murales rejoignent les préoccupations de l'arrondissement au chapitre de la propreté et de la lutte aux graffitis.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lalao RANDRIANARIVELO  
agent(e) de bureau

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-03-31

Jean-Luc L'ARCHEVÊQUE  
Chef de division - Ressources humaines

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1162701022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 29 février 2016

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 29 février 2016.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-04-06 14:02

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION****Dossier # :1162701022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 29 février 2016

**CONTENU****CONTEXTE**

Un rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés doit être soumis au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 4 du Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires.

La Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens recommande au conseil d'arrondissement de prendre connaissance des rapports soumis en pièces jointes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées, de la liste des bons de commandes ainsi que des demandes de paiement **pour la période du 1<sup>er</sup> au 29 février 2016.**

**JUSTIFICATION**

Le conseil d'arrondissement a délégué certains de ses pouvoirs aux gestionnaires de l'arrondissement en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Ville-Marie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (CA-24-009).

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

#### VALIDATION

##### Intervenant et sens de l'intervention

---

##### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

##### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR  
Analyste de dossiers

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-06

Domenico ZAMBITO  
Secrétaire d'arrondissement

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Corinne ANDRIEU  
Directrice d'arrondissement adjointe



**Dossier # : 1165204001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de surplus de 400 000 \$ pour couvrir les coûts des assignations temporaires 2016-2017 ainsi qu'un montant de 75 000 \$ pour financer les coûts des formations et des actions communications « SST » en provenance des comptes de surplus « SST » de l'arrondissement de Ville-Marie

D'affecter un montant de 400 000 \$ pour couvrir les coûts des assignations temporaires 2016-2017 ainsi qu'un montant de 75 000 \$ pour financer les coûts des formations et des actions communications "SST" en provenance des comptes de surplus "SST" de l'arrondissement de Ville-Marie;

D'imputer ces montants conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-04-06 15:08

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165204001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction d'arrondissement , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de surplus de 400 000 \$ pour couvrir les coûts des assignations temporaires 2016-2017 ainsi qu'un montant de 75 000 \$ pour financer les coûts des formations et des actions communications « SST » en provenance des comptes de surplus « SST » de l'arrondissement de Ville-Marie

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de l'article 179 de la Loi sur les accidents de travail et des maladies professionnelles (LATMP), l'employeur d'un travailleur victime d'une lésion professionnelle peut assigner temporairement un travail à ce dernier. Cette pratique permet de favoriser un prompt retour au travail, la réadaptation du travailleur ainsi qu'une réduction importante des coûts.

L'arrondissement de Ville-Marie dispose présentement d'une réserve "Santé et sécurité du travail (SST)" de 1 352 114,03 \$ accumulée par la réduction des coûts des lésions professionnelles des dernières années.

À travers la mise en oeuvre de son Plan d'action SST 2016-18, des formations du personnel à l'égard de la santé et sécurité ainsi que des actions de communication et de sensibilisation seront nécessaires à l'arrondissement de Ville-Marie.

L'arrondissement est déterminé à poursuivre la diminution observée de la fréquence et de la gravité (durée) de ses lésions professionnelles. En effet, au 30 septembre 2015 l'arrondissement de Ville-Marie attestait d'une diminution de 8% de son taux de gravité et d'une diminution de 19% du taux de fréquence des accidents du travail en comparaison aux résultats de l'année précédente.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1144211001 / CA14 240539 / Affecter un montant de 350 000 \$ en provenance des comptes de surplus SST de l'arrondissement de Ville-Marie pour couvrir les coûts des assignations temporaires 2014-2015.

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire décisionnel vise à créer un fonds dédié de 400 000 \$ afin d'éponger les coûts des assignations temporaires 2016-2017 des employés victime d'une lésion professionnelle dans leur milieu de travail.

Le présent sommaire décisionnel vise aussi à créer un fonds dédié de 75 000 \$ pour



financer les formations du personnel à l'égard de la santé et de la sécurité au travail ainsi que différentes actions de communication et de sensibilisation.

## **JUSTIFICATION**

Cette décision s'inscrit en conformité avec les orientations du Directeur général et du Directeur général adjoint - Ville-Marie et concertation des arrondissements, qui accordent une très grande importance à la bonne gestion du dossier de la santé et de la sécurité au travail.

Le budget dédié pour les assignations temporaires représente un réel "incitatif" pour les gestionnaires d'avoir accès à un fonds dédié qui n'aura pas d'impact sur leur structure de main-d'oeuvre régulière.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Une affectation de 400 000 \$ et une autre de 75 000 \$ en provenance de la réserve SST sera enregistrée pour couvrir les coûts ci-haut mentionnés.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des actions de communications seront faites aux gestionnaires suite à la création des budgets.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En conformité avec les encadrements administratifs suivants :

S-RH-AR24-D-12-002 Ville-Marie - Politique en matière de santé et sécurité au travail (Directive)

S-RH-AR24-D-12-001 Ville-Marie - Rôle et responsabilité en matière de santé et sécurité au travail (Directive)

S-RH-AR24-P-10-001 Ville-Marie - Assignation temporaire (Directive)

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Philippe LEMIRE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Claude DUBOIS  
Technicienne en ressources humaines

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-02-22

Jean-Luc L'ARCHEVÊQUE  
Chef de division - Ressources humaines

**Dossier # : 1160607001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution autorisant l'ajout de certains usages spécifiques aux étages du bâtiment situé au 7, boulevard René-Lévesque Ouest et au 1152, boulevard Saint-Laurent, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)

D'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) une résolution autorisant l'ajout des usages spécifiques suivants aux étages du bâtiment situé au 7, boulevard René-Lévesque et 1152, boulevard Saint-Laurent, en dérogation à l'article 179 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)*:

1. Accessoires et appareils électroniques et informatiques;
2. Meubles, accessoires et appareils domestiques;
3. Établissements de jeux récréatifs;
4. Salle de danse;
5. Salle de réception;
6. Salle de réunion;
7. Salle d'exposition;
8. Services personnels et domestiques.

D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- Dans l'éventualité où les usages « établissements de jeux récréatifs », « salle de danse » et « salle de réception » seraient effectifs, des mesures d'insonorisation devront être prises pour respecter la réglementation sur le bruit.

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1160607001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution autorisant l'ajout de certains usages spécifiques aux étages du bâtiment situé au 7, boulevard René-Lévesque Ouest et au 1152, boulevard Saint-Laurent, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de projet particulier a été déposée le 26 janvier 2016 afin d'autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)*, l'ajout de certains usages spécifiques aux étages du bâtiment situé au 7, boulevard René-Lévesque Ouest, au coin du boulevard Saint-Laurent (lot 2 160 684). Celle-ci fait suite à une demande d'avis préliminaire, déposée le 19 octobre 2015, laquelle a donné lieu à un avis favorable de la Direction ainsi que du comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 19 janvier 2016.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s/o

**DESCRIPTION**

**Conditions actuelles :**

- Le bâtiment a front sur deux artères importantes de Montréal et abrite au rez-de-chaussée un magasin d'électronique (vente audio et vidéo);
- Le bâtiment occupe environ la moitié du terrain, l'autre moitié étant occupée par un terrain de stationnement pour les locataires du bâtiment (environ 6 cases);
- Les étages peuvent être occupés de plein droit par des usages résidentiels, commerciaux ou industriels;
- Le requérant propriétaire a reçu des demandes de location pour une école de Kung Fu et une école de français (usage autorisé « école d'enseignement spécialisée ») et pour un centre d'appel (usage autorisé « bureau »), mais actuellement les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> étages sont vacants; seul le 2<sup>ème</sup> étage est occupé par un « établissement de jeux récréatifs » non autorisé à l'étage.

**Projet :**

- Le requérant demande que les usages spécifiques suivants soient permis aux étages :
  1. Accessoires et appareils électroniques et informatiques;
  2. Meubles, accessoires et appareils domestiques;
  3. Établissements de jeux récréatifs;
  4. Salle de danse;
  5. Salle de réception;
  6. Salle de réunion;
  7. Salle d'exposition;
  8. Services personnels et domestiques.
- La superficie d'un étage est d'environ 195 m<sup>2</sup>;
- Il n'y a aucune modification prévue au bâtiment.

### **Dérogation :**

- Le zonage permet l'usage M7C, des hauteurs de 11 à 23 mètres, une densité max de 6, un taux d'implantation de 100%, un mode d'implantation contigu. L'unité de paysage est BSL (boulevard Saint-Laurent). Il y a une vue protégée K-53; le bâtiment se situe dans l'aire de protection du monument national. L'autorisation du MCC est donc requise;
- Article 179 : « *un usage spécifique ne peut s'implanter aux niveaux supérieurs au rez-de-chaussée d'un bâtiment* ».

### **Enjeux :**

- Pas d'impacts négatifs pressentis.

## **JUSTIFICATION**

### **La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :**

- On note que le terrain du bâtiment visé n'est pas développé à son plein potentiel (23 mètres ou 7/8 étages, densité de 6, 100% d'implantation). Il est situé juste à l'extérieur du Centre des Affaires qui débute à la rue Clark en allant vers l'Ouest;
- On note également la difficulté du propriétaire pour louer les 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> étages pour les usages « résidentiel » ou « bureau », compte tenu de l'achalandage et des impacts sonores, du boulevard René-Lévesque notamment;
- Seuls les usages proposés « Accessoires et appareils électroniques et informatiques » et « Meubles, accessoires et appareils domestiques » sont des usages reliés à la vente;
  - o L'usage « Accessoires et appareils électroniques et informatiques » pourrait être en lien avec le magasin d'électroniques (vente audio et vidéo) existant au rez-de-chaussée;
- L'usage « Établissements de jeux récréatifs » exercé actuellement sans permis au 2<sup>ème</sup> étage, se retrouve cependant de plein droit dans le secteur environnant, avec une limite de superficie de 200m<sup>2</sup> :
  - o Les bâtiments en face, au sud du boulevard René-Lévesque, peuvent exercer de plein droit l'usage spécifique « Établissements de jeux récréatifs », tout comme dans le quartier chinois (M6) dans son ensemble;
  - o Également, les bâtiments en arrière du boulevard René-Lévesque, donnant sur la rue Clark ou sur le boulevard Saint-Laurent, qui ont front

sur la rue Sainte-Catherine (M8), peuvent exercer cet usage spécifique de plein droit;

- Les usages spécifiques proposés aux étages du bâtiment visé (étages de 195m<sup>2</sup> chacun) ne devraient pas être susceptibles de causer préjudice aux occupants des bâtiments voisins en terme sonore (pas d'ouvertures directes sur le bâtiment);
- Le terrain de stationnement pourra être utilisé comme stationnement pour les locataires
- À sa séance du 19 janvier 2016, le comité consultatif d'urbanisme a donné un avis favorable à l'unanimité à cette demande, à la condition que les usages « établissement de jeux récréatifs », « salle de danse » et « salle de réception » ne soient accordés que si les lieux visés sont insonorisées, en cas de plaintes des voisins;
- La recommandation s'assortit donc de la condition suivante : « Dans l'éventualité où les usages « établissements de jeux récréatifs », « salle de danse » et « salle de réception » seraient effectifs, des mesures d'insonorisation devront être prises pour respecter la réglementation sur le bruit ».

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s/o

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s/o

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s/o

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Assemblée publique de consultation;

- Publication d'un avis dans les journaux.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de résolution;

- Affichage sur le site et publication d'un avis annonçant une assemblée publique portant sur le projet;
- Assemblée publique de consultation;
- Adoption du second projet de résolution;
- Publication d'un avis décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- Adoption de la résolution finale par le conseil d'arrondissement;
- Émission du permis de construction.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

Comité consultatif d'urbanisme / avis favorable à l'unanimité

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Rose GORROZ  
Conseillère en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-01-27

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marc LABELLE  
Directeur



**Dossier # : 1146347071**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution autorisant la démolition d'une dépendance et la construction ainsi que l'occupation d'une nouvelle dépendance intégrant un poste de ventilation mécanique nécessaire au réseau du métro de Montréal à être située sur le lot 1 424 420, actuellement au 2355, boulevard De Maisonneuve Est (Chalet du parc Olivier-Robert et Poste de ventilation Fullum), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)

D'accorder, pour le bâtiment actuellement au 2355, boulevard De Maisonneuve Est, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger notamment aux articles 49, 134 et 369.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'autoriser :

- de démolir la dépendance actuelle;
- de construire une nouvelle dépendance intégrant un poste de ventilation mécanique pour le réseau du métro;
- d'occuper une partie de la dépendance et le tréfonds aux fins de l'usage « poste de ventilation mécanique »;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- Déposer un plan d'aménagement paysager;
- Assurer le respect des paramètres suivants pour le projet de construction et d'occupation :
  - Aucun taux minimal d'implantation n'est exigé;
  - L'usage « poste de ventilation mécanique » est également autorisé;
  - Un équipement mécanique peut être apparent sur une façade;
  - Aucune unité de chargement ou de stationnement n'est exigée.

De fixer un délai de 60 mois pour l'émission d'un permis de construction relatif aux travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-01-28 11:01

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1146347071**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution autorisant la démolition d'une dépendance et la construction ainsi que l'occupation d'une nouvelle dépendance intégrant un poste de ventilation mécanique nécessaire au réseau du métro de Montréal à être située sur le lot 1 424 420, actuellement au 2355, boulevard De Maisonneuve Est (Chalet du parc Olivier-Robert et Poste de ventilation Fullum), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de projet particulier (3001115436) a été déposée le 18 janvier 2016 afin d'autoriser, en vertu du Règlement sur les projets particuliers (CA-24-011), la démolition d'une dépendance (chalet du parc Olivier-Robert) et certaines dérogations nécessaires à la construction ainsi qu'à l'occupation d'une nouvelle dépendance intégrant un poste de ventilation mécanique nécessaire au réseau du métro de Montréal sur le lot 1 424 420 du cadastre du Québec, actuellement au 2355, boulevard De Maisonneuve Est. Celle-ci fait suite à l'avis préliminaire pour projet particulier ayant fait l'objet d'un avis favorable avec conditions du comité consultatif d'urbanisme le 7 août 2014, puis à la révision de projet ayant fait l'objet d'un avis favorable avec conditions de ce comité le 19 janvier 2016.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S. O.

**DESCRIPTION**

**Conditions actuelles :**

L'immeuble visé est constitué du lot 1 242 420 du cadastre du Québec :

- Parc public comportant espaces de détente, aires de jeux pour enfants et patageoire;
- Comprend un chalet de parc, possiblement des années 1960, d'architecture municipale générique, nécessitant plusieurs travaux d'entretien ou de modernisation, composé d'un volume de 1 étage avec toit à 2 versants, en brique brune;
- Bordant le tunnel de la ligne-1 (verte) du métro, situé sous le boulevard De Maisonneuve, et localisé à proximité du poste de ventilation mécanique Poupart, équipement du réseau initial de 1966, arrivé à l'échéance de sa vie utile.

**Projet :**

La demande vise à autoriser la démolition de la dépendance actuelle et la construction d'une nouvelle dépendance intégrant un poste de ventilation mécanique :

- Bâtiment intégré de 1 étage (environ 350 m<sup>2</sup> hors sol) implanté à l'intersection du boulevard De Maisonneuve et de la rue Fullum;
- Nouvelle pataugeoire implantée au nord du futur chalet de parc, en bordure des rues Fullum et Olivier-Robert, accessible depuis le cœur du parc;
- Installations sanitaires et vestiaires pour les utilisateurs du parc ou de la pataugeoire, salle multifonctionnelle pour la population, bureau de surveillance et salle mécanique;
- Occupation d'une partie de la dépendance et du tréfonds aux fins de l'usage « poste de ventilation mécanique » (environ 70 m<sup>2</sup> pour la partie hors sol du poste souterrain rejoignant en sous-sol le tunnel du métro);
- Présences de certains équipements mécaniques en façades, intégrés au bâtiment, pour ses usages;
- Installation de nouveaux modules de jeux à l'emplacement de l'ancienne pataugeoire, bordant le bâtiment adjacent au 2353-2369, boulevard De Maisonneuve Est;
- Réalisation de nouveaux aménagements paysagers dans le parc à la fin des travaux, selon un plan à être élaboré ultérieurement et déposé à l'arrondissement.

**Dérogations :**

La proposition déroge à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme, à savoir notamment :

- Taux d'implantation minimal exigé par l'article 49;
- Usages prescrits par l'article 134;
- Équipements mécaniques apparents sur une façade prohibés par l'article 369.1.

**Enjeux :**

Des mesures particulières visant à concilier l'accès et l'utilisation par la population des installations du parc malgré les travaux de construction ont été convenues entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) :

- Construction de la nouvelle pataugeoire en premier et mise en service;
- Mise en chantier des travaux du poste de ventilation à l'automne après la fermeture de la pataugeoire;
- Suspension des travaux durant les périodes d'exploitation de la pataugeoire;
- Délimitation en tout temps d'un périmètre de chantier sécuritaire pour les utilisateurs du parc.

**JUSTIFICATION**

**La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :**

- Demande satisfaisant à l'ensemble des critères d'évaluation applicables pour une demande de projet particulier;
- Nouveaux aménagements structurants, avec signature architecturale contemporaine distinctive, au bénéfice de la population locale du quartier Sainte-Marie qui a fait l'objet d'un plan de revitalisation urbaine intégrée en 2004, puis d'un programme particulier d'urbanisme en 2012;

- Intéressant jumelage des besoins de modernisation des installations municipales du parc Olivier-Robert et de la mise à jour des installations du métro au sein d'un projet intégré;
- Contribution financière de la STM pour l'occupation d'une partie du domaine public permettant le financement d'une partie du coût du futur chalet de parc dont la reconstruction complète n'aurait autrement pu être assurée;
- Occupation compatible avec le milieu d'insertion, puisque le poste sera intégré dans le bâtiment de la dépendance elle-même, évitant la démultiplication des structures, et le système de ventilation respectera les normes applicables du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3);
- Utilisation du parc public, seule superficie de terrain non entièrement construite dans ce secteur près du point kilométrique idéal entre les stations Papineau et Frontenac, permet d'éviter le recours, par la STM, à l'expropriation d'un bâtiment résidentiel ou mixte de ce secteur et la perte de logements et familles en découlant;
- Projet sensible aux réalités de son contexte, présentant un avantage social indéniable pour la collectivité montréalaise;
- Respect des objectifs du Plan d'urbanisme.

**Cette recommandation favorable s'assortit des conditions suivantes :**

- Déposer un plan d'aménagement paysager;
- Assurer le respect des paramètres suivants pour le projet de construction et d'occupation :
  - o Aucun taux minimal d'implantation n'est exigé;
  - o L'usage « poste de ventilation mécanique » est également autorisé;
  - o Un équipement mécanique peut être apparent sur une façade;
  - o Aucune unité de chargement ou de stationnement n'est exigée.

La demande a fait l'objet d'un avis favorable avec conditions du comité consultatif d'urbanisme le 7 août 2014.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S. O.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Une meilleure qualité de vie.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S. O.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public et affichage sur le site;  
Assemblée publique de consultation.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'arrondissement - Adoption du 1er projet de résolution;  
Affichage sur l'emplacement;  
Avis public publié 8 jours avant la date de l'assemblée publique de consultation;  
Assemblée publique de consultation;  
Conseil d'arrondissement - Adoption du 2e projet de résolution;

Avis public sur la possibilité de demander l'approbation référendaire;  
Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution;  
Dépôt éventuel de demandes de certificat d'autorisation de démolition et de permis de construction;  
Comité consultatif d'urbanisme - Révision de projet (déjà effectuée);  
Émission éventuelle du certificat de démolition et du permis de construction.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

Comité consultatif d'urbanisme - Avis favorable avec conditions

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Étienne LONGTIN  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-01-25

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du développement économique

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marc LABELLE  
Directeur



**Dossier # : 1167199004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution autorisant la démolition d'un bâtiment résidentiel vacant et la construction ainsi que l'occupation d'un nouveau poste de ventilation mécanique nécessaire au réseau du métro de Montréal à être situé sur le lot 1 064 628 actuellement au 1423, rue Towers, et en tréfonds du lot 1 066 460, correspondant à l'emprise de la rue Towers (Poste de ventilation Saint-Mathieu), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)

D'accorder, pour le bâtiment actuellement au 1423, rue Towers et en tréfonds de la rue Towers, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger notamment aux articles 9 et 134 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'autoriser :

- de démolir le bâtiment vacant actuel en conservant sa façade;
- de construire un nouveau bâtiment de 1 étage abritant un poste de ventilation mécanique pour le réseau du métro et intégrant ainsi que restaurant la façade conservée;
- d'occuper le bâtiment et le tréfonds du lot ainsi que de la rue Towers aux fins de l'usage « poste de ventilation mécanique »;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- Conserver in situ la façade avant du bâtiment ou démanteler, numéroté, entreposer à l'abri des intempéries et réassembler les éléments architecturaux recyclables de la façade originale (maçonnerie de pierre calcaire et vitrail de l'imposte de la porte d'entrée) du bâtiment portant le numéro municipal 1423, rue Towers à l'intérieur d'une reconstitution fidèle de celle-ci; restaurer ces éléments, remplacer ou reconstituer ceux manquants ou abimés (perron, garde-corps, porte d'entrée, fenêtres, toiture de tôle de la fenêtre en baie, corniche, corbeaux, carreaux d'ardoise, couronnements, boiseries extérieures, tôleries architecturales) selon la forme et l'apparence d'origine, le tout à être réintégré en façade du bâtiment projeté, et fournir un devis descriptif détaillé complet de ces travaux;
- Assurer le respect des paramètres suivants pour le projet de construction et

d'occupation :

- Aucun taux minimal d'implantation n'est exigé;
- L'usage « poste de ventilation mécanique » est également autorisé;
- Un équipement mécanique peut être apparent sur une façade;
- Aucune unité de chargement ou de stationnement n'est exigée.
- Soumettre le projet à une révision de projet prévue au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), en ajoutant les critères suivants :
- Prévoir l'utilisation d'un langage architectural contemporain, mais sobre, mettant en valeur la façade conservée du bâtiment d'origine ainsi que le bâti environnant;
- Préconiser des aménagements paysagers mettant en valeur la cour avant.

De fixer un délai de 60 mois pour l'émission d'un permis de construction relatif aux travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-01-28 11:50

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167199004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution autorisant la démolition d'un bâtiment résidentiel vacant et la construction ainsi que l'occupation d'un nouveau poste de ventilation mécanique nécessaire au réseau du métro de Montréal à être situé sur le lot 1 064 628 actuellement au 1423, rue Towers, et en tréfonds du lot 1 066 460, correspondant à l'emprise de la rue Towers (Poste de ventilation Saint-Mathieu), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de projet particulier (3001116179) a été déposée le 22 janvier 2016 afin d'autoriser, en vertu du Règlement sur les projets particuliers (CA-24-011), la démolition d'un bâtiment résidentiel vacant de 2 étages et certaines dérogations nécessaires à la construction ainsi qu'à l'occupation d'un poste de ventilation mécanique nécessaire au réseau du métro de Montréal sur le lot 1 064 628 du cadastre du Québec, actuellement au 1423, rue Towers et en tréfonds du lot 1 066 460, correspondant à l'emprise de la rue Towers. Celle-ci fait suite à l'avis préliminaire pour projet particulier ayant fait l'objet d'un avis favorable du comité consultatif d'urbanisme le 12 novembre 2015.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0416 - 1146213003 - 2014-09-18 - Approuver l'acquisition par expropriation du lot 1 064 628 du cadastre du Québec, soit un immeuble ayant front sur la rue Towers dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour le poste de ventilation mécanique (PVM) Saint-Mathieu (STM-9290330-A04)

**DESCRIPTION**

**Conditions actuelles :**

Les immeubles visés sont constitués des lots 1 064 628 et 1 066 460 du cadastre du Québec :

- Bâtiment victorien de 2 étages, construit vers 1900 à des fins résidentielles;
- Actuellement entièrement vacant, et ce, depuis au moins 2008;
- Situé au sud du tunnel de la ligne-1 (verte) du métro, situé sous le boulevard De Maisonneuve, et localisé à proximité du poste de ventilation mécanique Saint-Mathieu,

- équipement du réseau initial de 1966, arrivé à l'échéance de sa vie utile;
- Tréfonds de l'emprise de la rue Towers.

**Projet :**

La demande vise à autoriser la démolition du bâtiment actuel et la construction d'un nouveau bâtiment abritant un poste de ventilation mécanique :

- Bâtiment de 1 étage pour environ 9,5 m de hauteur (environ 115 m<sup>2</sup> hors sol) implanté selon le même alignement de construction que le bâtiment existant;
- Maintien in situ de la façade durant les travaux ou démantèlement, numérotage des pierres et réassemblage au sein du nouveau bâtiment, puis restauration des caractéristiques architecturales selon la forme et l'apparence d'origine;
- Occupation de l'ensemble du bâtiment et du tréfonds du lot ainsi que de la rue Towers aux fins de l'usage « poste de ventilation mécanique » (poste souterrain rejoignant en sous-sol le tunnel du métro).

**Dérogations :**

La proposition déroge à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme, à savoir notamment :

- Hauteur minimale en étages prescrite par l'article 9;
- Usages prescrits par l'article 134.

**Enjeux :**

- Préservation de la façade du bâtiment malgré l'absence de statut patrimonial particulier.

**JUSTIFICATION**

**La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :**

- Demande satisfaisant à l'ensemble des critères d'évaluation applicables pour une demande de projet particulier;
- Intéressant jumelage de la conservation du patrimoine urbain, par l'intégration et la restauration de la façade actuelle, et de la mise à jour des installations du métro au sein d'un projet intégré;
- Occupation compatible avec le milieu d'insertion, puisque le poste sera intégré dans un volume similaire à celui du bâtiment existant, son usage n'étant aucunement apparent depuis la voie publique, et le système de ventilation respectera les normes applicables du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3);
- Respect des objectifs du Plan d'urbanisme.

**Cette recommandation favorable s'assortit des conditions suivantes :**

- Conserver in situ la façade avant du bâtiment ou démanteler, numéroter, entreposer à l'abri des intempéries et réassembler les éléments architecturaux recyclables de la façade originale (maçonnerie de pierre calcaire et vitrail de l'imposte de la porte d'entrée) du bâtiment portant le numéro municipal 1423, rue Towers à l'intérieur d'une reconstitution fidèle de celle-ci; restaurer ces éléments, remplacer ou reconstituer ceux manquants ou abimés (perron, garde-corps, porte d'entrée, fenêtres, toiture de tôle de la fenêtre en baie, corniche, corbeaux, carreaux d'ardoise,

couronnements, boiseries extérieures, tôleries architecturales) selon la forme et l'apparence d'origine, le tout à être réintégré en façade du bâtiment projeté, et fournir un devis descriptif détaillé complet de ces travaux;

· Assurer le respect des paramètres suivants pour le projet de construction et d'occupation :

- o Aucune hauteur minimale en étage n'est exigée;
- o L'alignement de construction doit être identique à celui du bâtiment existant à démolir;
- o L'usage « poste de ventilation mécanique » est également autorisé;
- o Aucune unité de chargement ou de stationnement n'est exigée;

· Soumettre le projet à une révision de projet prévue au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), en ajoutant les critères suivants :

- o Prévoir l'utilisation d'un langage architectural contemporain, mais sobre, mettant en valeur la façade conservée du bâtiment d'origine ainsi que le bâti environnant;
- o Préconiser des aménagements paysagers mettant en valeur la cour avant.

La demande a fait l'objet d'un avis favorable avec conditions du comité consultatif d'urbanisme le 12 novembre 2015.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S. O.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Une meilleure qualité de vie.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S. O.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public et affichage sur le site;  
Assemblée publique de consultation.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'arrondissement - Adoption du 1er projet de résolution;  
Affichage sur l'emplacement;  
Avis public publié 8 jours avant la date de l'assemblée publique de consultation;  
Assemblée publique de consultation;  
Conseil d'arrondissement - Adoption du 2e projet de résolution;  
Avis public sur la possibilité de demander l'approbation référendaire;  
Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution;  
Dépôt éventuel de demandes de certificat d'autorisation de démolition et de permis de construction;  
Comité consultatif d'urbanisme - Révision de projet;  
Émission éventuelle du certificat de démolition et du permis de construction.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

---

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

Comité consultatif d'urbanisme - Avis favorable avec conditions

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Étienne LONGTIN  
Conseiller en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-01-27

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marc LABELLE  
Directeur



(1)

**Dossier # : 1162931002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution autorisant la transformation, l'agrandissement et l'occupation des bâtiments portant les numéros 1564 à 1596, rue Saint-Denis, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – (Théâtre St-Denis)

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

1) D'accorder pour les lots 2 161 595 et 2 161 597, correspondants aux 1564 à 1596, rue Saint-Denis, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- a) de déroger notamment aux articles 9, 237, 239, 392 494 et 501 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-182);
- b) de déroger aux règlements 7188 (article 2 et 4), 8159 (articles 1 et 2), 9104 (articles 1, 4 et 6) et 94-033 (article 1);
- c) de transformer, d'agrandir et d'occuper les bâtiments visés conformément aux plans des pages numérotées 4 à 16 le tout réalisé par les architectes SLA/FABG et estampillé par l'arrondissement de Ville-Marie le 21 janvier 2016;
- d) d'occuper lesdits bâtiments avec les usages «salle de réception», «université» et «café-terrace» sans limitation de superficie en plus des usages autorisés par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01282).

2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) l'alignement sur rue, la volumétrie et les retraits d'alignements doivent être substantiellement conformes aux plans mentionnés précédemment;
- b) la composition architecturale des bâtiments doit être substantiellement conforme aux principes indiqués dans les plans mentionnés précédemment;
- c) respecter pour les volumes situés au-dessus des rez-de-chaussée, des retraits d'alignement sur rue équivalents à ceux montrés aux plans mentionnés précédemment;

- d) une demande de permis de transformation ou d'agrandissement doit être accompagnée d'un devis technique décrivant les critères d'intégration architecturale qui guident la composition et le choix des matériaux de façade;
- e) les composantes de façade des bâtiments à conserver selon les plans mentionnés précédemment doivent être restaurées in situ en respectant les caractéristiques d'origine;
- f) la demande de permis de construction ou de transformation de ce projet doit être soumise à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au Règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
- i) le traitement architectural de l'enveloppe du bâtiment doit favoriser l'unité et l'homogénéité de l'ensemble, notamment en ce qui a trait aux matériaux de parement et aux ouvertures;
  - ii) la composition architecturale des façades doit être à la fois clairement contemporaine et respectueuse du quartier, notamment en ce qui a trait au rythme et la verticalité des ouvertures et la proportion de la maçonnerie;
  - iii) les nouvelles interventions doivent être conçues dans le respect des principes de composition des façades d'origine;
  - iv) les constructions hors toit et les équipements mécaniques hors toit doivent être traités de manière à assurer leur intégration architecturale;
  - v) les matériaux utilisés doivent être durables et conformes aux échantillons déposés.

3) D'accompagner la demande d'agrandissement visée par la présente résolution d'une lettre de garantie bancaire irrévocable de 887 100 \$; celle-ci doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que les composantes des façades conservées soient intégrées à l'agrandissement.

4) De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-02-24 14:47

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1162931002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution autorisant la transformation, l'agrandissement et l'occupation des bâtiments portant les numéros 1564 à 1596, rue Saint-Denis, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – (Théâtre St-Denis)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de projet particulier a été déposée le 27 janvier 2016 afin d'autoriser la transformation, l'agrandissement et l'occupation des bâtiments situés aux 1564 à 1596, rue Saint-Denis. Cette demande s'inscrit dans le cadre des travaux de modernisation du théâtre Saint-Denis et de la venue des bureaux de la Compagnie France-Film dans le cœur du Quartier Latin.

Ce projet déroge aux règlements 7188, 8159, 9104 et 94-033 et au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282), notamment en regard des usages, de la hauteur maximale en mètres, de la hauteur minimale en étage et de la localisation des modules d'enseigne.

L'autorisation demandée peut être accordée par le biais du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)* , moyennant le respect des orientations générales de ce règlement et des objectifs du Plan d'urbanisme.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o.

**DESCRIPTION**

**Conditions actuelles**

D'une superficie de 4458,7 m<sup>2</sup> et localisée en plein coeur du Quartier Latin, la propriété visée par la présente démarche comprend les deux salles de spectacle du Théâtre Saint-Denis et deux maisons en rangées de la rue Saint-Denis, entre la rue Emery et le boulevard de Maisonneuve.

Construit en 1915, le Théâtre St-Denis ouvre au public en 1916 et fait depuis partie de l'espace culturel de la métropole. Il compte 2 grandes salles de 2218 et 933 sièges. Malgré ses nombreuses transformations, particulièrement les travaux de réaménagement réalisés à la fin des années 80, l'enveloppe architecturale du bâtiment a été conservée de même que

le volume de la cage de la scène. Il ne reste cependant plus rien du hall d'origine.

Deux maisons en rangées construites à la fin du XIX<sup>e</sup> subsistent dans cet îlot. Malgré qu'elles aient subi de nombreuses transformations, associées à leurs différentes vocations, elles ont conservé leurs principales caractéristiques architecturales d'origine à savoir leur parement de pierre grise, leur corniche et leur fausse mansarde percée de lucarnes.

L'ensemble est partiellement inclus dans le périmètre de l'aire de protection de l'immeuble patrimonial classé du Clocher et Transept sud de l'Église-de-Saint-Jacques.

### **Projet**

Le projet prévoit dans un premier temps l'agrandissement du 1564, rue Saint-Denis afin d'accueillir les nouveaux bureaux de France-Film, des salles de cours de l'UQAM et un restaurant au rez-de-chaussée. Le nouveau volume, résolument contemporain, est d'une hauteur d'environ 25 mètres répartie sur six étages. Des modulations volumétriques au niveau des plans de façade sont proposées pour dégager les maisons, et ce malgré une implantation à la limite de l'emprise des rues. Dans une seconde phase, il est planifié de procéder au démantèlement des façades du Théâtre Saint-Denis afin de réaménager un hall, un foyer, une terrasse et des aires de bureaux et services. Enfin, deux modules d'enseignes commerciales à message variable diffusant les événements culturels du Quartier Latin sont intégrés à même le nouveau volume et sur une nouvelle marquise.

Les matériaux de revêtement envisagés comprennent de la maçonnerie (pierre calcaire), mais principalement du verre clair pour le volume principal et la nouvelle enveloppe du théâtre.

### **Dérogations**

Ce projet requiert néanmoins des dérogations à la réglementation d'urbanisme :

1) au règlement d'urbanisme 01-282:

- Les usages «salles de réception» et «université» doivent être autorisés de même que leur superficie qui excède 200 m<sup>2</sup> (art. 237 et 239);
- Un café-terrasse est prévu au toit (art. 392);
- Une hauteur projetée de 25 m alors que le maximum est de 14 m, de même que le bâtiment agrandi comporte deux volumes d'un étage, alors que la hauteur requise en étage est de 2 à 3 (art. 9);
- Les modules d'enseigne sont non conformes en termes de localisation (art. 494 et 501).

2) aux règlements encadrant les modifications et occupations successives de l'îlot (règlements 8159, 7180, 9104 et 94-033).

### **JUSTIFICATION**

Parce que dans l'ensemble, les impacts négatifs sont assez mineurs en regard des avantages de ce projet **la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande** pour ces motifs:

- Ce projet respecte les paramètres et les orientations du Plan d'urbanisme, notamment en regard de la hauteur (jusqu'à 25 m), de la densité et des affectations;
- Les principales dérogations du projet s'expliquent parce que le règlement d'urbanisme vise à encadrer le développement urbain en général et n'est pas nécessairement conçu pour baliser le développement particulier des ensembles



culturel et institutionnel qui, par tradition, présentent des caractéristiques architecturales excentriques au tissu urbain;

- Qui plus est, le projet d'agrandissement permet de démolir des ajouts plus ou moins heureux et de rétablir un véritable lien avec le quartier et plus spécifiquement avec la rue St-Denis et le boulevard de Maisonneuve tout en protégeant le bâti patrimonial exceptionnel que sont les maisons en rangée et le théâtre St-Denis. Comme le projet d'agrandissement est en recul et principalement orienté sur le boulevard De Maisonneuve il ne compromet pas le paysage, le caractère ni l'échelle de la rue Saint-Denis.
- Les différents mouvements volumétriques et le traitement des rez-de-chaussée assurent un meilleur encadrement des voies publiques et particulièrement sur le boulevard de Maisonneuve. De même l'usage du verre comme matériau de revêtement principal, pour le projet d'agrandissement et la nouvelle enveloppe du hall du théâtre, contribuera à assurer la prédominance des maisons et du théâtre, sur la rue St-Denis, et sur l'axe De Maisonneuve
- À l'heure où s'exerce une compétition exacerbée entre les salles de spectacle et les lieux de diffusion, un tel projet permet d'insuffler une dose de modernité et d'améliorer l'atout indéniable qu'est le théâtre Saint-Denis pour le Quartier Latin, et ce tout en soutenant la vitalité de la rue Saint-Denis, véritable colonne vertébrale du Quartier latin.

La présente autorisation concerne spécifiquement le cadre réglementaire du projet. Le traitement architectural de l'enveloppe sera traité plus en détail dans le cadre de la procédure de révision qui suivra la demande de permis de construction, qui par ailleurs devra être autorisée par le Ministère de la Culture et des Communications.

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a, à sa séance du 11 juin 2015, émis un avis favorable à l'égard de cette demande.

**Cette recommandation favorable s'assortit des conditions suivantes :**

- Imposer une garantie bancaire afin de garantir les travaux de restauration des maisons en rangée;
- Obtenir une occupation permanente du domaine public pour la marquise de la rue Saint-Denis;
- Limiter les enseignes à messages variables à du contenu culturel destiné au Quartier Latin;
- S'assurer que le projet présente une meilleure verticalité tant dans le volume agrandi que dans le traitement de l'enveloppe de verre dans le nouveau hall.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'investissement relatif à ce projet est de l'ordre de 12 M\$.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s.o.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de résolution;  
Affichage sur l'emplacement et publication d'un avis annonçant une assemblée publique portant sur le projet;  
Assemblée publique;  
Adoption d'un deuxième projet de résolution;  
Publication d'un avis décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;  
Adoption de la résolution;  
Émission des permis de démolition et de modification.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Ce projet est conforme aux objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et au *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)*.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphanie TURCOTTE  
Conseillère en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique

Le : 2016-02-23



**Dossier # : 1167199005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution autorisant l'occupation d'une toiture aux fins d'un café-terrasse accessoire à un débit de boissons alcooliques complémentaire extérieur d'un hôtel situé au 900, boulevard René-Lévesque Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Hôtel Fairmont Le Reine Elizabeth)

D'accorder, pour le bâtiment situé au 900, boulevard René-Lévesque Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger notamment aux articles 170, 387 et 392 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'autoriser :

- d'occuper, sur la partie de toiture du basilaire bordant exclusivement le boulevard René-Lévesque Ouest, un café-terrasse en plein air rattaché à un débit de boissons alcooliques autorisé comme usage complémentaire à l'hôtel;
- d'effectuer les opérations reliées à l'exploitation de l'usage « débit de boissons alcooliques » autorisé comme usage complémentaire à l'hôtel à l'extérieur du bâtiment sur un café-terrasse;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- Assurer le respect des paramètres suivants pour le projet d'occupation :
- Un café-terrasse en plein air rattaché à un débit de boissons alcooliques autorisé comme usage complémentaire à l'hôtel est autorisé sur la partie de toiture du basilaire bordant exclusivement le boulevard René-Lévesque Ouest;
- Les opérations reliées à l'exploitation de l'usage « débit de boissons alcooliques » autorisé comme usage complémentaire à l'hôtel peuvent se faire à l'extérieur du bâtiment, si toute construction servant d'aire de service de boissons alcooliques (bar) n'excède pas une hauteur de 1,5 m, mesurée à partir du niveau du plancher adjacent, et si le total de leur superficie n'excède pas 10 % de la superficie totale du café-terrasse desservi;
- Soumettre le projet à une révision de projet prévue au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), en ajoutant le critère suivant :

- Prévoir une qualité de la conception et de la matérialité en phase avec la qualité architecturale du bâtiment ainsi qu'un retrait suffisant à partir de la façade de son basilaire pour les composantes fixes du café-terrasse afin de minimiser leur visibilité à partir de la voie publique adjacente;

De fixer un délai de 60 mois pour l'émission d'un permis de transformation relatif aux travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-02-25 11:09

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167199005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution autorisant l'occupation d'une toiture aux fins d'un café-terrasse accessoire à un débit de boissons alcooliques complémentaire extérieur d'un hôtel situé au 900, boulevard René-Lévesque Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Hôtel Fairmont Le Reine Elizabeth)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de projet particulier (3001114656) a été déposée afin d'autoriser l'occupation de la toiture du basilaire, bordant le boulevard René-Lévesque Ouest, aux fins d'un café-terrasse accessoire à un débit de boissons alcooliques complémentaire extérieur d'un hôtel situé au 900, boulevard René-Lévesque Ouest. Celle-ci fait suite à l'avis préliminaire pour révision de projet ayant fait l'objet d'un avis favorable avec condition du comité consultatif d'urbanisme le 12 mars 2015.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S. O.

**DESCRIPTION**

**Conditions actuelles :**

L'immeuble visé est compris dans le plan complémentaire PC-01687 du cadastre du Québec :

- Bâtiment de style moderne de 22 étages, construit en 1958 à des fins d'hôtel de prestige pour le complexe de la Gare Centrale du Canadien National;
- Actuellement occupé par l'hôtel « Fairmont Le Reine Elizabeth » et comportant notamment des restaurants et débits de boissons complémentaires à l'usage « hôtel » ainsi que des salles de réunion ou de réception accessoires à celui-ci;
- Toiture du basilaire de 2 étages, bordant le boulevard René-Lévesque, dépourvue d'usage actuellement et ne comportant aucun accès à partir du 3e étage adjacent (chambres d'hôtel).

**Projet :**

La demande vise à autoriser l'occupation de la toiture du basilaire de l'hôtel, bordant le boulevard René-Lévesque Ouest :

- Aménagement d'un café-terrasse en plein air comportant une aire de service de boissons alcooliques (bar) extérieure, le tout desservant le centre de conférence projeté pour l'hôtel (usages « salle de réunion » ou « salle de réception » accessoires à l'usage « hôtel »).

### **Dérogations :**

La proposition déroge à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme, à savoir notamment :

- Exploitation d'un usage devant se faire à l'intérieur d'un bâtiment exigé par l'article 170;
- Conditions d'autorisation d'un café-terrasse prévues aux articles 387 et 392.

### **Enjeux :**

- Grande visibilité de cette occupation à partir du boulevard René-Lévesque Ouest ou de la place Ville-Marie et des immeubles à bureaux de grande hauteur adjacents du Centre des affaires, dont la Place Ville Marie.

## **JUSTIFICATION**

### **La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :**

- La demande satisfaisait à l'ensemble des critères d'évaluation applicables pour une demande de projet particulier et respecte les objectifs du Plan d'urbanisme;
- L'occupation est compatible avec le milieu d'insertion au cœur du Centre des affaires, adjacente à des tours à bureaux sans aucun bâtiment résidentiel à proximité, et est susceptible de contribuer à une certaine animation du boulevard René-Lévesque Ouest.

### **Cette recommandation favorable s'assortit des conditions suivantes :**

- Assurer le respect des paramètres suivants pour le projet d'occupation :
  - o Un café-terrasse en plein air rattaché à un débit de boissons alcooliques autorisé comme usage complémentaire à l'hôtel est autorisé sur la partie de toiture du basilaire bordant exclusivement le boulevard René-Lévesque Ouest;
  - o Les opérations liées à l'exploitation de l'usage « débit de boissons alcooliques » autorisé comme usage complémentaire à l'hôtel peuvent se faire à l'extérieur du bâtiment, si toute construction servant d'aire de service de boissons alcooliques (bar) n'excède pas une hauteur de 1,5 m, mesurée à partir du niveau du plancher adjacent, et si le total de leur superficie n'excède pas 10 % de la superficie totale du café-terrasse desservi;
- Soumettre le projet à une révision de projet prévue au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), en ajoutant le critère suivant :
  - o Prévoir une qualité de la conception et de la matérialité en phase avec la qualité architecturale du bâtiment ainsi qu'un retrait suffisant à partir de la façade de son basilaire pour les composantes fixes du café-terrasse afin de minimiser leur visibilité à partir de la voie publique adjacente.

La demande a fait l'objet d'un avis favorable avec conditions du comité consultatif d'urbanisme le 11 février 2016.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S. O.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Une meilleure qualité de vie;  
Une croissance économique durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S. O.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public et affichage sur le site;  
Assemblée publique de consultation.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'arrondissement - Adoption du 1er projet de résolution;  
Affichage sur l'emplacement;  
Avis public annonçant la tenue de l'assemblée publique de consultation;  
Assemblée publique de consultation;  
Conseil d'arrondissement - Adoption du 2e projet de résolution;  
Avis public sur la possibilité de déposer une demande participation à un référendum;  
Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution;  
Comité consultatif d'urbanisme - Révision de projet;  
Délivrance éventuelle du permis de transformation.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

Comité consultatif d'urbanisme - Avis favorable avec conditions

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Étienne LONGTIN  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-02-18

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique



**Dossier # : 1167199006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution autorisant la modification de la résolution CA12 240355 pour permettre l'ajout de marquises surplombant les cafés-terrasses de 2 bâtiments municipaux, occupés à des fins commerciales, implantés sur le domaine public et situés aux 1425 et 1485, rue Jeanne-Mance, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Vitrines habitées)

D'accorder, pour les bâtiments municipaux implantés sur le domaine public et situés aux 1425 et 1485, rue Jeanne-Mance, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger notamment aux plans annexés aux résolutions CA08 240860 et CA12 240355 ainsi qu'à l'article 374 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'autoriser :

- d'ajouter la possibilité de construire 1 marquise par bâtiment, surplombant en partie son café-terrasse en plein air;
- de retirer la possibilité d'agrandir ces bâtiments pour l'aménagement de verrières semi-permanentes prévues à la résolution CA12 240355;
- de supprimer le délai prévu pour l'émission des permis de transformation pour le maintien de la validité de l'autorisation prévue par la résolution CA12 240355;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- Assurer le respect des paramètres suivants pour le projet de transformation et d'occupation :
- Malgré la résolution CA12 240355, aucun agrandissement en aire de bâtiment n'est autorisé pour les bâtiments situés aux 1425 et 1485, rue Jeanne-Mance;
- Malgré la résolution CA12 240355, une marquise surplombant en partie le café-terrasse, sur une largeur maximale de 25 m de chaque bâtiment visé, peut être autorisée sur le domaine public à moins de 0,6 m de la chaussée, si l'intervention projetée est réalisée en même temps sur les 2 bâtiments afin de préserver la cohérence et l'identité visuelle distinctive de ces équipements municipaux d'exception;
- Malgré toute disposition, un équipement mécanique (appareil de chauffage) peut

- être suspendu des marquises;
- Soumettre le projet à une révision de projet prévue au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), en ajoutant le critère suivant :
  - Prévoir une qualité de la conception et de la matérialité en phase avec la qualité architecturale de ces bâtiments.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-03-01 14:37

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167199006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution autorisant la modification de la résolution CA12 240355 pour permettre l'ajout de marquises surplombant les cafés-terrasses de 2 bâtiments municipaux, occupés à des fins commerciales, implantés sur le domaine public et situés aux 1425 et 1485, rue Jeanne-Mance, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Vitrines habitées)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de modification de projet particulier (3001117466) a été déposée afin d'autoriser la modification de la résolution CA12 240355 pour permettre l'ajout de marquises surplombant les cafés-terrasses de 2 bâtiments municipaux, occupés à des fins commerciales, implantés sur le domaine public et situés aux 1425 et 1485, rue Jeanne-Mance.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA12 240355 - 1124400011 - 2012-06-12 - Adopter une résolution autorisant un agrandissement de 1 étage à l'avant de deux bâtiments municipaux, occupés à des fins commerciales, implantés sur le domaine public aux 1425 et 1485, rue Jeanne-Mance, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (vitrines habitées);  
 CA08 240860 - 1084400084 - 2008-12-02 - Adopter une résolution autorisant la construction des Vitrines habitées du Quartier des spectacles, rue Jeanne-Mance.

**DESCRIPTION**

**Conditions actuelles :**

Les immeubles visés sont constitués de parties du lot 2 162 480 du cadastre du Québec correspondant à l'emprise de la rue Jeanne-Mance :

- Bâtiments contemporains de 2 étages, construits en 2009-2010 dans le cadre de la mise en œuvre du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des spectacles – Secteur Place des Arts adopté par le conseil municipal en 2008;
- Occupés aux fins des usages « débit de boissons alcooliques » et « restaurant » avec café-terrasse en plein air bordant la rue Jeanne-Mance.

**Projet :**

La demande vise à modifier la résolution CA12 240355 pour permettre certaines modifications au projet :

- Ajout de la possibilité de construire 1 marquise par bâtiment, surplombant en partie son café-terrasse en plein air, en saillie d'environ 3 m de la façade et sur environ 25 m de longueur;
- Marques constituées de supports implantés en bordure du bâtiment avec toiture à lattes mobiles et appareils de chauffages et d'éclairage suspendus en dessous;
- Retrait de la possibilité d'agrandir les Vitrines habitées pour l'aménagement de verrières semi-permanentes sur les cafés-terrasses existants prévus à la résolution CA12 240355;
- Suppression du délai prévu pour l'émission des permis de transformation pour le maintien de la validité de l'autorisation.

**Dérogations :**

La proposition déroge aux plans annexés aux résolutions CA08 240860 et CA12 240355 ainsi qu'à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme, à savoir notamment :

- Conditions d'autorisation d'une marquise en saillie sur le domaine public prévues à l'article 374.

**Enjeux :**

- Aucun arbre d'alignement ne serait abattu pour la réalisation du projet, ces derniers étant contournés par la marquise.

**JUSTIFICATION****La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :**

- La demande satisfait à l'ensemble des critères d'évaluation applicables pour une demande de projet particulier et respecte les objectifs du Plan d'urbanisme;
- Les modifications sont compatibles avec les aménagements existants des Vitrines habitées et améliorent le confort des usagers des cafés-terrasses en cas d'intempéries, contribuant à l'animation du Quartier des spectacles.

**Cette recommandation favorable s'assortit des conditions suivantes :**

- Assurer le respect des paramètres suivants pour le projet de transformation et d'occupation :
  - o Malgré la résolution CA12 240355, aucun agrandissement en aire de bâtiment n'est autorisé pour les bâtiments situés aux 1425 et 1485, rue Jeanne-Mance;
  - o Malgré la résolution CA12 240355, une marquise surplombant en partie le café-terrasse, sur une largeur maximale de 25 m de chaque bâtiment visé, peut être autorisée sur le domaine public à moins de 0,6 m de la chaussée, si l'intervention projetée est réalisée en même temps sur les 2 bâtiments afin de préserver la cohérence et l'identité visuelle distinctive de ces équipements municipaux d'exception;

- o Malgré toute disposition, un équipement mécanique (appareil de chauffage) peut être suspendu des marquises;
- Soumettre le projet à une révision de projet prévue au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), en ajoutant le critère suivant :
  - o Prévoir une qualité de la conception et de la matérialité en phase avec la qualité architecturale de ces bâtiments.

La demande a fait l'objet d'un avis favorable avec conditions du comité consultatif d'urbanisme le 11 février 2016.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S. O.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Une meilleure qualité de vie;  
Une croissance économique durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S. O.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public et affichage sur le site;  
Assemblée publique de consultation.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'arrondissement - Adoption du 1er projet de résolution;  
Affichage sur l'emplacement;  
Avis public annonçant la tenue de l'assemblée publique de consultation;  
Assemblée publique de consultation;  
Conseil d'arrondissement - Adoption du 2e projet de résolution;  
Avis public sur la possibilité de déposer une demande participation à un référendum;  
Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution;  
Dépôt éventuel de demandes de permis de transformation;  
Comité consultatif d'urbanisme - Révision de projet;  
Délivrance éventuelle du permis de transformation.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

Comité consultatif d'urbanisme - Avis favorable avec conditions

---

## **Parties prenantes**

Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie

Lecture :

Guy CHARBONNEAU, 25 février 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Étienne LONGTIN  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-02-18

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique



**Dossier # : 1166347001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement modifiant la carte « Hauteurs et surhauteurs » et la carte « Densités et implantation » du Règlement d'urbanisme de Ville-Marie (01-282) afin de diminuer la hauteur et la densité maximales dans la zone 0177

D'adopter le Règlement modifiant la carte « Hauteurs et surhauteurs » et la carte « Densités et implantation » du règlement d'urbanisme (01-282) afin de diminuer la hauteur et la densité maximales dans la zone 0177.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-02-22 14:12

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166347001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement modifiant la carte « Hauteurs et surhauteurs » et la carte « Densités et implantation » du Règlement d'urbanisme de Ville-Marie (01-282) afin de diminuer la hauteur et la densité maximales dans la zone 0177

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La zone visée par la présente recommandation requiert une modification du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de reconnaître ses caractéristiques bâties, soit des édifices d'au plus 3 étages, avec un coefficient d'occupation du sol (COS) égal ou inférieur à 3.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA13 240136 – 21 mars 2013 – Adopter le règlement CA-24-282.97 intitulé Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme et d'améliorer diverses dispositions réglementaires.

**DESCRIPTION**

**Conditions actuelles**

- Le secteur visé est situé à l'est de la rue De Lorimier et au sud de la rue Ontario, et il est entièrement construit avec un bâti d'au plus 3 étages et un COS inférieur à 3.
- Les paramètres de hauteur permettent un maximum de 8 étages ou 23 m.
- Les paramètres de densité permettent un coefficient d'occupation du sol (COS) maximal de 4.

**Modifications recommandées :**

- Modifier la carte intitulée « Hauteurs et surhauteurs » pour le secteur correspondant à la zone 0177 de la carte des zones du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie, de façon à ce que :
  - la hauteur maximale en étages soit de 3;
  - la hauteur maximale en mètres soit de 14.
- Modifier la carte intitulée « Densités et implantation » pour le secteur correspondant à la même zone 0177 de façon à ce que le COS maximal soit de 3.



## **JUSTIFICATION**

Durant plusieurs décennies, jusqu'en 2008, la zone visée avait un plafond de hauteur de 3 étages et 12,5 m. En 2008, lors d'une modification liée à la concordance au Plan d'urbanisme, une erreur graphique sur la carte des hauteurs a fait en sorte que le maximum de 3 étages est devenu 8 étages. La hauteur en mètres est cependant demeurée inchangée, avec un maximum de 12,5 m. Considérant que la hauteur d'un étage varie de 3 à 4 m, il n'était donc pas possible de construire plus de 3 étages, malgré ledit maximum de 8 étages. Or, dans le cadre de la réalisation du règlement omnibus de 2013, qui modifiait plus de 600 articles et remplaçait toutes les cartes de zonage du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), la zone visée a été malencontreusement associée à une nouvelle zone voisine qui comportait une hauteur maximale de 8 étages et 23 m, ainsi qu'une densité maximale de 4 au lieu de 3. À la suite des vérifications de la division de l'urbanisme et du développement économique, cette association de zones découlait directement de l'erreur graphique de 2008.

En matière de hauteur et de densité, l'approche du règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie vise généralement à reconnaître le bâti existant, particulièrement dans le cas du bâti ancien de 3 étages ou moins et surtout lorsqu'il s'agit d'ensembles bâtis continus. Or, la zone visée par la présente recommandation est précisément entièrement construite avec un tel bâti.

Un zonage tel que celui qui existe présentement dans cette zone constitue un incitatif au remplacement du bâti existant, ce qui peut, dans certains cas, être justifié. Mais puisqu'il n'y a pas de telle justification dans le cas présent, il est recommandé de modifier le règlement afin de réintroduire des paramètres de hauteur et densité qui correspondent mieux aux objectifs recherchés, soit la reconnaissance et la mise en valeur du bâti existant.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet permet la reconnaissance et la mise en valeur du bâti existant et contribue à l'atteinte des objectifs municipaux en matière de patrimoine et de développement durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Conseil d'arrondissement - 1<sup>er</sup> projet de résolution
  - Avis public et affichage 8 jours avant l'assemblée publique de consultation
  - Assemblée publique de consultation
  - Conseil d'arrondissement - 2e projet de résolution
  - Avis public pour la demande de tenue de registre
  - Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Olivier LÉGARÉ  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-02-17

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du développement économique

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marc LABELLE  
Directeur

**Dossier # : 1166890001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désigner, comme étant une place publique, la portion de la rue Sainte-Catherine Est, entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Papineau, du lundi 2 mai 2016 au vendredi 30 septembre 2016, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation de cafés-terrasses et d'équipements d'embellissement sur la rue Amherst et édicter les ordonnances

De désigner la rue Sainte-Catherine Est, entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Papineau, comme étant une place publique, du 2 mai à 8 h au 30 septembre 2016 à 7 h, dans le cadre du projet de piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est et autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation de cafés-terrasses;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 1, 3, 8 et 11.1) l'ordonnance P-1, o. XXX permettant de vendre de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de ces boissons, sur les cafés-terrasses installés le long de ce tronçon, du 5 mai 2016 au 26 septembre 2016, entre 8 h et 23 h du dimanche au mercredi, de 8 h à 3 h du jeudi au samedi, de 8 h à 3 h les dimanches 19 juin, 26 juin, 4 septembre, 22 mai, 3 juillet, 6 juillet, 20 juillet, 27 juillet et 14 août; et l'application des interdictions et contraventions concernant les bicyclettes, les planches à roulettes et les patins à roues alignées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1, 0. XXX permettant la fermeture de rue;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) l'ordonnance CA-24-085, XXX permettant la distribution d'articles promotionnels lors de l'événement de la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine et du mobilier urbain (R.R.V.M.c. P-12.2, article 7) l'ordonnance P-12, o. 32, permettant le marquage sur la chaussée et d'autoriser de peindre au pochoir, avec de la peinture soluble à l'eau, des fresques sur la surface de la chaussée de la rue Sainte-Catherine, entre les rues St-Hubert et Papineau.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-04-07 15:24

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1166890001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désigner, comme étant une place publique, la portion de la rue Sainte-Catherine Est, entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Papineau, du lundi 2 mai 2016 au vendredi 30 septembre 2016, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation de cafés-terrasses et d'équipements d'embellissement sur la rue Amherst et édicter les ordonnances

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Pour une onzième année consécutive, l'arrondissement de Ville-Marie, les résidants, les commerçants et la Société de développement Commerciale du Village (SDC) s'entendent pour que la rue Sainte-Catherine Est soit encore une fois piétonnière, du lundi 2 mai au vendredi 30 septembre 2016, entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Papineau. La SDC joue un rôle important dans le développement commercial et économique de son secteur en s'impliquant de façon importante dans la communauté et dans la commercialisation pour ses membres. Ce projet de piétonnisation s'inscrit dans une démarche de développement qui vise à favoriser l'augmentation de l'achalandage dans les commerces de la rue Sainte-Catherine Est.

La piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est se tiendra entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Papineau, et ce, du 2 mai à 8 h au 30 septembre 2016 à 7 h.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

En 2014, l'arrondissement de Ville-Marie a désigné, comme étant une place publique, la portion de la rue Sainte-Catherine Est, entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Papineau et ce, du 12 mai au 5 septembre 2014, y autoriser l'occupation temporaire du domaine public et édicter les ordonnances.

En 2015, l'arrondissement de Ville-Marie a désigné, comme étant une place publique, la portion de la rue Sainte-Catherine Est, entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Papineau, du 27 avril au 11 septembre 2015, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation de cafés-terrasses et d'équipements d'embellissement sur la rue Amherst et édicter les ordonnances.

**DESCRIPTION**

En collaboration avec la Société de développement Commerciale du Village du Village, l'Association des résidants des Faubourgs et l'arrondissement de Ville-Marie, la rue Sainte-Catherine sera de nouveau piétonnée entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Papineau, et ce, du lundi 2 mai au vendredi 30 septembre 2016.

De désigner en vertu du Règlement municipal (R.R.V.M., chapitre P-1) comme étant une place publique la portion de la rue Sainte-Catherine Est, entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Papineau, du lundi 2 mai à 8 h au vendredi 30 septembre 2016 à 7 h, dans le cadre du projet de piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est et y autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 1,3, 8 et 11,1 l'ordonnance permettant de vendre de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de ces boissons, sur les cafés-terrasses installées le long de ce tronçon, du jeudi 5 mai au lundi 26 septembre 2016 et l'application des interdictions et contraventions concernant les bicyclettes, les planches à roulettes et les patins à roues alignés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) l'ordonnance permettant la distribution d'articles promotionnels lors de l'événement de la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Est;

Du 2 mai au 30 septembre 2016, la rue sera piétonnière et l'installation de cafés-terrasses et d'éléments décoratifs seront autorisés. Pour ce faire, l'arrondissement de Ville-Marie désignera comme étant une place publique, ce tronçon de la rue Sainte-Catherine Est aux dates indiquées et y permettant l'occupation du domaine public à des fins de cafés-terrasses et pour l'installation d'éléments décoratifs sur les rues Sainte-Catherine et Amherst. Les cafés-terrasses pourront être aménagés sur la totalité de la largeur du trottoir.

Les cafés-terrasses pourront être ouverts de 8 h à 23 h du dimanche au mercredi inclusivement, et de 8 h à 3 h du jeudi au samedi inclusivement.

Les dimanches suivants les cafés-terrasses seront exceptionnellement ouverts de 8 h à 3 h : les dimanches précédents les congés fériés de la St-Jean-Baptiste, de la Fête du Canada et de la Fête du Travail, soit les dimanches 19 juin, 26 juin et 4 septembre 2016; les dimanches des festivals Montréal en Arts, Divers/Cité et Fierté Montréal, soit les dimanches 22 mai, 3 juillet, 14 août ainsi que les mercredis des Feux d'artifice, soit les 6 juillet, 20 juillet et 27 juillet.

La vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non y sera autorisée, conformément aux jours et aux heures d'ouverture des cafés-terrasses cités précédemment. La Société de développement Commerciale du Village installera des rampes d'accès au trottoir à partir de la rue piétonne.

Plusieurs mesures de mitigation seront mises en place, notamment concernant l'accessibilité universelle ainsi que différentes actions faisant en sorte que les services municipaux puissent faire les interventions nécessaires à la bonne marche de ce projet. Un couloir libre de six mètres sera maintenu en tout temps pour assurer le passage des véhicules d'urgence et la circulation des piétons. Les ouvertures de la rue seront fermées par des barrières sécuritaires permettant le passage de véhicules d'urgence. Un plan de déviation de la circulation sera mis en place en périphérie de la zone piétonne et à d'autres endroits stratégiques de façon à mieux répartir les véhicules. La rue Saint-Christophe, entre la rue Saint-Hubert et le boulevard René-Lévesque, sera réservée à la circulation locale puisque l'accès à la rue Sainte-Catherine ne sera pas possible.

## **JUSTIFICATION**

La Société de développement Commerciale du Village du Village consent beaucoup d'efforts pour valoriser son territoire. L'installation du décor des boules roses sera reconduite cette année sur la rue Sainte-Catherine Est entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Papineau. Ces éléments décoratifs amène une autre dimension à la piétonnisation. Ce concept original a connu un succès dépassant nos frontières et s'est fait valoir à l'international.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette piétonnisation s'appuie sur le succès remporté au courant des dernières années. Elle contribuera certainement à mettre ce quartier en valeur, à favoriser sa vitalité commerciale, à répondre aux besoins de la population environnante et aux visiteurs qui pourront y découvrir un lieu festif et agréable.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La Division des communications de l'arrondissement de Ville-Marie et la Société de développement Commerciale du Village du Village seront chargés de distribuer aux commerçants de la rue Sainte-Catherine Est, entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Papineau, de l'information expliquant les différentes mesures qu'ils devront respecter pendant la fermeture de la rue et de l'information sur les dispositions à venir pour les prochaines années relatives à l'aménagement des cafés-terrasses. Un avis sera aussi transmis aux résidants dans la périphérie de la piétonnisation.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adopter les dérogations nécessaires pour la tenue de certains événements pendant la saison estivale.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-04-04

Lalao RANDRIANARIVELO  
agent(e) de bureau

Marie-Ève BOIVIN  
Chef de division - Voirie

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur





**Dossier # : 1166890004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désigner, comme étant une place publique, l'avenue du Musée, entre la rue Sherbrooke Ouest et la place Ontario, du lundi 16 mai au lundi 31 octobre 2016, autoriser l'occupation du domaine public, permettre l'installation d'aires de repos et édicter les ordonnances

De désigner l'avenue du Musée, entre la rue Sherbrooke et la place Ontario, comme étant une place publique, du lundi 16 mai à 8 h au lundi 31 octobre 2016 à 7 h, et autoriser l'occupation du domaine public;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P- 1, o. XXX permettant de vendre de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de ces boissons, sur les aires de restauration devant les bâtiments adjacents à la partie piétonnisée et jusqu'à la limite du domaine privé, du 30mai au 23 octobre 2016, entre 11 h et 23 h et l'application des interdictions et contraventions concernant les bicyclettes, les planches à roulettes et les patins à roues alignées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1, o. XXX permettant la fermeture de rue;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12.2), permettant l'installation d'éléments décoratifs;

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-03-30 14:35

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
 Directeur général adjoint  
 Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
 et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166890004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désigner, comme étant une place publique, l'avenue du Musée, entre la rue Sherbrooke Ouest et la place Ontario, du lundi 16 mai au lundi 31 octobre 2016, autoriser l'occupation du domaine public, permettre l'installation d'aires de repos et édicter les ordonnances

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Musée des beaux-arts de Montréal a déposé une demande à l'arrondissement de Ville-Marie pour rendre piétonne une partie de l'avenue du Musée, entre la rue Sherbrooke et la place Ontario. Il compte y entreprendre des initiatives qui feront rayonner le Musée des beaux-arts de Montréal dans la ville comme institution de grande valeur culturelle.

Le Musée des beaux-arts de Montréal présentera cette année un tout nouveau projet créé par l'architecte Jean Verville. Ce projet a été retenu pour son originalité, son interactivité et son aspect ludique. L'avenue du Musée sera recouverte d'un dallage d'éléments en forme de pas rappelant un gigantesque tapis de danse à ciel ouvert.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15240123 - 10 mars 2015 - Désigner, comme étant une place publique, l'avenue du Musée, entre la rue Sherbrooke Ouest et la place Ontario, du 7 mai au 29 octobre 2015, autoriser l'occupation du domaine public, permettre l'installation d'aires de repos et édicter les ordonnances

CA14 240186 - 8 avril 2014 - Désigner, comme étant une place publique, l'avenue du Musée, entre la rue Sherbrooke et la place Ontario, du 7 mai au 29 octobre 2014, autoriser l'occupation du domaine public, permettre l'installation d'aires de repos et édicter les ordonnances

CA13 240250 - 7 mai 2013 - Désigner, comme étant une place publique, l'avenue du Musée, entre la rue Sherbrooke et la place Ontario, du 8 mai au 29 octobre 2013, autoriser l'occupation temporaire du domaine public, permettre l'installation d'aires de repos et édicter les ordonnances

CA12 240290 - Le 8 mai 2012 - Désigner comme étant une place publique l'avenue du Musée, entre la rue Sherbrooke et la place Ontario, du 9 mai 11 h au 28 octobre 7 h 2012 et autoriser l'occupation temporaire du domaine public pour permettre l'installation d'aires de restauration.

**DESCRIPTION**

En collaboration avec le Musée des beaux-arts et l'Association des riverains, l'arrondissement de Ville-Marie désire piétonniser une partie de l'avenue du Musée, entre la rue Sherbrooke et la place Ontario du 7 mai au 29 octobre 2015. Pour ce faire, l'arrondissement de Ville-Marie désignera l'avenue du Musée comme étant une place publique aux dates indiquées et y permettra l'occupation temporaire du domaine public et pour l'installation d'éléments décoratifs et d'embellissement.

De désigner une partie de l'avenue du Musée, entre la rue Sherbrooke et la place Ontario, comme étant une place publique, du lundi 16 mai à 8 h au lundi 31 octobre 2016 à 7 h, dans le cadre du projet de piétonnisation de l'avenue du Musée et y autoriser l'occupation temporaire du domaine public, permettre l'installation d'aires de repos et édicter les ordonnances;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 1,3, 8 et 11.1) l'ordonnance permettant de vendre de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de ces boissons, sur les aires de restauration devant les bâtiments adjacents à la partie piétonnisée et jusqu'à la limite du domaine privé, du lundi 30 mai 2016 au vendredi 23 octobre 2016, entre 11 h et 23 h et l'application des interdictions et contraventions concernant les bicyclettes, les planches à roulettes et les patins à roues alignées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1, 0. permettant la fermeture de rue;

Plusieurs mesures de mitigation seront mises en place, notamment concernant l'accessibilité universelle ainsi que différentes actions faisant en sorte que les services municipaux puissent faire les interventions nécessaires à la bonne marche de ce projet. Un couloir libre de six mètres sera maintenu en tout temps pour assurer le passage des véhicules d'urgence et la circulation des piétons. Les deux ouvertures de la rue seront fermées par des barrières sécuritaires permettant le passage de véhicules d'urgence. Un plan de déviation de la circulation sera mis en place en périphérie de la zone piétonne et à d'autres endroits stratégiques de façon à mieux répartir les véhicules.

## **JUSTIFICATION**

Le Musée des beaux-arts consent beaucoup d'efforts pour valoriser son environnement. Le Musée des beaux-arts reconduira le jardin de sculptures avec la collaboration de la Ville de Montréal. Cet aménagement magnifique permettra aux citoyens de profiter des diverses activités culturelles que le Musée offrira en matière de «cité muséale». Ce jardin unique constitue l'un des plus importants ensembles d'art public de la métropole et fait partie des cinq trajets de la nouvelle carte d'art public lancée par Tourisme Montréal, carte racontant l'histoire de Montréal et révélant sa richesse culturelle et créative.

Le musée aura des camps de jour pour les enfants afin qu'ils puissent utiliser de façon sécuritaire l'espace pour y tenir des ateliers créatifs.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce projet s'appuie sur le succès remporté au courant des dernières années pour les rues piétonnisées dans l'arrondissement de Ville-Marie. Il contribuera certainement à mettre ce secteur en valeur, à favoriser sa vitalité et à stimuler l'attrait touristique de Montréal.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En partenariat avec le Musée des beaux-arts, la Division des communications de l'arrondissement de Ville-Marie mènera des actions de communication auprès des publics cibles concernés. Les avis seront acheminés aux résidents habitant dans la périphérie de la piétonnisation par la direction du Musée des beaux-arts étant donné que l'information sera transmise dans les deux langues.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adopter les dérogations nécessaires pour la tenue de ce projet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Driss EZZAHER, Ville-Marie

Lecture :

Driss EZZAHER, 17 mars 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lalao RANDRIANARIVELO  
agent(e) de bureau

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-03-16

Marie-Ève BOIVIN  
Chef de division - Voirie

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1166890003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désigner, comme étant une place publique, la place d'Youville entre la rue Saint-François-Xavier et la place Royale Est et la place Royale Ouest entre la rue de la Capitale et de la place D'Youville, du vendredi 13 mai au mardi 13 septembre 2016, autoriser l'occupation du domaine public, permettre l'installation d'un café-terrasse et édicter les ordonnances

De désigner la place D'Youville Est, entre la rue Saint-François-Xavier et la place Royale Est et la place Royale Ouest entre la rue de la Capitale et la place D'Youville, comme étant une place publique, du vendredi 13 mai au mardi 13 septembre 2016, dans le cadre de la piétonnisation de la place D'Youville Est, permettre l'installation d'un café-terrasse et autoriser l'occupation du domaine public pour l'ensemble des événements;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 1,3, 8 et 11.1) l'ordonnance P-1, o. XXX permettant de vendre de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de ces boissons, sur le café-terrasse qui pourrait être installé sur la place D'Youville, du 14 mai au 12 septembre 2016, entre 11 h et 23 h et l'application des interdictions et contraventions concernant les bicyclettes, les planches à roulettes et les patins à roues alignées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M, c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1, o. XXX permettant la fermeture de rue;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), permettant l'installation d'éléments décoratifs; et autoriser de peindre au pochoir, avec de la peinture soluble à l'eau, des fresques sur la surface de la chaussée de la place D'Youville

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1166890003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désigner, comme étant une place publique, la place d'Youville entre la rue Saint-François-Xavier et la place Royale Est et la place Royale Ouest entre la rue de la Capitale et de la place D'Youville, du vendredi 13 mai au mardi 13 septembre 2016, autoriser l'occupation du domaine public, permettre l'installation d'un café-terrasse et édicter les ordonnances

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière a déposé, pour une quatrième année, une demande à l'arrondissement de Ville-Marie pour rendre piétonne la place D'Youville entre la rue Saint-François-Xavier et la place Royale Est et la place Royale Ouest entre la rue de la Capitale et de la place D'Youville, et ce, du vendredi 13 mai au mardi 13 septembre 2016. Il compte y entreprendre des initiatives qui feront rayonner le Musée dans la ville comme institution de grande valeur culturelle.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 240122 - 10 mars 2015 - Désigner, comme étant une place publique, la place d'Youville entre la rue Saint-François-Xavier et la place Royale Est et la place Royale Ouest entre la rue de la Capitale et de la place D'Youville, du 14 mai au 14 septembre 2015, autoriser l'occupation du domaine public, permettre l'installation d'un café-terrasse et édicter les ordonnances.

CA14 240208 - 8 avril 2014 - Désigner, comme étant une place publique, la place d'Youville entre la rue Saint-François-Xavier et la place Royale Est et la place Royale Ouest entre la rue de la Capitale et de la place D'Youville, du 27 mai au 2 septembre 2014, autoriser l'occupation du domaine public, permettre l'installation d'un café-terrasse et édicter les ordonnances.

CA13 240253 - 7 mai 2013 - Désigner comme étant une place publique, la place D'Youville, entre la rue Saint-François-Xavier et la place Royale Est et la place Royale Ouest entre la rue de la Capitale et de la place D'Youville, du 27 mai 2013 au 30 septembre 2013, autoriser l'occupation temporaire du domaine public, permettre l'installation d'un café-terrasse et édicter les ordonnances.

CA12 240372 - 12 juin 2012 - Désigner comme étant une place publique, la place D'Youville Est, entre la place Royale Ouest et la rue Saint-François-Xavier et la rue place Royale Ouest



entre les rues Saint-Paul et la place D'Youville Est, du 19 juillet au 12 septembre 2012, autoriser l'occupation temporaire du domaine public pour l'installation de cafés-terrasses et édicter les ordonnances.

## **DESCRIPTION**

En collaboration avec le Musée Pointe-à-Callière et avec l'appui des riverains, l'arrondissement de Ville-Marie désire piétonniser la place D'Youville Est entre la rue Saint-François-Xavier et la place Royale Est et la place Royale Ouest entre la rue de la Capitale et de la place D'Youville, et ce, du 13 mai au 13 septembre 2016 et édicter les ordonnances nécessaires à la piétonnisation.

De désigner en vertu du Règlement municipal (R.R.V.M., chapitre P-1) comme étant une place publique la portion de la place D'Youville Est entre la rue Saint-François-Xavier et la place Royale Est et la place Royale Ouest entre la rue de la Capitale et de la place D'Youville, du 13 mai à 8 heures au 13 septembre 2016 à 7 heures, dans le cadre du projet de piétonnisation de la place D'Youville Est et autoriser l'occupation temporaire du domaine public et édicter les ordonnances;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 1.3, 8 et 11.1 l'ordonnance permettant de vendre de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de ces boissons, sur le café-terrasse qui pourrait être installé sur la place D'Youville, du 14 mai au 12 septembre 2016, entre 11 h et 23 h et l'application des interdictions et contraventions concernant les bicyclettes, les planches à roulettes et les patins à roues alignées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M, c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1, 0 permettant la fermeture de rue;

D'autoriser de peindre au pochoir, avec de la peinture soluble à l'eau, des fresques sur la surface de la chaussée de la place D'Youville, en vertu du Règlement sur la propreté et **sur** la protection du domaine et du mobilier urbain (R.R.V.M.c. P-12.2, article 7) et, à la fin de la piétonnisation, d'enlever toutes traces de peinture sur la chaussée.

D'autoriser l'installation d'éléments décoratifs et d'embellissement.

Plusieurs mesures de mitigation seront mises en place, notamment concernant l'accessibilité universelle ainsi que différentes actions faisant en sorte que les services municipaux puissent faire les interventions nécessaires à la bonne marche de ce projet. Un couloir libre de six mètres sera maintenu en tout temps pour assurer le passage des véhicules d'urgence et la circulation des piétons. Les deux ouvertures de la rue seront fermées par des barrières sécuritaires permettant le passage de véhicules d'urgence. Un plan de déviation de la circulation sera mis en place en périphérie de la zone piétonne et à d'autres endroits stratégiques de façon à mieux répartir les véhicules.

## **JUSTIFICATION**

Pointe-à-Callière attire généralement un nombre considérable de participants lors de ses événements. Le Musée a acquis une grande expertise dans la mise en place d'activités et d'événements extérieurs. La piétonnisation de ces espaces permettra, encore cette année, d'apprécier les bâtiments de l'Éperon, de l'Ancienne-Douane, de la magnifique place Royale, de la Station de pompage D'Youville et de la nouvelle Maison-des-Marins. Citoyens et visiteurs pourront également assister à certaines activités culturelles qui seront proposées au cours de l'été en lien avec des thèmes reliés aux expositions de Pointe-à-Callière.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce projet s'appuie sur le succès remporté au courant des dernières années pour les rues piétonnées dans l'arrondissement de Ville-Marie. Il contribuera certainement à mettre ce secteur en valeur, à favoriser sa vitalité et à stimuler l'attrait touristique du Vieux-Montréal.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En partenariat avec Pointe-à-Callière, la Division des communications de l'arrondissement de Ville-Marie mènera des actions de communications auprès des publics concernés. Des avis seront acheminés aux résidants du secteur.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adopter les dérogations nécessaires pour la tenue du projet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Driss EZZAHER, Ville-Marie

Lecture :

Driss EZZAHER, 17 mars 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-03-16

Lalao RANDRIANARIVELO  
agent(e) de bureau

Marie-Ève BOIVIN  
Chef de division - Voirie

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1166890007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désigner, comme étant une place publique, la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue De Bleury et le boulevard Saint-Laurent et sur une portion entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique dans le secteur Place des Arts, du lundi 2 mai au jeudi 8 septembre 2016, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation de cafés-terrasses et édicter les ordonnances

De désigner la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue De Bleury et le boulevard Saint-Laurent et sur une portion entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique, comme étant une place publique, du 2 mai à 8 h au 8 septembre 2016 à 7 h, et autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation de cafés-terrasses;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 1, 3, 8 et 11.1), l'ordonnance P-1, o. XXX permettant de vendre de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de ces boissons, sur les cafés-terrasses installés le long de ce tronçon, du jeudi 5 mai au mardi 6 septembre 2016, entre 8 h et 3 h. L'application des interdictions et contraventions concernant les bicyclettes, les planches à roulettes et les patins à roues alignées sera en vigueur pendant cette période;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1 o. XXX permettant la fermeture de rue;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) l'ordonnance CA-24-085, XXX permettant la distribution d'articles promotionnels lors de l'événement de la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Ouest;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12.2), permettant l'installation d'éléments décoratifs;

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION****Dossier # :1166890007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désigner, comme étant une place publique, la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue De Bleury et le boulevard Saint-Laurent et sur une portion entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique dans le secteur Place des Arts, du lundi 2 mai au jeudi 8 septembre 2016, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation de cafés-terrasses et édicter les ordonnances

**CONTENU****CONTEXTE**

Le Partenariat du Quartier des spectacles a déposé une demande à l'arrondissement de Ville-Marie en tant que promoteur de la piétonnisation pour la saison estivale 2016 du secteur de la Place des Arts comprenant la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue De Bleury et le boulevard Saint-Laurent et sur une portion entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique. La section, de la rue Jeanne-Mance, entre la rue Sainte-Catherine Ouest et le boulevard De Maisonneuve, la rue Balmoral, entre la rue Sainte-Catherine Ouest et le boulevard De Maisonneuve et la rue Mayor, entre les rues De Bleury et Balmoral, seront autorisées à la circulation locale seulement. Cette piétonnisation s'inscrit dans le cadre des autres piétonnisations dans l'arrondissement de Ville-Marie.

En collaboration avec le Partenariat du Quartier des spectacles, l'arrondissement de Ville-Marie vise le développement du Quartier des spectacles comme milieu urbain de qualité. La mise en valeur de ce secteur passe, entre autres, par une programmation d'activités principalement culturelles, ludiques et gratuites, réalisées à l'extérieur dans les lieux publics municipaux.

En étroite collaboration avec le Bureau des festivals, l'arrondissement de Ville-Marie appuie l'émergence de nouveaux événements et le développement d'une programmation d'activités culturelles extérieures favorisant :

- Une offre riche et variée en complément du calendrier des festivals et de celle offerte par les diffuseurs locaux;
- Une utilisation optimale des lieux publics extérieurs sur l'ensemble du territoire du Quartier des spectacles;
- La poursuite de la démocratisation des arts et de la culture en s'inspirant notamment du succès des autres piétonnisations sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 240115 - Le 10 mars 2015 - Désigner, comme étant une place publique, la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue De Bleury et le boulevard Saint-Laurent et sur une portion entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique dans le secteur Place des Arts, du 4 mai au 10 septembre 2015, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation de cafés-terrasses et édicter les ordonnances

CA14 240207 - Le 8 avril 2014 - Désigner, comme étant une place publique, la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue De Bleury et le boulevard Saint-Laurent et sur une portion entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique dans le secteur Place des Arts, du 6 mai au 5 septembre 2014, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation de cafés-terrasses et édicter les ordonnances

CA13 240255 - Le 7 mai 2013 - Désigner, comme étant une place publique, la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue De Bleury et le boulevard Saint-Laurent et sur une portion entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique dans le secteur Place des Arts, du 13 mai au 5 septembre 2013, autoriser l'occupation temporaire du domaine public pour permettre l'installation de cafés-terrasses et édicter les ordonnances

CA12 240291 - Le 8 mai 2012 - Désigner, comme étant une place publique, la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue De Bleury et le boulevard Saint-Laurent et sur une portion entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique dans le secteur Place des Arts, du 15 mai au 5 septembre 2012, autoriser l'occupation temporaire du domaine public pour permettre l'installation de cafés-terrasses et édicter les ordonnances.

## **DESCRIPTION**

En collaboration avec le Partenariat du Quartier des spectacles et l'arrondissement de Ville-Marie, la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue De Bleury et le boulevard Saint-Laurent et sur une portion entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique sera piétonne. L'arrondissement de Ville-Marie désignera ce secteur comme étant une place publique aux dates indiquées et y permettra l'occupation du domaine public à des fins de cafés-terrasses et d'installation d'éléments décoratifs et d'embellissement.

De désigner la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue De Bleury et le boulevard Saint-Laurent et sur une portion entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique, dans le secteur de la Place des Arts, comme étant une place publique, du lundi 2 mai à 8 h au jeudi 8 septembre 2016 7 h, dans le cadre du projet de piétonnisation, y autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation de cafés-terrasses et édicter les ordonnances;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 1,3, 8 et 11.1) l'ordonnance permettant de vendre de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de ces boissons, sur les cafés-terrasses installés le long de ces tronçons, du 5 mai au 6 septembre 2016, entre 8 h et 3 h. L'application des interdictions et contraventions concernant les bicyclettes, les planches à roulettes et les patins à roues alignées sera en vigueur pendant cette période;

Plusieurs mesures de mitigation seront mises en place, notamment concernant l'accessibilité universelle ainsi que différentes actions faisant en sorte que les services municipaux puissent faire les interventions nécessaires à la bonne marche de ce projet. Un couloir libre de six mètres sera maintenu en tout temps pour assurer le passage des véhicules d'urgence et la circulation des piétons. Les ouvertures de la rue seront fermées par des barrières sécuritaires permettant le passage de véhicules d'urgence. Un plan de déviation de la circulation sera mis en place en périphérie de la zone piétonne et à d'autres endroits stratégiques de façon à mieux répartir les véhicules.

## **JUSTIFICATION**

Cette piétonnisation permet de promouvoir le secteur du Quartier des spectacles à titre de destination culturelle de calibre internationale et d'offrir aux visiteurs un lieu de qualité festif et sécuritaire.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Ouest, dans le secteur Place des Arts, s'appuie sur le succès remporté au courant des dernières années par les rues piétonnisées dans l'arrondissement de Ville-Marie. Elle contribuera certainement à mettre ce secteur en valeur, à favoriser sa vitalité commerciale et à stimuler l'attrait touristique de Montréal.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En collaboration avec le Partenariat du Quartier des spectacles, la Division des communications de l'arrondissement de Ville-Marie mènera des actions de communications auprès des publics concernés. Des avis seront acheminés aux commerçants et aux résidents du secteur.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adopter les dérogations nécessaires pour la tenue de ce projet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**



Driss EZZAHER, Ville-Marie

Lecture :

Driss EZZAHER, 17 mars 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lalao RANDRIANARIVELO  
agent(e) de bureau

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-03-16

Marie-Ève BOIVIN  
Chef de division - Voirie

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur

**Dossier # : 1166890002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désigner, comme étant une place publique, la portion est de la rue Saint-Paul, entre la Place Jacques-Cartier et le boulevard Saint-Laurent, du 19 mai au 15 septembre 2016, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'exploitation de cafés-terrasses et édicter les ordonnances

De désigner la portion de la rue Saint-Paul est, entre la place Jacques-Cartier et le boulevard Saint-Laurent comme étant une place publique, du 19 mai 2016 à 8 h au 15 septembre 2016 à 7 h et autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation de cafés terrasses;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 1,3, 8 et 11.1) l'ordonnance P-1, o. XXX permettant de vendre de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de ces boissons, sur les cafés-terrasses installés le long de ce tronçon, du 20mai 2016 au 14 septembre 2016, entre 11 h et 23 h et l'application des interdictions et contraventions concernant les bicyclettes, les planches à roulettes et les patins à roues alignées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1, 0. XXX permettant la fermeture de rue;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12.2), permettant l'installation d'éléments décoratifs;

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-03-30 13:10

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166890002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désigner, comme étant une place publique, la portion est de la rue Saint-Paul, entre la Place Jacques-Cartier et le boulevard Saint-Laurent, du 19 mai au 15 septembre 2016, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'exploitation de cafés-terrasses et édicter les ordonnances

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Société de développement commercial du Vieux-Montréal (SDC), l'Association des résidents du Vieux-Montréal et l'arrondissement de Ville-Marie ont accepté, encore cette année, de piétonniser la rue Saint-Paul pour rendre le domaine public accessible à tous les piétons et visiteurs. La rue Saint-Paul sera donc piétonnisée entre la Place Jacques-Cartier et le boulevard Saint-Laurent pour la période du 19 mai au 15 septembre 2016. La rue sera rouverte à la circulation à compter du 15 septembre 2016 - 7 h 00.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 240121 du 10 mars 2015 - Désigner, comme étant une place publique, la portion est de la rue Saint-Paul, entre la rue Bonsecours et le boulevard Saint-Laurent, du 14 mai au 14 septembre 2015, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'exploitation de cafés-terrasses et édicter les ordonnances.

CA14 240206 du 8 avril 2014 - Désigner, comme étant une place publique, la portion est de la rue Saint-Paul, entre la rue Bonsecours et le boulevard Saint-Laurent, du 27 mai au 2 septembre 2014, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'exploitation de cafés-terrasses et édicter les ordonnances.

CA13 240252 du 7 mai 2013 - Désigner comme étant une place publique, la portion est de la rue Saint-Paul, entre la rue du marché Bonsecours et le boulevard Saint-Laurent, du 8 mai au 30 septembre 2013, autoriser l'occupation temporaire du domaine public pour permettre l'exploitation de cafés-terrasses et édicter les ordonnances.

CA12 240265 du 8 mai 2012 - Désigner comme étant une place publique la portion est de la rue Saint-Paul entre la rue Bonsecours et le boulevard Saint-Laurent, du mardi 15 mai au mardi 25 septembre 2012, autoriser l'occupation temporaire du domaine public pour permettre l'installation de terrasses et d'éléments de décoration, autoriser l'implantation d'une voie réservée (ligne STM-715) sur la rue de la Commune du 15 juin 15 septembre 2012 et édicter les ordonnances.

CA11 240149 du 13 avril 2011 - Désigner comme étant une place publique la portion est de la rue Saint-Paul, entre la rue Bonsecours et le boulevard Saint-Laurent, du 20 mai au 26 septembre 2011 - Autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation de terrasses et d'éléments de décoration et édicter les ordonnances - Autoriser aussi l'implantation d'une voie réservée (ligne STM-715) sur la rue de la Commune du 15 juin au 15 septembre 2011.

CA10 240184 du 12 avril 2010 - Désigner comme étant une place publique la portion est de la rue Saint-Paul, entre la rue du Marché Bonsecours et le boulevard Saint-Laurent, du 18 juin au 7 septembre 2010 et autoriser l'occupation du domaine public dans le cadre de la piétonnisation de cette portion de rue - Autoriser l'implantation d'une voie réservée (ligne STM-515) sur le côté sud de la rue de la Commune entre le boulevard Saint-Laurent et la rue McGill du 15 juin au 15 septembre 2010 ainsi que l'installation temporaire d'un kiosque sur la place Jacques-Cartier.

CA09 240348 du 5 mai 2009 - Désigner comme étant une place publique la portion de la rue Saint-Paul Est, entre les rues du Marché Bonsecours et Saint-Gabriel du vendredi 17 juillet, 11 h, au 3 août 2009, 5 h - Autoriser un événement pour permettre l'occupation temporaire du domaine public, l'installation de terrasses, des éléments de décoration et de l'animation. Autoriser l'implantation d'une voie réservée (ligne STM-515) sur le côté de la rue de la Commune entre Saint-Laurent et McGill du 15 juin au 15 septembre - Autoriser un projet pilote d'installation temporaire d'un kiosque sur la place Jacques-Cartier.

CE09 0696 du 6 mai 2009 - Approuver les ajustements appropriés au plan de transport intégré du Vieux-Montréal pour l'été 2009 et autoriser les budgets afférents.

CA08 240441 du 3 juin 2008 - Vieux-Montréal et Centre-Ville : favoriser l'implantation d'une nouvelle ligne d'autobus avec voies réservées (ligne STM - 515) et plusieurs modifications à la réglementation de stationnement (arrêt interdit, zones d'arrêt-bus STM, zones de stationnement réservés SRRR, autobus touristiques, calèches, etc.); réduction de la limite de vitesse à 30 km / heure sur la rue de la Commune.

## **DESCRIPTION**

En collaboration avec la SDC du Vieux-Montréal et l'Association des résidents du Vieux-Montréal, l'arrondissement de Ville-Marie désire piétonniser, pour une septième année, la rue Saint-Paul Est, entre la Place Jacques-Cartier et le boulevard Saint-Laurent, du jeudi 19 mai 2016 à 8 h au jeudi 15 septembre 2016 à 7 h. Quotidiennement la rue Saint-Paul devient piétonnière à partir de 11 h le soir jusqu'à 5 h du matin, la rue est rouverte à la circulation.

Les cafés-terrasses pourront être exploités de 11 h à 23 h, du vendredi 20 mai au mercredi 14 septembre 2016, suivant l'obtention d'un permis émis par l'arrondissement de Ville-Marie.. La vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non y sera autorisée conformément aux jours et aux heures d'ouverture des cafés-terrasses.

La SDC du Vieux-Montréal devra notamment :

- Assurer la coordination de l'installation des cafés-terrasses;
- Assurer l'animation, en déterminer la programmation et encadrer les amuseurs publics qui seront invités sur le site, s'il y a lieu;

Désigner en vertu du Règlement municipal (R.R.V.M., chapitre P-1) comme étant des places publiques la portion de la rue Saint-Paul Est, entre la Place Jacques-Cartier et le boulevard

Saint-Laurent, du 19 mai 2016 à 8 h au 15 septembre 2016 à 7 h et y autoriser l'occupation temporaire du domaine public pour permettre l'installation des cafés-terrasses et édicter les ordonnances;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 1,3, 8 et 11.1) l'ordonnance permettant de vendre de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de ces boissons, sur les cafés-terrasses installées le long de ce tronçon, du 20 mai 2016 au 14 septembre 2016, entre 11 h et 23 h et l'application des interdictions et contraventions concernant les bicyclettes, les planches à roulettes et les patins à roues alignées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1, 0. permettant la fermeture de rue;

D'autoriser l'installation d'éléments décoratifs et d'embellissement.

Plusieurs mesures de mitigation seront mises en place, notamment concernant l'accessibilité universelle ainsi que différentes actions faisant en sorte que les services municipaux puissent faire les interventions nécessaires à la bonne marche de ce projet. Un couloir libre de six mètres sera maintenu en tout temps pour assurer le passage des véhicules d'urgence et la circulation des piétons. Les ouvertures de la rue seront fermées par des barrières sécuritaires permettant le passage de véhicules d'urgence. Un plan de déviation de la circulation sera mis en place en périphérie de la zone piétonne et à d'autres endroits stratégiques de façon à mieux répartir les véhicules.

## **JUSTIFICATION**

Avec le succès obtenu avec la piétonnisation de la rue Saint-Paul Est des dernières années, l'arrondissement de Ville-Marie, la SDC du Vieux-Montréal et l'Association des résidents du Vieux-Montréal voient dans la reconduction de la piétonnisation de la rue Saint-Paul Est une façon de continuer à contribuer au développement durable et à l'appropriation du domaine public par la population montréalaise, les visiteurs et les commerçants.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La piétonnisation de la rue Saint-Paul Est permettra de promouvoir le Vieux-Montréal à titre de destination culturelle et d'offrir aux visiteurs un lieu de qualité festif et sécuritaire. Elle mettra ce territoire en valeur et favorisera sa vitalité commerciale.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En partenariat avec la SDC du Vieux-Montréal, la Division des communications de l'arrondissement de Ville-Marie mènera des actions de communications auprès des publics cibles concernés. Des avis seront acheminés aux commerçants et aux résidents du secteur.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adopter les dérogations nécessaires pour la tenue de l'événement pendant la saison estivale.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Driss EZZAHER, Ville-Marie

Lecture :

Driss EZZAHER, 23 mars 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lalao RANDRIANARIVELO  
agent(e) de bureau

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-03-17

Marie-Ève BOIVIN  
Chef de division - Voirie

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1160679007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 2e partie, B)

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. xx permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés à l'annexe;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. xx permettant la vente de marchandises, d'aliments, de boissons alcooliques et non alcooliques et la consommation de boissons alcooliques selon les sites et les horaires des événements identifiés à l'annexe;

D'édicter en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté, (CA-24-085, article 45), l'ordonnance CA-24-085 xx permettant la distribution d'articles publicitaires ou promotionnels et l'échantillonnage selon les sites et les horaires des événements identifiés en annexe.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-03-29 14:47

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1160679007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 2e partie, B)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le but de permettre certaines activités dans le cadre de la réalisation d'événements, nous présentons un deuxième dossier de demandes de dérogation comportant des événements ayant lieu sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2016. Pour les dérogations, voici les règlements concernés:

- Règlement sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;
- Règlement sur la paix et l'ordre public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;
- Règlement sur le civisme, le respect et la propreté, CA-24-085, article 45.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 240xxx - 9 février 2016 pour les mêmes demandes;

- CA15 240600 - 10 novembre 2015 pour les mêmes demandes;
- CA15 240541 - 13 octobre 2015 pour les mêmes demandes;
- CA15 240473 - 9 septembre 2015 pour les mêmes demandes;

**DESCRIPTION**

Les événements réalisés sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie sont de différentes catégories, ils peuvent être, entre autres, de nature socioculturelle, sportive, historique, de développement social. Les événements sont d'envergure métropolitaine, nationale et internationale ou se réalisent sur le mont Royal.

Les événements concernés sont:

Un pas pour la vie	Marche pour l'humanité : fin aux génocides	Danses Plein Air 2016 – 58 <sup>e</sup> édition
Run for hope	Rallye-Israël de Montréal	Mondial de la bière
Church Parade	Marche don	Museau au trot
Corvée du mont Royal	Tour du silence	Journée international du Skateboard
Défi Canderel	Fondation David Suzuki	Danses Israéliennes

Marche Monde	Opération Vélo-Boulot	
Challenge IRCM	Duathlon urbain de la fondation CHU Sainte-Justine	

Les projets d'événements ont été soumis ou seront soumis pour avis aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » sera remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile sera remis.

## **JUSTIFICATION**

Les événements contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans d'autres cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles et ainsi permettra aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures; la vente d'aliments et de marchandises, permet aux organismes d'autofinancer les événements.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des Services et directions concernés.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'une agente de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex.: Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La résolution et les ordonnances seront publiées dans les journaux et seront transmises au Service de police de la Ville de Montréal par la Direction des services administratifs et du greffe.

Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement dans les quotidiens, journaux de quartier ou autres. De plus, lors de fermeture de rues, les promoteurs installeront, 10 jours avant la réalisation de l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la rue et informeront les citoyens des rues concernées.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des événements.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le conseil d'arrondissement peut déroger aux règlements concernés.  
Les organismes doivent se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences administratives en vigueur.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Maryse BOUCHARD, Ville-Marie  
Dominique ARCHAMBAULT, Ville-Marie  
Marthe BOUCHER, Ville-Marie  
Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie

Lecture :

Marthe BOUCHER, 21 mars 2016  
Guy CHARBONNEAU, 21 mars 2016  
Maryse BOUCHARD, 21 mars 2016  
Dominique ARCHAMBAULT, 21 mars 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie GIROUX  
Agente de développement culturel

### **ENDOSSÉ PAR**

Kevin DONNELLY  
Chef de division

Le : 2016-03-21



**Dossier # : 1162931004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution modifiant les résolutions CA14 240102 et CA14 240511 autorisant l'occupation et la construction d'un complexe immobilier mixte aux 1307, rue Sainte-Catherine et 1430 au 1440, rue de la Montagne (magasin Ogilvy, terrain de l'ancien Hôtel de la Montagne et le stationnement de surface adjacent), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

1) De modifier la résolution CA14 240102 par :

- le remplacement du paragraphe 2 du deuxième alinéa par le suivant :

d'ériger une tour mixte (commerces et habitation) atteignant une hauteur hors tout de 65 mètres malgré la résolution CA07 240550 et conformément aux plans des pages 47, 49, 57 à 72 et 80 à 98, préparés par Lemay, Sid Lee architecture et Gensler et estampillés par l'Arrondissement de Ville-Marie le 4 mars 2016;

- la suppression du paragraphe 2 du troisième alinéa.

2) De modifier la résolution CA14 240511 par:

- l'ajout au paragraphe 1 du premier alinéa de l'article 55 à l'énumération des articles;

- le remplacement du paragraphe 2 du premier alinéa par le suivant :

d'ériger un complexe immobilier mixte (commercial et résidentiel) conformément aux plans numérotés des pages 47, 49, 57 à 72 et 80 à 98, préparés par Lemay, Sid Lee architecture et Gensler et estampillés par l'Arrondissement de Ville-Marie le 4 mars 2016.

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2016-03-31 11:25

**Signataire :**

Marc LABELLE

---

Directeur  
Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1162931004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution modifiant les résolutions CA14 240102 et CA14 240511 autorisant l'occupation et la construction d'un complexe immobilier mixte aux 1307, rue Sainte-Catherine et 1430 au 1440, rue de la Montagne (magasin Ogilvy, terrain de l'ancien Hôtel de la Montagne et le stationnement de surface adjacent), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande a été déposée afin de modifier deux résolutions adoptées, en mars et septembre 2014, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA-24-011). La volonté des demandeurs d'actualiser le concept architectural des complexes immobiliers autorisés en 2014 amène des disparités avec les plans d'occupation et de construction annexés à ces autorisations. Elles visaient d'une part l'agrandissement du magasin Ogilvy, sur le site de l'ancien Hôtel de la Montagne, et d'autre part la construction d'une tour mixte (commerces et habitation) sur un terrain vacant de la rue de la Montagne. Le projet est en cours de réalisation et l'on estime que les fondations seront terminées à l'été 2016.

Les modifications souhaitées peuvent être accordées par le biais du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA-24-011). Notons que cette autorisation vise uniquement des objets qui ne sont pas soumis, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), à une approbation référendaire, de sorte qu'elle peut être accordée en deux lectures par le conseil d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA14 240511, 9 septembre 2014 – Adopter une résolution autorisant l'agrandissement du magasin Ogilvy avec des composantes commerciales, hôtelières et résidentielles - 1307, rue Sainte-Catherine Ouest et emplacement de l'ancien hôtel de la Montagne au 1430, rue de la Montagne, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CA14 240102, 11 mars 2014 – Adopter une résolution autorisant la construction d'une tour mixte (commerces et habitation) sur un terrain vacant de la rue de la Montagne constitué des lots portant les numéros 1 341 066, 1 341 077 et 1 341 076 (1440, rue de la Montagne) et abroger la résolution CA12 240356, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CA07 240550, 2 octobre 2007 – Accorder, pour l'emplacement composé des lots 1 341 066, 1341 076 et 1 341 077, et situé du côté ouest de la rue de la Montagne, au sud du boulevard De Maisonneuve, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de construire un édifice en lieu et place du stationnement extérieur.

## **DESCRIPTION**

### **Conditions actuelles**

- Le site est localisé sur le quadrilatère formé par les rues Sainte-Catherine, de la Montagne et le boulevard de Maisonneuve, à l'est de la ruelle;
- Le projet vise spécifiquement trois terrains dont la superficie est d'environ 5 583 m<sup>2</sup>; il couvre les lots occupés par le magasin Ogilvy (construit en 1908 et exhaussé d'un étage en 1928), l'ancien Hôtel de la Montagne (démoli en 2013) et un stationnement commercial de surface;
- Le secteur se caractérise par la présence d'un cadre bâti varié et riche où se côtoient des ensembles traditionnels de petits gabarits, des bâtiments de grande hauteur, des grands ensembles institutionnels, mais où le tissu urbain est parfois brisé par la présence de stationnements de surface.

### **Projet**

- Le contenu des autorisations réglementaires obtenues en 2007 et 2014 n'est pas remis en cause avec ce projet. C'est plutôt l'évolution du concept et de la composition architecturale du projet dont il est question, notamment avec une meilleure intégration des deux programmes;
- Le projet inclut la rénovation et l'agrandissement du magasin Ogilvy dans son prolongement sur 4 niveaux hors-sol, en partie sur le terrain de l'ancien Hôtel de la Montagne, permettant l'aménagement des nouveaux locaux du magasin Holt Renfrew;
- La construction d'une tour mixte de 65 mètres sur l'ancien terrain du stationnement de surface et à même une partie du terrain de l'ancien Hôtel de la Montagne (nommément appelé projet QDLM);
- Le projet QDLM est intégré dans le complexe du Ogilvy et compte des espaces commerciaux, un hôtel haut de gamme de 164 chambres et une vingtaine de condos.

### **Paramètres réglementaires**

- Bien que le présent projet mise sur les acquis des autorisations réglementaires de 2007 et 2014, il est différent. Cependant, les modifications demandées ne présentent aucune dérogation additionnelle à la réglementation et ne visent que le remplacement des plans annexés aux résolutions CA14 240511 et CA14 240102.

### **Enjeux**

- Deux propriétaires distincts développent leur propriété respective dans le cadre d'un projet commun aussi bien sur le plan conceptuel que programmatique.
- Comme le projet est situé dans les aires de protection du Mount Stephen Club et des appartements de Bishop Court, une autorisation du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine est requise avant d'émettre un permis.

## **JUSTIFICATION**

### **La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :**

- La justification de ce projet de modification s'appuie à la fois sur la qualité de l'intégration urbaine et architecturale de la proposition soumise de même que sur les circonstances particulières du concept revu, maintenant conçu comme un seul et même projet;
- Ces modifications permettent de réaliser un véritable projet intégré et structurant, plus cohérent et plus respectueux du milieu;
- Le concept architectural proposé permet de renforcer le dynamisme commercial de la rue Sainte-Catherine, de pérenniser l'édifice patrimonial emblématique qu'est le magasin Ogilvy et de consolider le tissu urbain de la rue de la Montagne;
- Les proportions, les hauteurs et l'alignement de construction proposés sont en relation respectueuse avec le bâtiment historique. De même, le fait de réinterpréter de façon contemporaine le rythme des ouvertures du magasin Ogilvy permet de faire un lien intéressant avec la composition de la nouvelle tour du côté nord;
- La masse imposante du complexe est adéquatement fragmentée en plusieurs volumes minimisant d'autant son impact sur le milieu.

La présente autorisation concerne spécifiquement le cadre réglementaire du projet. Le traitement architectural de l'enveloppe sera traité plus en détail dans le cadre de la procédure de révision qui suivra la demande de permis de construction, qui par ailleurs devra être autorisée par le Ministère de la Culture et des Communications.

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a, à sa séance du 10 mars 2016, émis un avis favorable à l'égard de cette demande.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'investissement relatif à ce projet est de l'ordre de 120 M\$.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s.o.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'arrondissement - 1<sup>er</sup> projet de résolution – *12 avril 2016*

- Avis public et affichage 8 jours avant l'assemblée publique de consultation
- Assemblée publique de consultation – *27 avril 2016*
- Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution – *10 mai 2016*
- Dépôt de la demande de permis d'agrandissement



**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Ce projet est conforme aux objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et au *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)*.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphanie TURCOTTE  
Conseillère en aménagement  
et Bruno Collin, conseiller en aménagement -  
chef d'équipe

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-03-24

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marc LABELLE  
Directeur



**Dossier # : 1162931005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modifier la résolution CA13 240424 afin de porter à 42 mois le délai de réalisation des travaux de construction de la structure du 1er étage associée à la démolition d'un bâtiment situé au 1430, rue de la Montagne

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement a adopté la résolution **CA13 240424** demandant en vertu de l'article 9 du Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-107), une garantie irrévocable de 2 000 000 \$ comme condition à la délivrance des permis de démolition visée par la demande no 3000698410. Cette garantie bancaire doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que la construction de la structure du 1<sup>er</sup> étage de l'édifice visé par la demande de permis de construction no 3000698419 soit complétée. Advenant que cette construction ne soit par réalisée dans un délai de 36 mois, la garantie bancaire sera réalisable par le conseil de l'arrondissement de Ville-Marie. ATTENDU l'amélioration du projet immobilier en matière d'intégration urbaine et architecturale, ainsi que du retard occasionné par ces changements;

IL EST PROPOSÉ de modifier la résolution CA13 240424 afin de porter à 42 mois le délai de réalisation des travaux de la structure du premier étage du bâtiment, sans quoi la garantie bancaire sera réalisable par le conseil de l'arrondissement de Ville-Marie.

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2016-03-31 14:55

**Signataire :** Marc LABELLE

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1162931005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modifier la résolution CA13 240424 afin de porter à 42 mois le délai de réalisation des travaux de construction de la structure du 1er étage associée à la démolition d'un bâtiment situé au 1430, rue de la Montagne

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre des travaux de démolition du bâtiment situé au 1430, rue de la Montagne (l'Hôtel de la Montagne), le conseil d'arrondissement a exigé une garantie monétaire de 2 000 000 \$ visant à assurer l'exécution du programme de réutilisation du sol dégagé. La garantie bancaire doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que la construction de la structure du 1<sup>er</sup> étage soit complétée pour une durée maximale de 36 mois à compter du 10 juillet 2013 (adoption de la résolution CA13 240424).

Les travaux de construction du projet de remplacement ont été ralentis par un nouveau programme fonctionnel et l'évolution récente du concept et de la composition architecturale du complexe immobilier (voir sommaire 1162931004). Le projet est néanmoins en cours de réalisation et l'on estime que les fondations seront terminées à l'été 2016.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA14 240511, 9 septembre 2014 – Adopter une résolution autorisant l'agrandissement du magasin Ogilvy avec des composantes commerciales, hôtelières et résidentielles - 1307, rue Sainte-Catherine Ouest et emplacement de l'ancien hôtel de la Montagne au 1430, rue de la Montagne, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CA14 240102, 11 mars 2014 – Adopter une résolution autorisant la construction d'une tour mixte (commerces et habitation) sur un terrain vacant de la rue de la Montagne constitué des lots portant les numéros 1 341 066, 1 341 077 et 1 341 076 (1440, rue de la Montagne) et abroger la résolution CA12 240356, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CA13 240424, 12 juillet 2013 – Demander, en vertu de l'article 9 du Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-107), une garantie bancaire de 2 000 000 \$ requise pour la démolition de l'édifice situé au 1430, rue de la Montagne.

CA07 240550, 2 octobre 2007 – Accorder, pour l'emplacement composé des lots 1 341 066, 1341 076 et 1 341 077, et situé du côté ouest de la rue de la Montagne, au sud du boulevard De Maisonneuve, conformément au Règlement sur les projets particuliers de

construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de construire un édifice en lieu et place du stationnement extérieur.

## **DESCRIPTION**

### **Conditions actuelles**

- Le site est localisé sur le quadrilatère formé par les rues Sainte-Catherine, de la Montagne et le boulevard de Maisonneuve, à l'est de la ruelle;
- L'hôtel de la Montagne a été démoli; l'excavation est terminée et les fondations du nouveau bâtiment sont achevées à près de 20 %

### **Projet**

- Suivant le rythme actuel de construction le délai convenu pour la garantie bancaire ne peut être respecté avant la fin de l'automne 2016. Rappelons que le délai actuellement en vigueur selon la résolution CA13 240424 nous porte à l'été 2016.

### **Enjeux**

- Deux propriétaires distincts développent leur propriété respective dans le cadre d'un projet commun aussi bien sur le plan conceptuel que programmatique.
- Comme le projet est situé dans les aires de protection du Mount Stephen Club et des appartements de Bishop Court, une autorisation du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine est requise avant d'émettre un permis.

## **JUSTIFICATION**

**La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable au prolongement de la garantie bancaire à 42 mois plutôt que 36 mois pour les motifs suivants :**

- Le léger retard dans l'échéancier du projet est principalement dû à la modification du projet qui s'appuie à la fois sur la qualité de l'intégration urbaine et architecturale de la proposition soumise de même que sur les circonstances particulières du concept revu;
- Le délai de la garantie bancaire doit être corrigé en fonction du projet modifié. De façon réaliste, on peut affirmer que la structure du 1<sup>er</sup> étage de la nouvelle construction, condition associée à la libération de la garantie bancaire, sera complétée d'ici la fin de l'année.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant proposé pour la garantie bancaire qui est de 2M\$ correspond à la valeur demandée pour le premier projet soumis en 2012. Cette garantie vise à assurer que les démolitions en cause soient remplacées par un bâti ayant une valeur au moins équivalente. L'investissement relatif à ce projet est de l'ordre de 120 M\$.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s.o.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'arrondissement – 12 avril 2016

- Le nouveau délai à 42 mois porte l'échéance de la garantie bancaire au 10 janvier 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphanie TURCOTTE  
Conseillère en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-03-30

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marc LABELLE  
Directeur de l'aménagement et des services aux  
entreprises

**Dossier # : 1161204002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2016, 3e partie C)

Il est recommandé :

- D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;
- D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme (R.R.V.M., 01-282, article 560) l'ordonnance jointe à la présente permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiées à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;
- D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que la consommation de boissons alcooliques, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;
- D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (R.R.V.M., c. CA-24-085, article 29), l'ordonnance jointe à la présente permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2016-03-31 13:58

**Signataire :** Marc LABELLE

---

Directeur  
Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1161204002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2016, 3e partie C)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le but de consolider et d'harmoniser les actions de la Ville en matière de soutien et d'encadrement des festivals et des grands événements de calibre métropolitain, national et international, le comité exécutif rapatriait, le 30 mars 2005, le pouvoir d'appliquer les règlements relatifs à l'occupation du domaine public pour les festivals et les événements de calibre métropolitain, national et international, en plus de ses pouvoirs prévus en vertu de l'article 69.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville.

Les autres autorisations habituellement nécessaires à la tenue des événements identifiés, soit les dérogations aux règlements sur le bruit, sur l'affichage, sur la paix et l'ordre sur le domaine public, sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, doivent être obtenues auprès de l'arrondissement concerné. À cet effet, nous présentons un dossier de demandes de dérogation comportant des événements ayant lieu sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie. Voici les règlements dont il est question :

- Règlement sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;
- Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;
- Règlement sur l'urbanisme concernant l'affichage, R.R.V.M., 01-282, article 560;
- Règlement sur le civisme, le respect et la propreté CA-24-285 article 29.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Des décisions antérieures du Bureau des festivals et des événements culturels de la Direction associée Cinéma - Festivals - Événements ont été approuvées.

**DESCRIPTION**

De nombreux festivals et événements culturels se déroulent dans l'arrondissement de Ville-Marie et plus particulièrement dans le Quartier des spectacles. Ces événements sont d'envergure métropolitaine, nationale et internationale et requièrent des autorisations de vendre, d'afficher et de bruit.

**JUSTIFICATION**

De nombreux festivals et événements culturels se déroulent dans l'arrondissement de Ville-Marie et plus particulièrement dans le Quartier des spectacles. Ces événements sont d'envergure métropolitaine, nationale et internationale et requièrent des autorisations de vendre, d'afficher et de bruit.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces événements favorisent la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et interculturel); encouragent le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables destinés à se conformer à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les événements en annexe ont été soumis ou seront soumis pour avis aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

- De plus, ces événements sont gratuits et favorisent l'accessibilité de tous.
- Le promoteur mettra en place sur les sites des événements un système de cueillette des matières recyclables.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les ordonnances seront publiées dans les journaux et seront transmises au Service de police de la Ville de Montréal par la Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens.

Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement dans les quotidiens, journaux de quartier ou autres. De plus, lors de fermeture de rues, les promoteurs installeront, 10 jours avant la réalisation de l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de rues et informeront les citoyens concernés.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des événements.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le conseil d'arrondissement peut déroger à la réglementation municipale. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Marthe BOUCHER, Ville-Marie  
Maryse BOUCHARD, Ville-Marie  
Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie  
Dominique ARCHAMBAULT, Ville-Marie

Lecture :

Marthe BOUCHER, 29 mars 2016  
Maryse BOUCHARD, 24 mars 2016  
Guy CHARBONNEAU, 24 mars 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Claude VIAU  
Agente de développement culturel

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-03-24

Kevin DONNELLY  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal I. GAGNON  
Directrice générale adjointe  
**Tél :** 514 280-4283  
**Approuvé le :** 2016-03-24



**Dossier # : 1166255005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance autorisant le marquage sur le trottoir pour les sites de cuisine de rue

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. xxx permettant le marquage sur le trottoir où il y a de la cuisine de rue.

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2016-04-01 10:52

**Signataire :**

Marc LABELLE

\_\_\_\_\_  
Directeur

Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166255005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance autorisant le marquage sur le trottoir pour les sites de cuisine de rue

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du projet pilote 2013-2014 de la cuisine de rue, les sites de l'arrondissement de Ville-Marie avaient accueilli sur les trottoirs un marquage coloré, permettant d'identifier rapidement les endroits où l'on pouvait se restaurer auprès d'un véhicule-cuisine. Fort de son succès auprès des consommateurs et des restaurateurs de rue, l'expérience sera reprise cette année sur certains sites dans l'arrondissement.

Pour mettre en place le marquage sur les trottoirs dont le motif est joint en annexe, une dérogation permettant la peinture sur la chaussée doit être obtenue auprès de l'arrondissement. À cet effet, une demande de dérogation au Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain R.R.V.M. chapitre P-12,12, article 7, est nécessaire .

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM15 0365 - 23 mars 2015 - Adopter le Règlement 15-039 intitulé Règlement régissant la cuisine de rue;

CA13 240437 - 10 juillet 2013 - Édicter une ordonnance concernant le marquage sur le trottoir situé sur le domaine public pour les cuisines de rue.

**DESCRIPTION**

Sur les 11 sites de cuisine de rue de Ville-Marie, 6 feront l'objet de marquage au sol et requièrent l'autorisation de peindre sur la chaussée du domaine public. Les autres sites ne peuvent pas être identifiés de la sorte puisque leurs trottoirs sont en granit et ce type d'intervention n'est pas recommandé pour ce matériau.

Les sites dont les trottoirs seront marqués sont les suivants:

- Université Concordia, sur la rue Mackay;
- Square Phillips, sur la rue Cathcart;
- Parc Olivier-Robert, sur la rue Fullum;
- Musée McCord, sur la rue Victoria;

- Parc du Mont-Royal, sur l'avenue du Parc;
- Place Émilie-Gamelin, sur la rue Saint-Hubert.

## **JUSTIFICATION**

La peinture sur la chaussée permettra de repérer facilement les sites de cuisine de rue dans Ville-Marie.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés à l'achat de la peinture sont assumés à même les budgets de la Division des communications.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s.o.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Suite à l'adoption de l'ordonnance et à sa publication dans les journaux, le marquage pourra être effectué à partir du 18 avril et devra être retiré pour le 30 novembre 2016.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Isabelle ROUGIER, Ville-Marie  
José PIERRE, Ville-Marie  
Driss EZZAHER, Ville-Marie  
Julie MILLETTE, Service de la concertation des arrondissements

Lecture :

Isabelle ROUGIER, 30 mars 2016  
Julie MILLETTE, 29 mars 2016  
José PIERRE, 29 mars 2016  
Driss EZZAHER, 29 mars 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gabrielle LECLERC-ANDRÉ  
Commissaire au développement économique

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-03-29

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marc LABELLE  
Directeur



**Dossier # : 1166255010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance modifiant l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin de modifier les paramètres des sites du Quartier de la santé et du Musée McCord

Attendu que le Conseil de Ville a, lors de sa séance du 24 mars 2015, adopté la résolution CM15 0365 adoptant le règlement 15-039 intitulé Règlement régissant la cuisine de rue; D'édicter une ordonnance modifiant l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue afin de modifier :

- le statut du site du Quartier de la santé pour qu'il devienne un site saisonnier;
- l'emplacement du site Quartier de la santé pour le déplacer sur la voie plus à l'ouest;
- les dates d'exploitation du site du Musée McCord pour qu'elle soient du 1 avril au 31 octobre de chaque année.

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2016-04-01 10:53

**Signataire :**

Marc LABELLE

\_\_\_\_\_  
Directeur

Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166255010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance modifiant l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin de modifier les paramètres des sites du Quartier de la santé et du Musée McCord

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En mars 2015, le conseil municipal a adopté le Règlement régissant la cuisine de rue (15-039), établissant entre autres les sites de cuisine de rue. L'article 34 du règlement permet au conseil de chaque arrondissement de modifier par ordonnance les sites et leurs emplacements.

Parmi les sites de Ville-Marie, celui du Quartier de la santé, situé sur la rue Saint-Denis, face au Centre de recherche du CHUM, a été établi comme site annuel. En effet, le règlement régissant la cuisine de rue permettait pour la première fois que la cuisine de rue puisse opérer durant l'hiver pour 6 sites dans l'arrondissement, dont celui-ci. Ce premier essai pour la saison hivernale n'a pas été concluant pour ce site.

Par ailleurs, pour la saison 2016, la piétonnisation de la rue Victoria, où se situe le site de cuisine de rue Musée McCord, modifie ses dates d'activités pour débuter le 22 mai et se terminer le 2 octobre. La cuisine de rue qui bonifie l'animation de cet aménagement temporaire n'est actuellement permise que du 23 mai au 27 septembre.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 240706 - 8 décembre 2015 - Édicter une ordonnance modifiant l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin d'autoriser les activités de cuisine de rue sur différents sites;

CA15 240313 - 8 juin 2015 - Édicter une ordonnance modifiant l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin d'ajouter un emplacement au site du parc du Mont-Royal;

CA15 240263 - 12 mai 2015 - Édicter une ordonnance modifiant l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin de retirer le site du parc Hector-Toe-Blake et de réduire à un emplacement le site de la place Émilie-Gamelin;

CA15 240182 - 14 avril 2015 - Édicter une ordonnance modifiant l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin d'autoriser les activités de cuisine de rue sur le site de la cité du multimédia;

CM15 0365 - 23 mars 2015 - Adopter le Règlement 15-039 intitulé Règlement régissant la cuisine de rue.

## **DESCRIPTION**

Dans le cadre du chantier pour le réaménagement de l'autoroute Ville-Marie, la rue Saint-Denis connaîtra des travaux au cours de l'été. Afin de conserver les activités de cuisine de rue dans ce secteur, l'emplacement devra être déplacé sur la voie à l'ouest de Saint-Denis, en demeurant toujours entre les rues Viger et Saint-Antoine. Par ailleurs, par son statut de site annuel, le site du Quartier de la santé a pu tester la cuisine de rue durant l'hiver 2015-2016. Toutefois, l'achalandage rencontré durant cette période ne justifie pas que ce statut annuel soit conservé. L'ordonnance a donc pour but de rendre le site saisonnier, pouvant donc être exploité du 1er avril au 31 octobre.

Afin que la piétonnisation de la rue Victoria puisse bénéficier de l'animation de la cuisine de rue durant tout le temps où son aménagement est prévu, les dates d'exploitation du site de cuisine de rue du Musée McCord doivent être modifiées. Elles correspondront donc aux dates permises pour un site saisonnier, tel qu'indiqué au Règlement régissant la cuisine de rue, soit du 1er avril au 31 octobre. Toutefois, les dates d'exploitation de la cuisine de rue s'harmoniseront, d'une année à l'autre, à celles de la piétonnisation de la rue Victoria.

## **JUSTIFICATION**

L'emplacement du site du Quartier de la santé doit être déplacé afin de conserver cette activité dans le secteur, dans le cadre des travaux sur la rue Saint-Denis. L'achalandage et l'assiduité des restaurateurs de rue pour ce site durant l'hiver n'ont pas été assez soutenus pour conserver la cuisine de rue durant la saison froide.

Les dates de la piétonnisation de la rue Victoria ayant changé pour 2016, celles de la cuisine de rue doivent aussi suivre pour que les deux activités soient coordonnées.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s.o.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les outils de communications de cuisine de rue de l'arrondissement seront mis à jour conséquemment à l'adoption du conseil d'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'emplacement du site du Quartier de la santé sera déplacé au cours de la semaine du 18 avril 2016 et le site du Musée McCord sera actif dès le 22 mai 2016.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Julie MILLETTE, Service de la concertation des arrondissements  
Driss EZZAHER, Ville-Marie

Lecture :

Driss EZZAHER, 29 mars 2016  
Julie MILLETTE, 29 mars 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gabrielle LECLERC-ANDRÉ  
Commissaire au développement économique

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-03-24

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marc LABELLE  
Directeur



**Dossier # : 1166890006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désigner, comme étant une place publique, la rue Victoria, entre la rue Sherbrooke Ouest et l'avenue Président-Kennedy, du mercredi 11 mai au mardi 11 octobre 2016, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation d'aires de repos et édicter les ordonnances

De désigner la rue Victoria, entre la rue Sherbrooke et l'avenue Président-Kennedy comme étant une place publique, du mercredi 11 mai à 8 h au mardi 11 octobre 2016 à 7 h, dans le cadre du projet de piétonnisation de la rue Victoria et y autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation d'aires de repos et édicter les ordonnances;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 1,3, 8 et 11.1), l'ordonnance P-1, o. XXX permettant de vendre de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que la consommation de ces boissons, dans les aires de repos du 22 mai au 2 octobre 2016, entre 11 h et 23 h et l'application des interdictions et contraventions concernant les bicyclettes, les planches à roulettes et les patins à roues alignées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1, XXX permettant la fermeture de rue;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), permettant l'installation d'éléments décoratifs; et autoriser de peindre au pochoir, avec de la peinture soluble à l'eau, des fresques sur la surface de la chaussée de la rue Victoria.

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2016-04-01 13:19

**Signataire :**

Marc LABELLE

\_\_\_\_\_  
Directeur

Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166890006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désigner, comme étant une place publique, la rue Victoria, entre la rue Sherbrooke Ouest et l'avenue Président-Kennedy, du mercredi 11 mai au mardi 11 octobre 2016, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation d'aires de repos et édicter les ordonnances

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Musée McCord a réitéré sa demande auprès de l'arrondissement de Ville-Marie afin de mettre en place pour la saison estivale 2016, la piétonnisation de la rue Victoria, entre la rue Sherbrooke et l'avenue Président-Kennedy. Il compte, cette année encore, entreprendre des initiatives qui feront rayonner le Musée dans la ville comme institution de grande valeur culturelle.

Avec le succès remporté lors des dernières piétonnisations, le Musée McCord entend refaire une forêt urbaine en travaillant, cette fois-ci, avec du matériel à partir d'une esthétique plus organique inspirée par des forêts naturelles. Cette démarche utilisera des matériaux tels que le bois et créera une forêt composée d'un mélange d'arbres naturels et d'arbres d'acier. Cette installation fait rappel aux scènes de paysage trouvées dans la collection du Musée.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 240124 - 10 mars 2015 - Désigner, comme étant une place publique, la rue Victoria, entre la rue Sherbrooke Ouest et l'avenue Président-Kennedy, du 13 mai au 5 octobre 2015, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation d'aires de repos et édicter les ordonnances

CA14 240194 - 8 avril 2014 - Désigner, comme étant une place publique, la rue Victoria, entre la rue Sherbrooke et l'avenue Président-Kennedy, du 15 mai au 6 octobre 2014, et autoriser l'occupation du domaine public afin de permettre l'installation d'aires de repos et édicter les ordonnances

CA13 240254 - 7 mai 2013 - Désigner, comme étant une place publique, la rue Victoria, entre la rue Sherbrooke et l'avenue Président-Kennedy, du 16 mai au 7 octobre 2013, autoriser l'occupation temporaire du domaine public pour permettre l'installation d'aires de repos et édicter les ordonnances

CA12 240289 - Le 8 mai 2012 - Désigner, comme étant une place publique, la rue Victoria, entre la rue Sherbrooke et l'avenue Président-Kennedy, du 22 mai au 3 octobre 2012, autoriser l'occupation temporaire du domaine public pour permettre l'installation d'un café-terrace et édicter les ordonnances.

CA11 240377 - Le 15 juin 2011 - Désigner comme étant une place publique la rue Victoria entre la rue Sherbrooke et l'avenue Président-Kennedy, et ce, du 20 juin au 6 septembre 2011 et édicter les ordonnances.

## **DESCRIPTION**

En collaboration avec le Musée McCord et avec l'appui des riverains, l'arrondissement de Ville-Marie désire piétonniser la rue Victoria, entre la rue Sherbrooke et l'avenue Président-Kennedy, et ce, du 11 mai au 11 octobre 2016.

De désigner la rue Victoria, entre la rue Sherbrooke et l'avenue Président-Kennedy comme étant une place publique, du 11 mai à 8 h au 11 octobre 2016 à 7 h, dans le cadre du projet de piétonnisation de la rue Victoria et y autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation d'aires de repos et édicter les ordonnances.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 1,3, 8 et 11.1) l'ordonnance permettant de vendre de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de ces boissons, dans les aires de repos, du 22 mai 2015 au 2 octobre 2016, entre 11 h et 23 h et l'application des interdictions et contraventions concernant les bicyclettes, les planches à roulettes et les patins à roues alignées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1, 0. permettant la fermeture de rue.

D'autoriser l'installation d'éléments décoratifs. Aucune autorisation ne sera donnée pour l'ancrage dans la chaussée pour l'installation d'éléments décoratifs et d'embellissement.

Plusieurs mesures de mitigation seront mises en place, notamment concernant l'accessibilité universelle ainsi que différentes actions faisant en sorte que les services municipaux puissent faire les interventions nécessaires à la bonne marche de ce projet. Un couloir libre de six mètres sera maintenu en tout temps pour assurer le passage des véhicules d'urgence et la circulation des piétons. Les deux ouvertures de la rue seront fermées par des barrières sécuritaires permettant le passage de véhicules d'urgence. Un plan de déviation de la circulation sera mis en place en périphérie de la zone piétonne et à d'autres endroits stratégiques de façon à mieux répartir les véhicules.

## **JUSTIFICATION**

Le musée McCord a pour objectif de faire connaître la collection du Musée aux passants, orienté sur l'histoire de Montréal, en investissant l'espace où ils se trouvent, soit la rue! Le musée souhaite par la piétonnisation sortir le musée dans la rue en s'appropriant la rue Victoria. Diffuser plus largement les collections par le biais d'activités originales et interactives. Le musée McCord désire sensibiliser la population aux enjeux de densité urbaine et à l'absence de verdure au centre-ville.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce projet s'appuie sur le succès remporté au courant des trois dernières années pour la rue Victoria. Le Musée McCord voit dans la reconduction de la piétonnisation de la rue Victoria, la volonté de l'arrondissement de Ville-Marie de mettre ce secteur en valeur, à favoriser sa vitalité et à stimuler l'attrait touristique de Montréal.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En partenariat avec le Musée McCord, la Division des communications de l'arrondissement de Ville-Marie mènera des actions de communications auprès des publics cibles concernés.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adopter les dérogations nécessaires pour la tenue du projet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Driss EZZAHER, Ville-Marie

Lecture :

Driss EZZAHER, 1er avril 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lalao RANDRIANARIVELO  
agent(e) de bureau

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-03-30

Marie-Ève BOIVIN  
Chef de division - Voirie

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur





**Dossier # : 1166890020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance autorisant la vente de produits dérivés et de services en lien avec le bien-être ou les activités de promotion organisée par le Musée McCord avec ses partenaires ou ses fournisseurs, sur la rue Victoria du samedi 21 mai au dimanche 2 octobre 2016

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 8 ), l'ordonnance P-1, o. XXX permettant de vendre de la marchandise, sur la rue Victoria, entre l'avenue du Président-Kennedy et la rue Sherbrooke du 21 mai au 2 octobre 2016.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) l'ordonnance CA-24-085, XXX, permettant à ses partenaires et fournisseurs de vendre des produits dérivée et de services en lien avec le bien-être ou les activités du musée.

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2016-04-01 13:35

**Signataire :**

Marc LABELLE

---

Directeur  
Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1166890020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance autorisant la vente de produits dérivés et de services en lien avec le bien-être ou les activités de promotion organisée par le Musée McCord avec ses partenaires ou ses fournisseurs, sur la rue Victoria du samedi 21 mai au dimanche 2 octobre 2016

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vue de la piétonnisation de la rue Victoria, entre l'avenue du Président-Kennedy et la rue Sherbrooke, il est requis de procéder à l'édiction d'une ordonnance afin de permettre aux partenaires et fournisseurs du Musée McCord la vente de produits dérivés. Ce dossier fait référence au GDD 1166890006.

En plus d'un décor original et coloré, une animation variée aura lieu tout le long de la saison. La vente trottoir de la boutique du musée McCord, la vente des produits dérivés et services, et des activités de promotion de ses partenaires s'inscrivent dans le cadre de ces activités.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CA15 240317 - 8 juin 2015 -1156255020 - Édicter une ordonnance nécessaire à la tenue de la vente trottoir organisée par le Musée McCord, sur la rue Victoria du 8 au 12 juin et du 10 au 14 août 2015.
- CA15 240124 - 10 mars 2015 - 1156890005 - Désigner, comme étant une place publique, la rue Victoria, entre la rue Sherbrooke Ouest et l'avenue Président-Kennedy, du 13 mai au 5 octobre 2015, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation d'aires de repos et édicter les ordonnances.

**DESCRIPTION**

L'événement se tiendra sur la rue Victoria dans le cadre de la piétonnisation, entre l'avenue du Président-Kennedy et la rue Sherbrooke du 21 mai au 2 octobre 2016.

Édicter une ordonnance en vertu du Règlement municipal (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8) permettant de vendre de la marchandise, sur la rue Victoria, entre l'avenue du Président-Kennedy et la rue Sherbrooke du 21 mai au 2 octobre 2016.

Édicter une ordonnance en vertu du Règlement municipal (Règlement CA-24-085, 2e alinéas de l'article 45) permettant à ses partenaires et fournisseurs de vendre des produits dérivée et de services en lien avec le bien-être ou les activités du musée.

### **JUSTIFICATION**

Cet événement contribue à l'animation de la piétonnisation de la rue Victoria.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s.o

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le Musée McCord est responsable de la promotion de cet événement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

s.o.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Driss EZZAHER, Ville-Marie

Lecture :

Driss EZZAHER, 1er avril 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lalao RANDRIANARIVELO  
agent(e) de bureau

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-03-31

Marie-Ève BOIVIN  
Chef de division - Voirie

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1166313001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter le versement de 26 520 \$ relativement à des frais de parc situé sur le côté ouest de la rue Lespérance, au sud de la rue de Rouen

D'accepter, concernant un emplacement situé sur le côté ouest de la rue Lespérance, au sud de la rue de Rouen, le versement par le propriétaire de 26 520 \$ relatif à des frais de parc, représentant 10 % de la valeur réelle du lot proposé dans le plan d'opération cadastrale en remplacement du lot 3 361 061, et ce, conformément au Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1);

De déposer ce montant conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marc LABELLE **Le** 2016-04-01 13:36

**Signataire :**

Marc LABELLE

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166313001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter le versement de 26 520 \$ relativement à des frais de parc situé sur le côté ouest de la rue Lespérance, au sud de la rue de Rouen

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le propriétaire du terrain " 7663609 Canada Inc. " a soumis en date du 11 novembre 2015 (minute 4997 de Louis-Philippe Fouquette, a.-g.), un projet d'opération cadastrale (dossier 2155082050) en vue d'identifier un emplacement sous 2 nouveaux numéros de lots, afin de permettre la construction d'autant de bâtiments.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Le dossier décisionnel de l'opération cadastrale à l'étude porte le numéro : 2155082050.

**DESCRIPTION**

L'emplacement est situé sur le côté ouest de la rue Lespérance, au sud de la rue de Rouen. La superficie totale du terrain est de 367,6 m<sup>2</sup>. L'opération cadastrale consiste à remplacer le lot 3 361 061 par 2 nouveaux lots, afin de permettre la construction d'autant de bâtiments.

Selon l'article 6 du Règlement sur les opérations cadastrales, les frais de parcs sont applicables sur l'ensemble du plan.

Le Service des infrastructures voirie et transports, Direction des infrastructures, a été consulté à cet effet et aucun frais de parc n'a été imputé antérieurement sur cet emplacement.

Le Service de l'évaluation foncière, Division du support technique, a procédé à l'évaluation du lot 3 361 061 le 29 février 2016 et a évalué à 26 520 \$ la valeur réelle du lot pour une superficie de 367,6 m<sup>2</sup>.

**JUSTIFICATION**

Le versement d'un terrain correspondant à 10 % de la superficie, représentant 36,76 m<sup>2</sup>, n'est pas justifié par sa dimension restreinte et sa localisation. Le propriétaire n'a fait aucune proposition de cession de terrain à des fins de parc.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir document « Aspect financier » en pièce jointe.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Lettre à l'arpenteur-géomètre demandant l'émission du chèque.  
Encaissement du chèque.  
Approbation du projet d'opération cadastrale.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Philippe LEMIRE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Jean-François MORIN, Ville-Marie

Lecture :

Jean-François MORIN, 24 mars 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphane TURGEON  
Préposé à l'émission des permis

### **ENDOSSÉ PAR**

Marthe BOUCHER  
Chef de division permis et inspections

Le : 2016-03-23

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marc LABELLE  
Directeur





**Dossier # : 1167199007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance permettant d'installer et de maintenir, à des fins sociocommunautaires, une enseigne publicitaire temporaire de type « bannière » sur le bâtiment situé aux 1050-1094, rue Berri, à l'occasion d'une campagne de financement de l'organisme « La rue des femmes »

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560), l'ordonnance 01-282, o. 164, permettant d'installer et de maintenir, à des fins sociocommunautaires, une enseigne publicitaire temporaire de type « bannière » sur le bâtiment situé aux 1050-1094, rue Berri, à l'occasion d'une campagne de financement de l'organisme « La rue des femmes », aux conditions prévues.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-04-04 13:52

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167199007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance permettant d'installer et de maintenir, à des fins sociocommunautaires, une enseigne publicitaire temporaire de type « bannière » sur le bâtiment situé aux 1050-1094, rue Berri, à l'occasion d'une campagne de financement de l'organisme « La rue des femmes »

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande d'enseigne publicitaire par ordonnance (3001125910) a été déposée afin d'autoriser l'installation d'une enseigne publicitaire temporaire de type « bannière » sur le bâtiment situé aux 1050-1094, rue Berri.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA14 240357 – 10 juin 2014 – Édicter l'ordonnance nécessaire à l'installation d'une enseigne publicitaire temporaire de type « bannière » sur le bâtiment portant les numéros 1050-1094, rue Berri, à des fins sociocommunautaires, à l'occasion de la campagne de financement de l'organisme « La rue des femmes » (1146347042).

**DESCRIPTION**

**Conditions actuelles**

L'immeuble visé est compris dans le plan complémentaire PC-01654 du cadastre du Québec :

- Bâtiment de 3 étages, construit en 1987 à des fins résidentielles et commerciales;
- Locaux du rez-de-chaussée notamment occupés par « L'Observateur (COJPEL) inc. ».

**Projet**

La demande vise à autoriser l'installation d'une enseigne temporaire dans le cadre d'une nouvelle campagne de financement de l'organisme « La rue des femmes » pour recueillir des dons :

- Installation dans un cadre métallique temporaire existant depuis environ 2008, fixé dans le revêtement de maçonnerie de la façade donnant sur le boulevard René-Lévesque près de l'intersection avec la rue Berri;
- Dimensions approximatives de 3 m de largeur par 5,5 m de longueur, installée à une

hauteur d'environ 5,5 m du sol;

- Présence du logo et du nom des 2 partenaires (commanditaires) de l'événement, « Desjardins » et « L'Observateur », au bas de l'enseigne projetée;
- Installation remplaçant le message actuel, non retiré à l'expiration du délai de la précédente ordonnance;
- Enlèvement au plus tard le 16 avril 2017.

### **Paramètres réglementaires**

La proposition est conforme aux dispositions du Règlement d'urbanisme, à savoir notamment :

- Possibilité pour le conseil d'arrondissement de régir ou d'autoriser, par ordonnance, des enseignes et des enseignes publicitaires, à des fins publique, culturelle, touristique et sociocommunautaire pour une période de temps déterminée, celles-ci étant autorisées sans certificat d'autorisation (article 560).

### **Enjeux**

- Grande visibilité de cette installation à partir du boulevard René-Lévesque Est ou de la rue Berri, voies publiques fort achalandées.

### **JUSTIFICATION**

**La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :**

- Elle satisfaisait à l'ensemble des critères d'évaluation applicables pour une demande d'enseigne publicitaire par ordonnance et elle répond à des fins sociocommunautaires, étant liée à une campagne de financement pour recueillir des dons pour un organisme communautaire local de l'arrondissement;
- L'enseigne publicitaire temporaire projetée est de facture relativement sobre et la demanderesse s'est engagée à retirer celle-ci au plus tard le 16 avril 2017, à tout remettre à son état d'origine et à ne pas déposer d'autres demandes de ce type pour cet emplacement.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S. O.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Une collectivité au coeur du développement durable;  
Une meilleure qualité de vie;  
Une croissance économique durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S. O.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Conseil d'arrondissement – Édiction de l'ordonnance – 2016-04-12;
- Avis public – Entrée en vigueur – 2016-04-16;
- Installation de l'enseigne – à compter du 2016-04-16;
- Enlèvement – au plus tard au 2017-04-16.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Domenico ZAMBITO)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Étienne LONGTIN  
Conseiller en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-03-31

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marc LABELLE  
Directeur



**Dossier # : 1163332002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un café-terrasse avec vente de boissons alcooliques au 6e étage de l'Hôtel Sheraton au 1201 boulevard René-Lévesque Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)

D'accorder pour le bâtiment situé au 1201 boulevard René-Lévesque ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA24-011), l'autorisation de déroger notamment aux articles 170, 387 et 392 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'autoriser sur la toiture de l'hôtel dans le prolongement du 6e étage un café-terrasse avec vente et service de boissons alcooliques à l'extérieur.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-04-04 13:52

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163332002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un café-terrasse avec vente de boissons alcooliques au 6e étage de l'Hôtel Sheraton au 1201 boulevard René-Lévesque Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de projet particulier a été déposée (3001119182) afin d'autoriser un café-terrasse avec la vente et la consommation de boissons alcooliques sur la terrasse se situant au 6<sup>e</sup> étage de l'hôtel Sheraton situé au 1201, boulevard René-Lévesque Ouest.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o.

**DESCRIPTION**

**Conditions actuelles**

- Terrasse réaménagée en 2015;
- Sa superficie est de 670 m<sup>2</sup>;
- Elle est attenante à la piscine et à une aire d'entraînement;
- Actuellement des mets et des boissons non alcoolisées y sont servis par le service aux chambres et il n'y a aucun équipement à cet étage.

**Projet**

- Le Sheraton veut offrir le service de boissons alcooliques à ses clients sur la terrasse;
- Afin d'obtenir un permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux, cet usage doit être autorisé préalablement par la réglementation municipale.

**Paramètres réglementaires**

- L'établissement n'est pas soumis aux dispositions sur la contingence puisqu'il se situe dans un secteur du Centre des affaires;
- De par sa localisation sur un toit, non autorisé dans la catégorie M.7 et du fait qu'il n'est pas directement rattaché à un restaurant ou à un débit de boissons alcooliques situé au même niveau ou au niveau inférieur, le projet déroge donc aux articles 387 et 392 du Règlement d'urbanisme.
  - Le projet déroge aussi à l'article 170 de ce même règlement qui exige que les opérations liées à l'exploitation d'un usage doivent se faire à l'intérieur d'un bâtiment.

### **Enjeux**

- Aucun

### **JUSTIFICATION**

#### **La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande compte tenu :**

- de sa localisation exceptionnelle dans le Centre des affaires;
- des aménagements et de la complémentarité des services offerts à l'hôtel.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s.o.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Conseil d'arrondissement - 1<sup>er</sup> projet de résolution – 12 avril 2016
- Avis public et affichage 8 jours avant l'assemblée publique de consultation
- Assemblée publique de consultation – 27 avril 2016
- Conseil d'arrondissement - 2e projet de résolution - 10 mai 2016
- Avis public pour la demande de tenue de registre
- Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution – 14 juin 2016

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

---

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Christine RACINE  
Conseillère en aménagement - Aménagement  
urbain et services aux entreprises

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-03-31

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marc LABELLE  
Directeur





**Dossier # : 1163105007**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Direction

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 3e partie, A) et édicter les ordonnances

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmation d'événements sur le domaine public (saison 2015, 3<sup>e</sup> partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;  
D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, pour chaque événement identifié au dossier;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1), permettant de faire circuler les visiteurs selon les trajets indiqués dans le tableau des événements;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560), l'ordonnance 01-282, o. xx, permettant des projections artistiques sur le mur du bâtiment situé au 1255, rue Guy, et ce, aux conditions prévues.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-04-08 15:21

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163105007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 3e partie, A) et édicter les ordonnances

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les conseils d'arrondissement peuvent autoriser la tenue d'événements ayant lieu sur le domaine public de leur territoire respectif et, à cette fin, déroger à la réglementation municipale (Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1)). À cet effet, nous présentons le troisième dossier comportant des événements locaux ayant lieu sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, pour l'année 2016 et nous demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements identifiés en annexe et de déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M. c. B-3, article 20);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1);
- Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1);

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1163105005 / CA16 240149 (15 mars 2016) : Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 2e partie, A) et édicter les ordonnances

1162840001 / CA16 240055 (9 février 2016) : Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2016, 1re partie, A) et édicter les ordonnances

**DESCRIPTION**

De nombreux événements se réalisent dans l'arrondissement de Ville-Marie. Les événements sont de différentes catégories, ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de levée de fonds, civique, commémorative ou festive. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'un square, d'une place, d'un parc; la fermeture d'une ou plusieurs rues, d'un circuit; ou bien d'une combinaison, telle l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Les événements concernés sont d'envergure locale.

Les événements en annexe ont été ou seront soumis pour avis aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un

événement sur le domaine public » sera remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile sera remis.

## **JUSTIFICATION**

Ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles et ainsi permet aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures; la vente d'aliments et d'articles promotionnels permet aux organismes d'autofinancer les événements.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des directions concernés.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève de l'agente de projet qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex. Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les ordonnances seront publiées dans les journaux.

Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement dans les quotidiens, le journal de quartier, ou autres. De plus, lors de fermeture de rues, les promoteurs installeront, 10 jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la rue et informeront les citoyens des rues concernées.

Transmission de la résolution et des ordonnances au SPVM et au SSIM par la Direction des services administratifs et du greffe.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des événements.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Isabelle ROUGIER, Ville-Marie  
Marthe BOUCHER, Ville-Marie  
Driss EZZAHER, Ville-Marie

Lecture :

Driss EZZAHER, 30 mars 2016  
Marthe BOUCHER, 30 mars 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane M ROY  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-03-30

Maryse BOUCHARD  
C/d cult.biblio.& dev.social\_arr.<60m

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Dominique ARCHAMBAULT  
Directrice



**Dossier # : 1164869002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'occupation d'un restaurant et d'un débit de boissons alcooliques aux 31e et 32e étages, de l'immeuble portant le numéro 777, boulevard Robert-Bourassa

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'occupation d'un restaurant et d'un débit de boissons alcooliques aux 31e et 32e étages, de l'immeuble portant le numéro 777, boulevard Robert-Bourassa.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-04-08 10:44

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1164869002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'occupation d'un restaurant et d'un débit de boissons alcooliques aux 31e et 32e étages, de l'immeuble portant le numéro 777, boulevard Robert-Bourassa

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande d'usage conditionnel a été déposée afin d'autoriser l'aménagement d'un restaurant et d'un débit de boissons alcooliques aux 31e et 32e étages du bâtiment situé au 777, boulevard Robert-Bourassa.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 240174 - 14 avril 2015 - Autoriser l'usage « parc de stationnement public intérieur » pour le stationnement existant du bâtiment situé au 777, boulevard Robert-Bourassa (University), en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

**DESCRIPTION**

**Conditions actuelles**

- Bâtiment de 32 étages, construit en 1977;
- 2015: Transformation de l'ancien hôtel Delta en résidence étudiante EVO comprenant 715 chambres;
- 2015: Travaux de réaménagement complétés de l'ancien restaurant complémentaire à l'hôtel Delta aux 31e et 32e étages afin de permettre l'occupation d'un futur restaurant;
- Ces deux niveaux sont présentement vacants.

**Projet**

- Aménagement d'un restaurant et d'un débit de boissons alcooliques panoramiques rotatifs aménagés dans le volume distinct des 31e et 32e étages suite à des récents travaux de rénovation.

## **Paramètres réglementaires**

- Les usages spécifiques « restaurant » et « débit de boissons alcooliques » ne peuvent s'implanter aux niveaux supérieurs au rez-de-chaussée d'un bâtiment alors que le projet prévoit ces usages aux 31e et 32e étages (art.179);
- L'implantation d'un usage commercial spécifique dans un bâtiment existant situé dans le centre des affaires, à un niveau où seuls des usages commerciaux additionnels sont autorisés, à l'exception d'un établissement exploitant l'érotisme, d'une salle d'amusement et d'une salle de danse de fin de nuit (art.136 3°);
- Malgré les articles 177 et 178, au dessus du rez-de-chaussée, aucun usage commercial ou industriel n'est autorisé au même niveau qu'un logement ou à un niveau supérieur, sauf s'il s'agit d'un niveau d'un bâtiment qui n'a pas été conçu ni utilisé en totalité à des fins résidentielles (art.183 3°).

## **Enjeux**

- Compte tenu de sa forme atypique, ces niveaux du bâtiment s'apprêtent parfaitement à ce type d'usage;
- Aucun changement de l'apparence extérieure.

## **JUSTIFICATION**

### **La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants:**

- L'occupation des niveaux 31 et 32 demeure inchangée malgré le changement de vocation du bâtiment qui passe d'hôtel à une résidence étudiante. Ces niveaux de bâtiment ont été conçus et utilisés en totalité à des fins de restaurant et de débit de boissons alcooliques;
- Aucun logement ne se trouve directement au-dessous du restaurant compte tenu de l'aspect architectural particulier de ces deux derniers étages qui se trouvent dans un volume distinct du reste du bâtiment;
- Les usages proposés sont compatibles et complémentaires avec le milieu environnant;
- Le projet n'a pas d'impact négatif sur l'occupation principale du bâtiment.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S. O.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S. O.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S. O.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public et affichage 15 jours avant le conseil d'arrondissement

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution
- Émission du certificat d'occupation

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Catherine BEAULIEU  
Conseillère en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-03-22

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marc LABELLE  
Directeur





**Dossier # : 1165275001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Retirer treize espaces de stationnement tarifés sur les rues Beudry, De La Visitation, Montcalm, Saint-Timothée et Wolf afin de dégager des espaces permettant aux camions de pompier d'exécuter des manœuvres de virage à partir de Sainte-Catherine vers ces rues

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 6° de l'article 4 du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M. c. C-4.1), l'arrondissement peut, par résolution, désigner les rues où seront installés des parcomètres, des distributeurs ou des bornes de stationnement.  
ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 10° de l'article 4 du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M. c. C-4.1), l'arrondissement peut, par résolution, désigner les endroits où une signalisation interdisant l'immobilisation des véhicules routiers doit être installée;

ATTENDU QUE le Service des infrastructures, de la voirie et des transports a émis un avis favorable;

Retirer treize (13) espaces de stationnement tarifés sur les rues Beudry, De La Visitation, Moncalm, Saint-Timothée et Wolf afin de dégager des espaces permettant au camion de pompier d'exécuter des manoeuvres de virage à partir de Sainte-Catherine vers ces rues.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-04-06 14:04

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1165275001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Retirer treize espaces de stationnement tarifés sur les rues Beaudry, De La Visitation, Montcalm, Saint-Timothée et Wolf afin de dégager des espaces permettant aux camions de pompier d'exécuter des manœuvres de virage à partir de Sainte-Catherine vers ces rues

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En date du 10 décembre 2015, le service d'Incendie de la ville de Montréal (SIM) a adressé une demande pour retirer des cases de stationnement sur les rues Beaudry, De La Visitation, Montcalm, Saint-Timothée et Wolf afin de faciliter les manœuvre de virage à partir de la rue Sainte Catherine vers ces rues. Actuellement, ces stationnements fait l'objet d'un enlèvement périodique à l'occasion des festivités de la piétonisation sur Sainte Catherine.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Par sa résolution CM14 1126, le conseil de la ville s'est déclaré compétent, sur le réseau de voirie locale, à l'égard notamment du stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur ou borne de stationnement. De plus, par une modification au Règlement sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artériel aux conseils d'arrondissement (08-055), ce Règlement s'applique dorénavant à toutes les voies artérielles déterminées en vertu du Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) mais également à tous les éléments du réseau de voirie locale relevant du conseil de la ville, dont le stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur ou borne de stationnement.

**DESCRIPTION**

Le tableau ci-après précise la localisation et le nombre des stationnements à retirer.

Rues	Nombre de stationnement
Beaudry	3 ( Y151, Y152 et Y158)
De La Visitation	4 (Y171, Y172,Y177et Y178)
Montcalm	2 ( Y141 et Y142)
Saint Timothée	2(Y423 et Y424)
Wolf	2 (Y335 et Y128)
Total	13 Stationnements

**JUSTIFICATION**

Suite à une étude avec la simulation Auto-turn, il a été démontré que les stationnements mentionnés en cas d'occupation par les véhicules présentent des contraintes empêchant la circulation du camion de pompier. Les simulations d'Autoturn sont annexées au présent GDD.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'arrondissement financera les travaux de retrait des stationnements qui seront exécutés par Rosemont –La petite-Patrie.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Perte de treize (13) espaces de stationnement tarifés.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Préparer et transmettre un ordre de travail à la Division de l'entretien, de l'éclairage et de la signalisation et Stationnement de Montréal afin que ces derniers puissent effectuer les modifications.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la décision attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-04-05

Isabelle BORDELEAU  
ingenieur(e)

Driss EZZAHER  
chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1166255007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance permettant la sollicitation et la distribution de matériel sur certains emplacements du domaine public dans le cadre du projet Roulo-Boulo en vertu de l'article 45 du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085)

D'édicter en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-223), article 45, l'ordonnance permettant la sollicitation et la distribution de matériel sur certains emplacements du domaine public, dans le cadre du projet Roulo-Boulo.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-04-06 15:06

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1166255007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance permettant la sollicitation et la distribution de matériel sur certains emplacements du domaine public dans le cadre du projet Roulo-Boulo en vertu de l'article 45 du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Carrefour Jeunesse-emploi (CJE) Montréal Centre-ville a lancé, le 1er juin 2015, un projet-pilote nommé le Roulo-Boulo. Ce bus de l'emploi constitue une nouvelle façon d'aider les jeunes de 16 à 35 ans à trouver du travail. Le Roulo-Boulo est un facilitateur de recherche d'emploi pour les jeunes, un point de rencontre mobile entre les entreprises et les jeunes et une première prise de contact avec les services du CJE. En 2015, l'arrondissement de Ville-Marie avait accueilli le Roulo-Boulo sur son territoire, permettant au CJE d'offrir leur service d'accompagnement auprès de plus de 2 000 jeunes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 240338 - 8 juin 2015 - Édicter une ordonnance permettant la sollicitation et la distribution de matériel sur certains emplacements du domaine public dans le cadre du projet Rouloboulo en vertu de l'article 45 du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085).

**DESCRIPTION**

Les intervenants du camion Roulo-Boulo inviteront les jeunes de 16 à 35 ans à venir à l'intérieur du camion et distribueront également du matériel éducatif en lien avec les services offerts par le CJE, comme l'aide à la mise à jour des CV, du coaching d'entrevue, l'élaboration de lettre de présentation, etc.

Le camion exercera ses activités sur les sites suivants:

- la rue Amherst, entre Sherbrooke et Ontario
- la rue Sainte-Catherine Ouest, au coin de McGill College
- au métro Guy-Concordia
- au métro St-Laurent
- au métro Beaudry
- à la forêt urbaine du musée McCord
- à la place Pasteur

Le projet déroge à l'article 45 du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-223), lequel stipule qu'il est interdit de faire de la sollicitation et de distribuer du matériel promotionnel sur le domaine public.

Toutefois, le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, permettre de telles activités sur le domaine public.

### **JUSTIFICATION**

Le projet constitue une initiative au profit des jeunes de Ville-Marie afin de favoriser leur accès à l'emploi. Ce projet profite également aux entreprises de l'arrondissement en leur offrant un bassin de candidats potentiels.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les activités sont sous la responsabilité de l'organisme et les coûts relatifs à l'occupation du domaine public sont aussi assumés par celui-ci.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s.o.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi des permis d'occupation du domaine public à la suite de l'entrée en vigueur de l'ordonnance.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Driss EZZAHER, Ville-Marie

Lecture :

Driss EZZAHER, 1er avril 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gabrielle LECLERC-ANDRÉ  
Commissaire au développement économique

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-03-31

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marc LABELLE  
Directeur





**Dossier # : 1161455005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'occupation du domaine public et édicter l'ordonnance nécessaire pour permettre l'exploitation de 2 kiosques d'information touristique ambulants dans le Vieux-Montréal

D'autoriser l'occupation du domaine public et édicter l'ordonnance nécessaire en vertu du 2e alinéa de l'article 45 du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA24-085) pour permettre l'exploitation de 2 kiosques d'information touristique ambulants dans le Vieux-Montréal, du 1er mai au 31 octobre 2016

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-04-06 14:04

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1161455005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'occupation du domaine public et édicter l'ordonnance nécessaire pour permettre l'exploitation de 2 kiosques d'information touristique ambulants dans le Vieux-Montréal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin de promouvoir le quartier au courant de la saison estivale et d'offrir un service d'accueil personnalisé, la SDC du Vieux-Montréal et Tourisme Montréal, avec l'appui de l'arrondissement de Ville-Marie, mettront sur pied une escouade mobile active qui accueillera et informera les visiteurs du quartier de façon à bonifier leur expérience d'accueil. Il s'agit d'un projet pilote innovateur par lequel deux agents touristiques, munis de cartes et autres documents, circuleront en triporteurs dans divers lieux du Vieux-Montréal pour donner l'information appropriée aux visiteurs. Ce projet est reconduit à la suite du succès du projet en 2015.

Les fonctions principales sont les suivantes :

- Promouvoir le quartier du Vieux-Montréal et ses différents attraits;
- Informer les gens sur les différents événements et activités à proximité;
- Offrir de la documentation touristique (carte, guide, etc.);
- Miser sur la rétention de la clientèle dans le quartier;
- Favoriser une expérience humaine marquante pour le visiteur;
- Constituer un point d'information facile et accessible pour les gens;
- Moderniser le bureau d'accueil touristique traditionnel et innover au niveau de l'accueil en allant vers les gens.

Le matériel distribué est exclusivement de nature touristique. Il inclut la carte de Montréal, le guide officiel du touriste à Montréal et des informations à propos de Cité mémoire et Montréal en histoires.

Cette équipe utilisera un vélo triporteur qui sera utilisé comme un point d'accueil touristique dans différents secteurs du quartier.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CA15 240233 : 12 mai 2015 - Autoriser l'occupation du domaine public et édicter l'ordonnance nécessaire pour permettre l'exploitation de 2 kiosques d'information touristique ambulants dans le Vieux-Montréal

## **DESCRIPTION**

Le projet consiste en la distribution de matériel promotionnel et touristique grâce à deux vélos triporteurs. Les vélos seront également munis du wi-fi ainsi que de deux iPad. Huit préposés bilingues ou trilingues opéreront les triporteurs, avec pour consigne d'aller vers les gens de façon à leur fournir l'information touristique.

Le projet déroge au règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA 24-085) permettant la distribution de documents touristiques à partir de 2 kiosques ambulants sur le territoire du Vieux-Montréal du début mai à la fin octobre 2016 dans divers lieux et selon un horaire variable.

## **JUSTIFICATION**

Il s'agit d'un projet innovant devant favoriser l'activité touristique dans le Vieux-Montréal et contribuer à l'image accueillante de Montréal.

Le projet a été lancé à l'été 2014 et repris en 2015. Les deux éditions ont été des succès.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce projet est financé conjointement par la SDC du Vieux-Montréal, Tourisme Montréal et l'arrondissement de Ville-Marie

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S.O.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La SDC du Vieux-Montréal est responsable de faire la promotion des activités émanant de son plan d'action. Par entente contractuelle, elle se doit de mentionner l'appui financier de l'arrondissement à l'ensemble de ses projets.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

1er mai 2016 : Lancement du projet

31 octobre 2016 : Fin du projet

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Driss EZZAHER, Ville-Marie

Lecture :

Driss EZZAHER, 4 avril 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain H CÔTÉ  
Commissaire

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-04-04

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marc LABELLE  
Directeur



**Dossier # : 1164869001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution autorisant l'agrandissement d'un usage dérogatoire « restaurant » au 2e étage et l'ajout de l'usage « salle de réception » au 2e étage de la même suite, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble situé au 139, rue Saint-Paul Ouest (Restaurant Scarlet)

D'accorder, pour le bâtiment situé au 139, rue Saint-Paul Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger notamment aux articles 134, 179, 200 2° et 266 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), afin d'autoriser l'agrandissement d'un usage dérogatoire « restaurant » au 2e étage et l'ajout de l'usage « salle de réception » au 2e étage de la même suite, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble situé au 139, rue Saint-Paul ouest.

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes:

- la superficie autorisée pour les usages « restaurant » et « salle de réception » au 2<sup>e</sup> étage doit pas dépasser 123 m<sup>2</sup>;
- le local tampon doit avoir une superficie minimale de 50 m<sup>2</sup>.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-04-06 15:07

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164869001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution autorisant l'agrandissement d'un usage dérogatoire « restaurant » au 2e étage et l'ajout de l'usage « salle de réception » au 2e étage de la même suite, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble situé au 139, rue Saint-Paul Ouest (Restaurant Scarlet)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de projet particulier a été déposée le 30 mars 2016 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin d'évaluer la recevabilité d'une demande d'autorisation en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)* , afin d'autoriser l'agrandissement d'un usage dérogatoire « restaurant » au 2<sup>e</sup> étage et l'ajout de l'usage «salle de réception» au 2<sup>e</sup> étage de la même suite.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S. 0

**DESCRIPTION**

**Conditions actuelles :**

- Catégorie d'usage M.3C où un restaurant doit être situé à une distance minimale de 25 m d'un autre restaurant situé dans ce secteur ou dans tout autre secteur de la catégorie M.1 à M.4 ou M.7A;
- Bâtiment de 3 étages hors sol, construit en 1850;
- Terrain d'une superficie de 382 m<sup>2</sup>;
- Restaurant *Scarlet* au rez-de-chaussée;
- Café-terrace dans la cour arrière;
- Deuxième étage vacant et troisième étage occupé par l'usage bureau;

**Projet:**

- Agrandir l'usage dérogatoire « restaurant » au 2<sup>e</sup> étage et ajouter l'usage «salle de réception» au 2<sup>e</sup> étage dans la même suite;

- Aménager un local tampon afin que la salle de réception ne soit pas adjacente en aucun point aux logements situés au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étage du bâtiment situé au 143, rue Saint-Paul Ouest;

### **Dérogations :**

- L'usage « salle de réception » n'est pas autorisé dans la zone M.3C (art.134)
- L'usage spécifique « restaurant » n'est pas autorisé au 2<sup>e</sup> étage (art.179, 200 2<sup>o</sup>)
- L'usage « restaurant » est contingenté par 3 autres établissements dans un rayon de 25 m (art.266)

### **Enjeux :**

- Ajout d'une salle de réception dans le secteur récréotouristique du Vieux-Montréal;
- Éliminer des locaux vacants dans le bâtiment;

## **JUSTIFICATION**

### **La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :**

- La vocation proposée est pleinement compatible avec la vocation du bâtiment ainsi que celle du secteur du Vieux-Montréal;
- Un local tampon d'une superficie de 50 m<sup>2</sup> sera aménagé de manière à minimiser l'impact sonore en provenance de la salle de réception vers les logements situés au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étage du bâtiment voisin situé au 143, rue Saint-Paul Ouest;
- L'espace aménagé pour le restaurant et la salle de réception au 2<sup>e</sup> étage occupe une superficie de 123 m<sup>2</sup> ce qui représente environ 35 % de la superficie totale de l'établissement;
- Aucun évincement de locataire nécessaire considérant que le 2<sup>e</sup> étage est présentement vacant;
- Le projet n'est pas l'aménagement d'un nouveau restaurant, mais bien l'agrandissement d'un établissement déjà existant dans le secteur;
- Aucun affichage supplémentaire n'est prévu, ni de travaux extérieurs;
- On retrouve quelques usages «salles de réception» dans le secteur du Vieux-Montréal, mais aucune ne se trouve à proximité de l'établissement.

### **Cette recommandation favorable s'assortit des conditions suivantes :**

- La superficie autorisée pour les usages « restaurant » et « salle de réception » au 2<sup>e</sup> étage ne doit pas dépasser 123 m<sup>2</sup>.
- Le local tampon doit avoir une superficie minimale de 50 m<sup>2</sup>.

Lors de sa séance du 19 janvier 2016, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable pour cette demande.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S. O

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S. 0

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S. 0

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public et affichage sur le site;  
Assemblée publique de consultation.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'arrondissement - Adoption du 1er projet de résolution;  
Affichage sur l'emplacement;  
Avis public 8 jours avant la date de l'assemblée publique de consultation;  
Assemblée publique de consultation;  
Conseil d'arrondissement - Adoption du 2e projet de résolution;  
Avis public sur la possibilité de demander l'approbation référendaire;  
Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution;  
Émission éventuelle du permis de transformation et du certificat d'occupation

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Catherine BEAULIEU  
Conseillère en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-04-05

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique



---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marc LABELLE  
Directeur



**Dossier # : 1166890019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désigner, comme étant une place publique, la Place Jacques-Cartier, du 1 avril au 31 octobre 2016, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation d'aires de repos et édicter les ordonnances

De désigner la place Jacques-Cartier comme étant une place publique, du 1 avril 2016 à 8 h au 31 octobre 2016 à 7 h, dans le cadre du projet de piétonnisation de la place Jacques-Cartier et y autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation d'aires de repos et édicter les ordonnances;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 1,3, 8 et 11.1) l'ordonnance P-1, o. XXX permettant de vendre de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de ces boissons, sur les cafés-terrasses installés le long de ce tronçon, du 1 avril 2016 au 31 octobre 2016, entre 11 h et 3 h et l'application des interdictions et contraventions concernant les bicyclettes, les planches à roulettes et les patins à roues alignées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1, 0. XXX permettant la fermeture de rue;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), permettant l'installation d'éléments décoratifs; et autoriser de peindre au pochoir, avec de la peinture soluble à l'eau, des fresques sur la surface de la chaussée de la Place Jacques-Cartier.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-04-06 15:44

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
 Directeur général adjoint  
 Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
 et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166890019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désigner, comme étant une place publique, la Place Jacques-Cartier, du 1 avril au 31 octobre 2016, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'installation d'aires de repos et édicter les ordonnances

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique (SDC), l'Association des résidants du Vieux-Montréal et l'arrondissement de Ville-Marie ont accepté de piétonniser la Place Jacques-Cartier pour rendre le domaine public accessible à tous les piétons et visiteurs. La Place Jacques-Cartier sera donc piétonnisée pour la période du 1 avril au 31 octobre 2016. La rue sera rouverte à la circulation à compter du 1 novembre 2016 - 7 h 00.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 240121 du 10 mars 2015 - Désigner, comme étant une place publique, la portion est de la rue Saint-Paul, entre la rue Bonsecours et le boulevard Saint-Laurent, du 14 mai au 14 septembre 2015, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'exploitation de cafés-terrasses et édicter les ordonnances.

CA14 240206 du 8 avril 2014 - Désigner, comme étant une place publique, la portion est de la rue Saint-Paul, entre la rue Bonsecours et le boulevard Saint-Laurent, du 27 mai au 2 septembre 2014, autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'exploitation de cafés-terrasses et édicter les ordonnances.

**DESCRIPTION**

En collaboration avec la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique et l'Association des résidants du Vieux-Montréal, l'arrondissement de Ville-Marie désire piétonniser, la Place Jacques-Cartier , du 1 avril 2016 à 8 h au jeudi 31 octobre 2016 à 7 h. Quotidiennement la Place Jacques-Quartier devient piétonnière durant cette période et rouverte à la circulation à partir de 1er novembre 2016.

Les cafés-terrasses pourront être exploités de 11 h à 3 h, du 1 avril au mercredi 31 octobre 2016, suivant l'obtention d'un permis émis par l'arrondissement de Ville-Marie.. La vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non y sera autorisée conformément aux jours et aux heures d'ouverture des cafés-terrasses.

La Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique devra notamment :

- Assurer la coordination de l'installation des cafés-terrasses;
- Assurer l'animation, en déterminer la programmation et encadrer les amuseurs publics qui seront invités sur le site, s'il y a lieu;

Désigner en vertu du Règlement municipal (R.R.V.M., chapitre P-1) comme étant des places publiques la Place Jacques-Cartier , du 1 avril 2016 à 8 h au 31 octobre 2016 à 7 h et y autoriser l'occupation temporaire du domaine public pour permettre l'installation des cafés-terrasses et édicter les ordonnances;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 1,3, 8 et 11.1) l'ordonnance permettant de vendre de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de ces boissons, sur les cafés-terrasses installées le long de ce tronçon, du 1 avril 2016 au 31 octobre 2016, entre 11 h et 3 h et l'application des interdictions et contraventions concernant les bicyclettes, les planches à roulettes et les patins à roues alignées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1, 0. permettant la fermeture de rue;

D'autoriser l'installation d'éléments décoratifs et d'embellissement.

Plusieurs mesures de mitigation seront mises en place, notamment concernant l'accessibilité universelle ainsi que différentes actions faisant en sorte que les services municipaux puissent faire les interventions nécessaires à la bonne marche de ce projet. Un couloir libre de six mètres sera maintenu en tout temps pour assurer le passage des véhicules d'urgence et la circulation des piétons. Les ouvertures de la rue seront fermées par des barrières sécuritaires permettant le passage de véhicules d'urgence. Un plan de déviation de la circulation sera mis en place en périphérie de la zone piétonne et à d'autres endroits stratégiques de façon à mieux répartir les véhicules.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La piétonnisation de la place Jacques-Cartier permettra de promouvoir le Vieux-Montréal à titre de destination culturelle et d'offrir aux visiteurs un lieu de qualité festif et sécuritaire. Elle mettra ce territoire en valeur et favorisera sa vitalité commerciale.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En partenariat avec la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique, la Division des communications de l'arrondissement de Ville-Marie mènera des

actions de communications auprès des publics cibles concernés. Des avis seront acheminés aux commerçants et aux résidants du secteur.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adopter les dérogations nécessaires pour la tenue de l'événement pendant la saison estivale.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Driss EZZAHER, Ville-Marie

Lecture :

Driss EZZAHER, 6 avril 2016

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lalao RANDRIANARIVELO  
agent(e) de bureau

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-04-04

Marie-Ève BOIVIN  
Chef de division - Voirie

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur



**Dossier # : 1155288001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016)

**Adopter un règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) et Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) - Avis de motion**

Une copie du projet de règlement n'ayant pas été remise aux membres du conseil, le maire Denis Coderre donne avis de motion de l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) et Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015)

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2015-09-03 13:40

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155288001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jacinthe MEILLEUR  
Analyste de dossiers

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155288001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les règlements concernant l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) ainsi que celui sur les tarifs (CA-24-251) faisant l'objet du présent avis de motion nécessitent d'être modifiés pour y apporter des ajustements qui reflètent les nouvelles réalités en matière d'occupation du domaine public et de la gestion et contrôle que l'arrondissement en fait sur celui-ci.

Ainsi, il a été constaté au cours des dernières années une augmentation soutenue du nombre d'occupations temporaires du domaine public, ce qui met une pression importante sur la gestion optimale et adéquate que la Ville doit en faire, afin de réduire au minimum les nuisances découlant de ces occupations en termes de circulation véhiculaire et piétonne, tout comme sur la sécurité des usagers de la route.

Les modifications faisant l'objet du présent dossier visent par conséquent à optimiser et notamment moderniser les façons de faire à l'équipe de la circulation de l'arrondissement de Ville-Marie, le tout dans le but d'offrir un service contemporain et de qualité autant aux requérants de permis qu'aux citoyens usagers de nos chemins publics.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Ainsi, dans la catégorie occupation du domaine public, les modifications suivantes sont rendues nécessaires:

1. Obligation d'affichage des permis et de leurs pièces jointes au chantier par les occupants du domaine public;
2. Avis de fin des travaux lorsque ceux-ci achèvent avant la date de fin prévue dans le permis initialement émis et modalités de recevabilité de remboursement lorsque les délais initiaux sont raccourcis;
3. Révision des montants prévus dans les dispositions pénales et leur calcul, dans les cas d'occupations sans permis ou non-conformes;
4. Facturation et imputabilité du propriétaire du terrain / immeuble pour le compte de qui des occupations du domaine public sont nécessaires

Pour ce qui est du Règlement sur les tarifs, les modifications suivantes sont à apporter:



1. Fréquence et modalités de facturation et de paiement des permis;
2. Création d'un nouveau tarif pour tout permis faisant l'objet d'une (des) modification(s) aux permis initialement émis;
3. Précision quant à l'obligation de déplacement des bornes de paiement de stationnement sur rue et du paiement des frais qui en découlent par le requérant

## **JUSTIFICATION**

Les modifications proposées permettront, outre les avantages énoncés ci-dessus:

- Aux inspecteurs: allègement du processus d'inspection, ce qui devrait leur permettre ultimement de sillonner et contrôler davantage le domaine public sur tout le territoire de l'arrondissement;
- Aux citoyens: d'être informés en temps réel sur la nature des occupations présentes sur le domaine public.

Aussi, un rééquilibrage dans la prise en charge des frais divers découlant des occupations du domaine public par les usagers ultimes de ces services.

Enfin, une meilleure équité chez les usagers du domaine public, avec des mécanismes dissuasifs qui incitent les citoyens à obtenir des permis d'occupation en bonne et due forme;

- À la Ville de Montréal: de réduire les délais de collecte des revenus découlant de l'occupation du domaine public, tout comme la réduction (voire l'élimination) des mauvaises créances pour non paiement des frais des permis émis.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion: septembre 2015

Adoption du règlement: octobre 2015

Entrée en vigueur: 1er janvier 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Driss EZZAHER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Andrés BOTERO  
Chef de division - Études techniques

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-08-26

Claude DUBOIS  
Adjoint directeur travaux publics

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur

**Dossier # : 1166255008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la fermeture de certaines rues et l'occupation du domaine public, et édicter les ordonnances nécessaires pour la tenue des promotions commerciales organisées par les Sociétés de développement commercial et diverses associations de commerçants au courant de l'année 2016

D'autoriser la tenue de trois promotions commerciales en rue fermée sur la rue Sainte-Catherine Est, entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Papineau, aux dates et aux heures suivantes :

- du lundi 30 mai au 5 juin 2016 de 11 h à 23 h ;
- du lundi 4 juillet au 10 juillet 2016 de 11 h à 23 h ;
- du lundi 29 août au 4 septembre 2016 de 11 h à 23 h.

D'autoriser la fermeture de la rue Peel, entre les rues Sainte-Catherine Ouest et Sherbrooke Ouest, aux dates et aux heures suivantes, pour la tenue d'une promotion commerciale en rue fermée :

- du mercredi 8 au 13 juin 2016, de 18 h à 3 h.

D'autoriser la fermeture de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues Bleury et Guy, aux dates et aux heures suivantes, pour la tenue d'une promotion commerciale en rue fermée :

- vendredi 15 et samedi 16 juillet 2016, de 7 h à 23 h ;
- dimanche le 17 juillet 2016, de 7 h à 21 h.

D'autoriser la tenue d'une promotion commerciale en rue ouverte sur la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue Guy et l'avenue Atwater, et entre Bleury et Saint-Urbain, aux dates et aux heures suivantes :

- le vendredi 15 juillet 2016, de 11 h à 21 h, le samedi 16 juillet 2016 de 9h à 21 h, et le dimanche 17 juillet 2016, de 9 h à 19 h .

D'autoriser la fermeture de la rue Clark, entre l'avenue Viger Ouest

et le boulevard René-Lévesque Ouest, ainsi que de la rue De La Gauchetière, entre les rues Côté et Saint-Dominique, aux dates et heures suivantes pour la tenue de trois promotions commerciales en rue fermée :

- du lundi 30 mai au dimanche 5 juin 2016, de 11 h à 23 h ;
- du lundi 4 juillet au dimanche 10 juillet 2016, de 11 h à 23 h ;
- du lundi 29 août au 4 dimanche septembre 2016, de 11 h à 23 h .

D'autoriser la fermeture de la rue Crescent, entre les rues Sainte-Catherine Ouest et Sherbrooke Ouest, aux dates et heures suivantes, pour la tenue d'une promotion commerciale en rue fermée :

- du mercredi 8 juin à 17 h au dimanche 12 juin à 8 h.

D'autoriser la fermeture de la rue Crescent, entre la rue Sainte-Catherine Ouest et le boulevard De Maisonneuve Ouest, aux dates et heures suivantes, pour la tenue d'une promotion commerciale en rue fermée :

- du jeudi 8 septembre à 21 h au dimanche 11 septembre 2016 à 8 h.

D'autoriser la fermeture de la rue Émery, entre les rues Saint-Denis et Sanguinet, aux dates et aux heures suivantes, pour la tenue de d'une promotion commerciale en rue fermée :

- du vendredi 27 mai à 6 h au dimanche 29 mai 2016 à 14 h ;
- du vendredi 24 juin à 3 h au 25 juin 2016 à 14 h ;
- du mercredi 7 septembre à 3 h au dimanche 11 septembre à 14 h.

D'autoriser la fermeture de la rue Saint-Denis, entre la rue Sherbrooke et le boulevard De Maisonneuve, aux dates et aux heures suivantes, pour la tenue d'une promotion commerciale en rue fermée :

- vendredi 27 mai à 6 h au dimanche 29 mai 2016 à 14 h ;
- vendredi 24 juin à 3 h au 25 juin 2016 à 14 h ;

D'autoriser la fermeture de la rue Saint-Denis, entre les rues Sherbrooke et Sainte-Catherine, aux dates et heures suivantes, pour la tenue d'une promotion commerciale en rue fermée :

- mercredi 7 septembre à 3 h au dimanche 11 septembre à 14 h.

D'autoriser la fermeture de la sur la rue Saint-Paul Ouest, entre les rues McGill et Saint-Sulpice, sur la rue Saint-Paul Est, entre le boulevard Saint-Laurent et la Place Jacques-Cartier, aux dates et aux heures suivantes, pour la tenue d'une promotion commerciale en rue fermée :

- du jeudi 9 juin à 9 h 30 au lundi 13 juin à 2 h .

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores, de 7h à 23h, et jusqu'à 23 h 30 les vendredis et samedis pour le Quartier latin, selon les horaires des promotions commerciales identifiées;

D'édicter en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA 24-085)

l'ordonnance permettant la distribution d'articles publicitaires et promotionnelles liés aux commanditaires autorisés par les promoteurs, selon les horaires des promotions commerciales identifiées ;

D'édicter en vertu du Règlement municipal sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P 12.2, article 7) l'ordonnance permettant de peindre avec de la peinture soluble à l'eau, sur la chaussée, selon les horaires des promotions commerciales identifiées.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-04-07 15:23

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166255008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la fermeture de certaines rues et l'occupation du domaine public, et édicter les ordonnances nécessaires pour la tenue des promotions commerciales organisées par les Sociétés de développement commercial et diverses associations de commerçants au courant de l'année 2016

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les Sociétés de développement commercial et les associations de commerçants de l'arrondissement de Ville-Marie peuvent organiser chaque année trois événements de type promotion commerciale sur l'ensemble ou une partie de leur territoire.

À ces occasions, les commerçants peuvent exercer un ensemble d'activités à l'extérieur des établissements afin de promouvoir et de vendre des produits et des services. Des activités à caractère festif sont souvent proposées à la clientèle et aux citoyens de façon à créer sur la rue un lieu d'animation et de socialisation.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est responsable de l'émission des permis requis pour les promotions commerciales. La Direction des travaux publics est quant à elle responsable de l'émission des permis d'entrave au domaine public.

Les promotions commerciales sont régies par le Règlement sur les promotions commerciales (P-11).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 240179 - 14 avril 2015 - Autoriser la fermeture de certaines rues de l'arrondissement de Ville-Marie et l'occupation du domaine public pour la tenue d'activités de promotions commerciales organisées par les Sociétés de développement commercial et diverses associations de commerçants au courant de l'année 2015;

CA14 240203 - 8 avril 2014 - Autoriser la fermeture de certaines rues de l'arrondissement de Ville-Marie et l'occupation du domaine public pour la tenue d'activités de promotions commerciales organisées par les Société de développement commercial et diverses associations de commerçants au courant de l'année 2014 ;

CA13 240194 - 9 avril 2013 - Autoriser la fermeture de certaines rues de l'arrondissement de Ville-Marie et l'occupation temporaire du domaine public pour la tenue d'activités de

promotions commerciales organisées par les Société de développement commercial et diverses associations de commerçants au courant de l'année 2013 .

## **DESCRIPTION**

Pour l'année 2016, les demandes émanant de ces organismes sont les suivantes :

L'**Association des marchands de la rue Crescent** tiendra cette année les promotions commerciales :

- En rue fermée sur la rue Crescent, entre les rues Sherbrooke et Sainte-Catherine, du 9 au 11 juin 2016;
- En rue fermée sur la rue Crescent, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine, du 8 au 11 septembre 2016.

La **Chambre de commerce chinoise de Montréal** tiendra cette année les promotions commerciales suivantes :

- En rue fermée sur la rue Clark, entre le boulevard René-Lévesque et l'avenue Viger et sur la rue De La Gauchetière, entre Saint-Dominique et Côté, du 22 au 26 juin 2016, du 20 au 24 juillet 2016 et du 12 au 16 août 2016.

La **SDC Destination centre-ville** tiendra cette année les promotions commerciales suivantes :

- En rue fermée sur la rue Peel, entre Sainte-Catherine et Sherbrooke, du 8 au 13 juin 2016;
- En rue fermée sur la rue Sainte-Catherine Ouest, entre Bleury et Guy, du 15 au 17 juillet 2016;
- En rue ouverte sur la rue Sainte-Catherine Ouest, entre Guy et Atwater, du 15 au 17 juillet 2016.

La **SDC du Quartier latin** tiendra cette année les promotions commerciales suivantes :

- En rues fermées sur la rue Saint-Denis, entre Sherbrooke et le boulevard De Maisonneuve, et sur la rue Émery, entre Saint-Denis et Sanguinet, du 27 et 28 mai 2016 et le 24 juin 2016 ;
- En rues fermées sur la rue Saint-Denis, entre Sherbrooke et Sainte-Catherine et sur la rue Émery, entre Saint-Denis et Sanguinet, du 7 au 10 septembre 2016.

La **SDC du Vieux-Montréal** tiendra cette année la promotion commerciale suivante :

- En rue fermée, sur la rue Saint-Paul Ouest, entre les rues McGill et Saint-Sulpice, sur la rue Saint-Paul Est, entre le boulevard Saint-Laurent et la Place Jacques-Cartier, du 9 au 13 juin 2016.

La **SDC du Village** tiendra cette année les promotions commerciales suivantes :

- En rue fermée sur la rue Sainte-Catherine Est, entre Saint-Hubert et Papineau, du 30 mai au 5 juin 2016, du 4 juillet au 10 juillet 2016 et du 29 août au 4 septembre 2016.

Lors d'une promotion commerciale, les commerçants peuvent exposer et vendre leurs marchandises sur le domaine public. Les fournisseurs de services peuvent offrir leurs

services et à cette fin, installer du matériel d'information ou de publicité. Les restaurateurs peuvent, à condition de se conformer à toute exigence réglementaire applicable, préparer et servir des aliments à l'extérieur de leur établissement. Aux mêmes conditions que les restaurateurs, les propriétaires d'établissements où le service des boissons alcooliques pour consommation sur place est autorisé en vertu des permis requis par la loi, peuvent en servir à l'extérieur de leurs établissements.

Les Sociétés de développement commercial et les associations de commerçants à qui sont remis les permis sont responsables de la supervision de l'ensemble des activités qui se déroulent sur leur territoire lors de ces événements. Différents intervenants (police, pompiers, etc.) sont consultés lors de rencontres spécifiques à chaque événement, avant qu'un permis soit préparé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

Si lors des événements organisés par les organismes, les rues restent fermées jour et nuit pendant toute la durée de l'événement, ceux-ci sont alors responsables de surveiller et déplacer les barrières durant la nuit en cas d'urgence.

## **JUSTIFICATION**

Les promotions commerciales contribuent à la mise en valeur du secteur commercial en plus d'être une source supplémentaire de revenus pour les gens d'affaires. De plus, ces promotions commerciales sont devenues avec le temps de véritables fêtes de quartier. Il s'agit dans tous les cas d'une tradition établie par les communautés d'affaires.

L'autorisation de fermer la rue et d'occuper le domaine est essentielle à la réalisation des promotions commerciales.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les activités sont sous la responsabilité des organisateurs des événements. Les coûts relatifs à l'occupation du domaine public et au soutien logistique (barrières Mills, tables à pique-nique, poubelles supplémentaires ou autres) sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services municipaux concernés.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s.o.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La fermeture des rues peut impliquer le déplacement de trajets de transport en commun par la Société de transport de Montréal.

Les responsables des événements doivent maintenir un couloir de six mètres réservé aux véhicules d'urgence et aux véhicules des services de la Ville et à la circulation des piétons. Des responsables doivent être postés en tout temps aux barrières pour assurer leur enlèvement afin de permettre le passage des véhicules d'urgence.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises transmet à l'ensemble des services publics, le calendrier des promotions commerciales pour les informer de la fermeture des rues. Elle tient des réunions de coordination pour chacune d'elles. Les promoteurs d'événement doivent se soumettre aux directives émises par les différents services municipaux lors de ces réunions de coordination.



## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les organisateurs des événements assument les activités de communication liées aux promotions commerciales.

L'arrondissement en fera la promotion dans ses outils de communication (bulletin, site Web, réseaux sociaux, etc).

Dix jours avant la date prévue de la promotion commerciale, les organisateurs doivent installer à chaque extrémité de la rue, et à toutes les deux intersections, des panneaux indiquant le nom de la rue fermée, la date du début et de la fin de la promotion commerciale, les limites du territoire de la promotion et les heures d'interdiction du stationnement (réf.: R.R.V.M. c, P-11, art 14.1).

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Des rencontres de coordination avec les services concernés seront tenues avant chacun des événements.

Un permis autorisant les différentes promotions commerciales sera délivré par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Ville-Marie. Ce permis sera remis aux promoteurs de chacune des promotions lorsqu'il aura satisfait à toutes les exigences liées aux promotions commerciales.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Marthe BOUCHER, Ville-Marie  
Driss EZZAHER, Ville-Marie

Lecture :

Driss EZZAHER, 5 avril 2016  
Marthe BOUCHER, 5 avril 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gabrielle LECLERC-ANDRÉ  
Commissaire au développement économique

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-04-05

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marc LABELLE  
Directeur



**Dossier # : 1166255006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la fermeture d'une ruelle et l'occupation du domaine public, et édicter les ordonnances nécessaires à la tenue de l'événement Anachronik organisé par la Société de développement commercial du Quartier latin, du 5 au 7 mai 2016

Autoriser l'occupation de la ruelle à l'est de Saint-Denis, entre les rues Sherbrooke et Ontario, le 7 mai 2016, de 14 h à 21 h;  
D'édicter en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance permettant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores sur la rue Saint-Denis, entre la rue Sherbrooke et le boulevard De Maisonneuve, ainsi que la rue Émery, entre les rues Saint-Denis et Sanguinet, du 5 au 7 mai 2016, de 12 h à 23 h;

D'édicter en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (P-1, article 3 et 8), l'ordonnance permettant la consommation de boissons alcooliques et d'aliments dans la ruelle à l'est de Saint-Denis, entre les rues Sherbrooke et Ontario, le 7 mai 2016, de 17 h à 20 h ;

D'édicter en vertu du Règlement municipal sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P 12.2, article 7) l'ordonnance permettant de marquer la chaussée à la craie, soluble à l'eau, sur la rue Saint-Denis, entre la rue Sherbrooke et le boulevard De Maisonneuve, ainsi que sur la rue Émery, entre les rues Saint-Denis et Sanguinet, du 5 au 8 mai 2016, de 12 h à 18 h ;

D'édicter en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA 24-085), l'ordonnance permettant la vente et la distribution de marchandise et d'articles publicitaires et promotionnels sur la rue Émery, du 5 au 7 mai 2016, de 12 h à 22 h ;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560), l'ordonnance permettant des projections artistiques sur le Monument Saint-Sulpice, du 5 au 8 mai 2016, de 12 h à 2 h.

**Signé par**

**Le**

**Signataire :**

---

Alain DUFORT  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements



**Dossier # : 1166255006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la fermeture d'une ruelle et l'occupation du domaine public, et édicter les ordonnances nécessaires à la tenue de l'événement Anachronik organisé par la Société de développement commercial du Quartier latin, du 5 au 7 mai 2016

D'autoriser la fermeture de la ruelle à l'est de Saint-Denis, entre les rues Sherbrooke et Ontario, le 6 mai 2016, de 14 h à 21 h ;

D'autoriser l'occupation du domaine public sur la ruelle à l'est de Saint-Denis, entre les rues Sherbrooke et Ontario, le 6 mai 2016, de 14 h à 21 h ;

D'édicter en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8) l'ordonnance permettant la consommation de boissons alcoolisées ou non et d'aliments, dans la ruelle à l'est de la rue Saint-Denis, entre les rues Sherbrooke et Ontario, le 6 mai 2016, de 17 h à 20 h ;

D'édicter en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) l'ordonnance permettant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores sur la rue Saint-Denis, entre la rue Sherbrooke et le boulevard De Maisonneuve, et sur la rue Émery, entre les rues Saint-Denis et Sanguinet, du 5 au 7 mai 2016, de 12 h à 22 h ;

D'édicter en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085, article 45) l'ordonnance permettant de vendre de la marchandise et de remettre des articles publicitaires et de la marchandise, sur la rue Émery, entre les rues Saint-Denis et Sanguinet, du 5 au 7 mai 2016, de 12 h à 22 h ;

D'édicter en vertu du Règlement concernant la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7) l'ordonnance permettant de marquer les trottoirs à la craie soluble à l'eau, sur la rue Émery, entre les rues Saint-Denis et Sanguinet, du 5 au 8 mai 2016 ;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560), l'ordonnance permettant des projections artistiques sur le Monument Saint-Sulpice, du 5 au 8 mai 2016, de 12 h à 2 h .

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-04-07 17:30

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION****Dossier # :1166255006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la fermeture d'une ruelle et l'occupation du domaine public, et édicter les ordonnances nécessaires à la tenue de l'événement Anachronik organisé par la Société de développement commercial du Quartier latin, du 5 au 7 mai 2016

**CONTENU****CONTEXTE**

Pour une 4e année, le festival Anachronik revient dans le Quartier latin, sous la thématique du *vintage* . En trois jours, le festival musical présente plus de 45 artistes issus des styles rock'n roll, folk, psychédélique, garage, et bien d'autres sons des années 50, 60 et 70. Plusieurs lieux du quartier accueilleront une programmation axée sur les goûts de la communauté vintage de Montréal. En plus d'une offre musicale complète, un volet mode et art sera au programme avec la présence de *fashion trucks* et de voitures anciennes. La majorité de la programmation est intérieure, mais une certaine animation se fera sur le domaine public afin de compléter l'expérience du festivalier.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

**DESCRIPTION**

Dans le cadre du festival Anachronik qui se tiendra dans le Quartier latin du 5 au 7 mai 2016, une animation sera en place sur les rues Saint-Denis, entre Sherbrooke et De Maisonneuve, et sur Émery, pour compléter la programmation et créer une ambiance festive aux couleurs des années 50 à 70. Les autorisations visent à permettre l'occupation du domaine public, la diffusion sonore de petits hauts-parleurs devant les commerces qui accueilleront des prestations musicales, la projection artistique sur le Monument St-Sulpice, la vente de marchandises par la présence de *fashion trucks* , la consommation d'alcool et de nourriture dans la ruelle à l'est de Saint-Denis, entre Sherbrooke et Ontario, et le marquage au sol temporaire.

**JUSTIFICATION**

Les autorisations permettront d'animer le domaine public en lien avec le festival Anachronik, dont la majorité de la programmation se déroule à l'intérieur.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les activités sont sous la responsabilité du promoteur de l'événement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s.o.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le promoteur de l'événement est responsable de toutes les actions relatives aux communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'ordonnance pour la consommation d'alcool permettra à la Société de développement commercial du Quartier latin d'obtenir le permis nécessaire de la RACJ.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Marthe BOUCHER, Ville-Marie  
Driss EZZACHER, Ville-Marie

Lecture :

Marthe BOUCHER, 5 avril 2016  
Driss EZZACHER, 1er avril 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gabrielle LECLERC-ANDRÉ

**ENDOSSÉ PAR**

Jean-François MORIN

Le : 2016-03-31



Commissaire au développement économique

Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marc LABELLE  
Directeur

**Dossier # : 1156347109**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Refuser le projet particulier permettant l'agrandissement du pavillon Judith-Jasmin et approuvant le plan d'ensemble pour l'Université du Québec à Montréal (UQAM), dans les quadrilatères compris entre le boulevard De Maisonneuve, la rue Berri, le boulevard Dorchester, les rues Saint-Denis, Sainte-Catherine et Sanguinet (5007, modifié), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

D'accorder, pour le terrain constitué des lots 2 161 760 et 2 162 287 sur lequel est situé le bâtiment sis au 405, rue Sainte-Catherine Est, conformément au *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)* , l'autorisation :

- a) de déroger notamment aux articles 1 et 5 du Règlement approuvant le plan d'ensemble pour l'Université du Québec à Montréal (UQAM), dans les quadrilatères compris entre le boulevard De Maisonneuve, la rue Berri, le boulevard Dorchester, les rues Saint-Denis, Sainte-Catherine et Sanguinet (5007, modifié) relativement à la hauteur maximale et au volume des constructions.

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- a) soumettre le projet à une révision architecturale prévue au titre VIII du Règlement d'urbanisme 01-282;
- b) fixer un délai de 60 mois pour débuter des travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente autorisation continue de s'appliquer.

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156347109**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Refuser le projet particulier permettant l'agrandissement du pavillon Judith-Jasmin et approuvant le plan d'ensemble pour l'Université du Québec à Montréal (UQAM), dans les quadrilatères compris entre le boulevard De Maisonneuve, la rue Berri, le boulevard Dorchester, les rues Saint-Denis, Sainte-Catherine et Sanguinet (5007, modifié), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le refus de poursuivre le projet découle de la décision de l'UQAM (voir lettre en pièce jointe).

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François MORIN

Chef de division de l'urbanisme et du développement  
économique

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156347109**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Refuser le projet particulier permettant l'agrandissement du pavillon Judith-Jasmin et approuvant le plan d'ensemble pour l'Université du Québec à Montréal (UQAM), dans les quadrilatères compris entre le boulevard De Maisonneuve, la rue Berri, le boulevard Dorchester, les rues Saint-Denis, Sainte-Catherine et Sanguinet (5007, modifié), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de projet particulier a été déposée le 5 novembre 2015 afin d'autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)*, l'agrandissement du pavillon Judith-Jasmin situé au 405, rue Sainte-Catherine Est.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Règlement 5007 – 8 septembre 1976 - Approbation d'un plan d'ensemble pour l'Université du Québec à Montréal (UQAM), dans les quadrilatères compris entre le boulevard De Maisonneuve, la rue Berri, le boulevard Dorchester, les rues Saint-Denis, Sainte-Catherine et Sanguinet.

**DESCRIPTION**

**Condition actuelle**

- Le pavillon Judith-Jasmin varie de cinq à sept étages du côté du boulevard De Maisonneuve.

**Projet**

- Agrandissement en hauteur sur trois niveaux du côté du boulevard De Maisonneuve pour aménager un studio de cinéma et ses services connexes:  
Niveau 5 : sous-station électrique et local de mise en place d'œuvres;  
Niveau 6 : infrastructures d'enseignement (studio de cinéma, studio d'enregistrement, régie, entreposage de décors, dépôt et comptoir de prêts d'équipements de cinéma, salle d'appui préproduction, salle de maquillage, et autres espaces connexes;  
Niveau 7 : salle mécanique et partie haute du studio de cinéma.

## **Dérogations**

- Le règlement 5007 approuvant le plan d'ensemble de 1976 demeure en vigueur sur le site et vient fixer notamment la hauteur maximale et la volumétrie des constructions. Or, le projet dérogerait à ces dispositions.

## **JUSTIFICATION**

### **La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants :**

- L'agrandissement est bien intégré au bâtiment existant, il s'inscrit dans une partie basse du bâtiment en front du boulevard De Maisonneuve. De plus, la hauteur de l'agrandissement ne dépasse pas le bâtiment existant. Bref, nous considérons que la volumétrie proposée est respectueuse du contexte d'insertion;
- L'expression contemporaine est présente dans la composition architecturale de l'agrandissement tout en reprenant des éléments architecturaux d'origine, notamment les bandeaux de fenêtres installés en pente par rapport au mur de façade;
- L'agrandissement ne cache pas la vue sur le clocher de l'Église-de-Saint-Jacques qui est un bien patrimonial classé;
- Le projet n'a aucun impact sur l'ensoleillement et les conditions éoliennes sur le domaine public étant donné le retrait de l'agrandissement par rapport aux étages inférieurs.

Le projet a obtenu un avis favorable du CCU le 12 novembre 2015.

### **Cette recommandation est assujettie de la condition suivante :**

- Soumettre la demande de permis à la procédure de TITRE VIII prévue à la réglementation d'urbanisme 01-282.

Le ministère de la Culture et des Communications (MCC) doit donner son autorisation pour le projet étant donné que celui-ci est situé dans l'aire de protection du clocher de l'Église-de-Saint-Jacques. À cet effet, le MCC a émis un avis préliminaire favorable au projet car l'impact sur le bien classé (clocher) a été bien géré.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Coût estimé du projet : 6,5 M\$

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet situé à proximité d'une station de métro et du centre-ville contribue à l'atteinte des objectifs municipaux en matière de développement durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Conseil d'arrondissement - 1<sup>er</sup> projet de résolution
  - Avis public et affichage 7 jours avant l'assemblée publique de consultation
  - Assemblée publique de consultation
  - Conseil d'arrondissement - 2e projet de résolution
  - Avis public pour la demande de tenue de registre
  - Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution
  - Dépôt de la demande de permis de transformation

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nicolas BOULANGER  
Conseiller en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-11-25

Jean-François MORIN  
Chef de division de l'urbanisme et du  
développement économique

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marc LABELLE  
Directeur





**Dossier # : 1166890023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du rapport des piétonnalisations 2015

De prendre acte du rapport des piétonnalisations 2015

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-04-06 14:05

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION****Dossier # :1166890023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du rapport des piétonnalisations 2015

**CONTENU****CONTEXTE**

Nous déposons le rapport des activités qui se sont déroulées sur l'ensemble des rues piétonnalisées dans l'arrondissement de Ville-Marie pour la saison 2015.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lalao RANDRIANARIVELO  
agent(e) de bureau

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-04-05

Marie-Ève BOIVIN  
Chef de division - Voirie

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur